



INDUSTRIE CANADA

**PLAN
D'ACTIVITÉS
DU MINISTÈRE**

1996-1997

INDUSTRIE CANADA

**PLAN
D'ACTIVITÉS
DU MINISTÈRE**

1996-1997

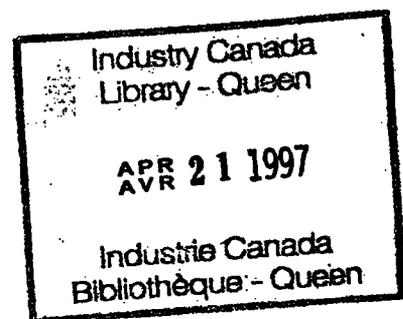




Table des matières

SOMMAIRE	i
CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES	1
SECTEURS D'ACTIVITÉS	
<i>Politique microéconomique</i>	7
Démarche	7
Réalizations en 1995-1996	8
Engagements pour 1996-1997 et les années suivantes	10
<i>Règlements et services axés sur le marché</i>	15
Démarche	15
Réalizations en 1995-1996	16
Engagements pour 1996-1997 et les années suivantes	17
<i>Développement de l'industrie</i>	21
Démarche	21
Réalizations en 1995-1996	21
Engagements pour 1996-1997 et les années suivantes	24
Commission canadienne du tourisme	28
Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	29
Entreprise autochtone Canada	30
AUTRES ACTIVITÉS	32
DE NOUVELLES FAÇONS DE TRAVAILLER	33

LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES (PHASES I ET II)	41
---	-----------

LE RENFORCEMENT DE LA REDDITION DE COMPTES	42
---	-----------

ANNEXES

A — Plan financier	47
B — Plan des ressources humaines	60
C — Plan de communications	65
D — Plan de gestion de l'information	67
E — Plan de vérification et d'évaluation	72

Sommaire

NOTRE MISSION — CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME : EMPLOI ET CROISSANCE

Le défi du gouvernement : la création d'emplois et la croissance économique dans une économie en évolution rapide

- Le Canada est l'un des pays les plus prospères du monde. Toutefois, à l'instar des nombreux autres résidents de pays membres du G-7, les Canadiens se sentent de moins en moins rassurés quant au maintien de leur niveau de vie et aux possibilités de prospérité qui s'offrent à leurs enfants. S'ils peuvent, d'une part, comprendre que l'économie canadienne est en pleine restructuration et s'adapte aux percées technologiques, et que les percées technologiques rehaussent la productivité et appuient la croissance économique, ils ne rattachent pas, d'autre part, cette croissance à l'augmentation des emplois et à la sécurité matérielle.
- Depuis deux ans et demi, il s'est créé 600 000 emplois nets malgré la perte de 80 000 emplois dans la fonction publique. Or, parallèlement, le rendement économique du pays dans certains secteurs économiques fondamentaux à long terme demeure faible. Depuis les années 70, la productivité totale des facteurs ne s'est accrue que de 0,2 p. 100 par année. Si le rendement commercial est élevé, le succès dans les échanges commerciaux du Canada repose encore largement sur le marché des États-Unis et le secteur primaire. En 1995, L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a mentionné dans ses *Études économiques de l'OCDE : Canada* que le Canada souffre d'une lacune « d'innovation » ou « de connaissances ». Les entreprises canadiennes, tout particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), sont en retard sur leurs concurrents américains, japonais, allemands et français dans l'adoption de la nouvelle technologie, et celle qu'elles utilisent est souvent dépassée. A l'heure actuelle, les dépenses canadiennes en matière de

recherche et de développement (R-D) en fonction du produit intérieur brut (PIB) sont parmi les moins élevées des pays de l'OCDE.

Une nouvelle démarche vers la création d'emplois et la croissance économique

- Le gouvernement est en train de repenser fondamentalement son rôle devant ces pressions, les restrictions financières et le besoin manifeste de réévaluer la participation fédérale en matière économique.
- Le Programme : emploi et croissance se distingue des efforts gouvernementaux antérieurs pour créer des emplois par l'accent mis sur les facteurs économiques sous-jacents plutôt que sur l'achat simple d'investissements et d'emplois, car cette dernière stratégie s'est révélée un échec par le passé. Ces facteurs économiques sous-jacents que sont la technologie, les échanges commerciaux, les investissements et une main-d'œuvre qualifiée pouvant en faire usage sont d'importance vitale à la fin du xx^e siècle, au moment où les économies s'ouvrent de plus en plus à la mondialisation et où elles voient leurs avantages concurrentiels de plus en plus tributaires des connaissances et de l'application de la technologie. Des documents de travail de la série Programme : emploi et croissance, dont *L'innovation : La clé de l'économie moderne* publié par le ministre de l'Industrie, présentaient, en 1994, un cadre général au sein duquel traiter de ces facteurs. Le gouvernement a appliqué plusieurs éléments de ce cadre dans les deux derniers budgets fédéraux.

Les outils nécessaires à la mise en œuvre du Programme : emploi et croissance

■ Le gouvernement a non seulement clairement défini une nouvelle orientation à donner au développement économique mais il a également regroupé, au sein d'Industrie Canada, un grand nombre des outils avec lesquels l'État peut influencer le fonctionnement microéconomique moderne. Pour la première fois, Industrie Canada rassemble un large éventail de cadres de travail et d'outils de développement du secteur industriel à l'intention aussi bien des entreprises que des consommateurs. Le Ministère devient ainsi un organisme aux fonctions à la fois exhaustives et tentaculaires. Il compte, pour la prestation de ses services, sur 90 points de livraison dans 57 collectivités.

Les activités d'Industrie Canada se regroupent sous trois secteurs :

- **La politique microéconomique** — Ces activités consistent à établir les principales fonctions de la politique-cadre concernant les entreprises et les consommateurs.
- **Les règlements et les services axés sur le marché** — Ces activités visent la présentation d'un cadre législatif prospectif pouvant servir de modèle international, de programmes efficaces d'observation des éléments exécutoires et d'une vaste gamme de services à la clientèle qui garantissent l'instauration d'un marché équitable, efficient et concurrentiel, aussi bien pour les entreprises que pour les consommateurs.
- **Le développement de l'industrie** — Ces activités consistent à aider les entreprises à être concurrentielles, par des démarches stratégiques en matière d'échanges commerciaux, de technologie et d'investissement, et sont axées sur le tourisme, la recherche en communications, les entreprises autochtones, le Nord de l'Ontario, l'autoroute de l'information, la petite entreprise et les jeunes.

L'importance du développement durable

■ Dans le cadre de chacun de ces secteurs d'activités, Industrie Canada devra encourager le développement durable et en faire un outil à long terme servant à stimuler la compétitivité canadienne sur le marché mondial.

Des défis de taille rattachés au Programme : emploi et croissance ... des objectifs de réduction assortis d'initiatives nouvelles et créatrices

- Compte tenu des ressources importantes que le Ministère consentait en aide financière directe aux entreprises, le budget de 1995 a durement touché les programmes et les budgets d'Industrie Canada. Le Ministère a mis fin à plus de 40 programmes, ou a décidé de ne pas les renouveler, ce qui représente près de 80 p. 100 de son portefeuille de programmes. Il a ainsi contribué de façon significative à réduire le déficit du budget fédéral, ce qui représente des économies de l'ordre de 453 millions de dollars de 1995 à 1998. Entre 1994-1995 et 1998-1999, à la suite des deux phases de l'Examen des programmes, le Ministère perdra quelque 23 p. 100 de son effectif qui s'élevait, au départ, à 5 652 employés; ceci représente une diminution de quelque 1 300 personnes.
- Cette rationalisation permet à Industrie Canada de relever les défis en matière de fiscalité, de politique, de prestation des services et de ressources humaines, et ce, surtout grâce à la souplesse et au dévouement de son personnel.

RÉALISATIONS EN 1995-1996

Industrie Canada a restructuré le Ministère et conçu de nouveaux programmes et de nouvelles structures à l'appui du Programme : emploi et croissance. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les réalisations ont été les suivantes.

Politique microéconomique

■ mener l'élaboration d'importantes **initiatives de politique horizontale**, notamment :

- l'élaboration de la stratégie fédérale en matière de S-T, intitulée *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : La stratégie fédérale*, annoncée en mars 1996 (voir l'encadré)

Nouvelle politique en matière de S-T

Industrie Canada a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la stratégie gouvernementale en matière de S-T, qui s'appuie sur une consultation exhaustive aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Cette stratégie donne les principaux objectifs, priorités et directives qui formeront la base des activités entreprises au cours des prochains exercices, notamment l'instauration d'un tout nouveau cadre de régie et de gestion des S-T qui touchera tous les ministères et organismes gouvernementaux.

- l'élaboration d'un cadre général pour de nouvelles stratégies sur le commerce international, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
- la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, qui est entré en vigueur en juillet 1995.

■ mener un **programme exhaustif de recherche et de publication** sur les questions micro-économiques, qui comprenait notamment :

- la publication de deux gros ouvrages traitant de la prise de décision par les entreprises et de la croissance fondée sur les connaissances, lesquels fournissent l'analyse à la base de l'élaboration de la politique du Ministère dans ces éléments importants d'une économie moderne et orientée vers la croissance
- la publication de 30 documents de discussion, d'analyse et de recherches empiriques portant sur des questions de structure industrielle, de commerce, de technologie, de fiscalité et d'investissement
- l'appui au programme de recherche au moyen de séminaires, d'ateliers et de conférences par des spécialistes canadiens et étrangers de la micro-économie et de l'analyse de la politique.

- poursuivre la révision de la **politique sur les télécommunications** et de son cadre réglementaire afin d'offrir aux entreprises et aux consommateurs les avantages de la concurrence dans tous les aspects de l'autoroute de l'information. L'objectif est d'en faire l'un des cadres les plus axés sur la compétitivité et les plus avant-gardistes et conviviaux, ainsi que de le mettre en place d'ici 1998 (voir l'encadré).

Réalisations découlant de la politique sur les télécommunications :

- La négociation et l'obtention, lors de la Conférence administrative mondiale de radiocommunication, de fréquences destinées aux réseaux mondiaux de services mobiles par satellite, réseaux parrainés par des Canadiens.
- L'octroi de licences à quatre fournisseurs concurrentiels de services de communications personnelles, la toute nouvelle technologie numérique sans fil qui ouvrira une passerelle économique et portative à l'autoroute de l'information et créera environ 8 500 emplois.
- L'appel à l'octroi de licences de services sans fil à large bande (services locaux de communications multipoints), qui pourraient s'ajouter en parallèle aux réseaux de câblodistribution et de téléphonie.
- L'institution, de concert avec le ministère du Patrimoine canadien, d'un modèle concurrentiel de prestation des services de radiodiffusion directe à domicile par satellite.
- Le rééquilibrage des tarifs des services téléphoniques locaux et interurbains, pour accroître la corrélation entre les prix et les coûts réels.
- L'achèvement de la première ronde de discussions du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information; le Ministère a répondu en détail à chacune des 300 recommandations.

Règlements et services axés sur le marché

- **Cadres nationaux et internationaux du marché** — Industrie Canada a proposé des modifications à plusieurs importantes lois-cadres du marché en vue de répondre aux nouvelles réalités économiques et aux besoins des clients; il a de plus signé un accord Canada—États-Unis sur une politique visant à établir une étroite collaboration en matière de concurrence et de législation antitrust (voir l'encadré).

Réalisations législatives

- Dépôt de projet de loi ou proposition de modifications :
 - *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
 - *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*
 - *Loi sur le Conseil canadien des normes.*
- Consultations visant des modifications :
 - Phase II de la réforme de la *Loi sur les sociétés par actions*
 - *Loi sur la concurrence.*
- Préparation, de concert avec le ministère du Patrimoine canadien, de modifications à la *Loi sur le droit d'auteur.*

- **Efficacité de l'administration et des services à la clientèle** — Le Ministère a contribué à maintenir la confiance et l'efficacité du marché en veillant au respect de la loi et en livrant des services efficaces pour répondre à la demande croissante de la clientèle, en puisant dans la nouvelle technologie et en procédant au réaménagement des processus et à la consultation de la clientèle (*voir l'encadré*).

Réponses aux demandes des clients

Le Ministère :

- a constitué en société 8 400 nouvelles entreprises, pour faire passer à 185 000 le nombre d'entreprises constituées sous le régime de la loi fédérale
- a traité 67 900 demandes visant la propriété intellectuelle, tout en respectant un plan quinquennal d'atteinte du seuil de rentabilité
- a mené à terme 46 700 dossiers de plaintes liées à la concurrence, d'avis antérieurs à la fusion, de décisions anticipées et de demandes de renseignements
- a supervisé 78 600 faillites (une augmentation de 20 p. 100) tout en offrant les mêmes services qu'auparavant
- a délivré 70 000 licences radio
- s'est acquitté de 12 000 inspections de produits de consommation et avertissements
- a fait en sorte que les organismes de prêt du secteur privé puissent consentir 33 000 prêts à des petites entreprises.

- **Les clients profitent des renseignements sur le marché** — Industrie Canada a accru l'accès électronique aux renseignements sur le marché dans le cadre de projets comme le développement de **TECHSOURCE**, un projet d'automatisation des brevets d'une durée de dix ans, commencé en 1986, et en offrant des renseignements sur le marché par l'intermédiaire du site *Strategis*.

Développement de l'industrie

- **Industrie Canada a repensé sa démarche en matière de développement de l'industrie** en mettant l'accent sur le commerce, la technologie, l'investissement et les produits d'information en fonction des secteurs auxquels le Ministère s'intéresse. Ce dernier se concentrera également sur des activités spécialisées portant sur le tourisme, la recherche en communications, les entreprises autochtones, le Nord de l'Ontario, la petite entreprise, les jeunes et l'auto-route de l'information. Les points saillants sont les suivants.

- **Le commerce** — Le Ministère a mis en œuvre une nouvelle démarche à l'égard du développement du commerce, de concert avec le MAECI et d'autres ministères afin d'accroître le nombre des exportateurs canadiens et de diversifier les marchés (*voir l'encadré à la page vi*).
- **La technologie** — Il a élaboré Partenariat technologique Canada, une nouvelle initiative menée avec le secteur privé afin d'investir de la recherche, le développement, les projets pilotes et le développement des marchés de techniques environnementales, certaines techniques prometteuses, les secteurs de l'aérospatiale et de la défense, ainsi que la reconversion des industries de la défense.
- **L'investissement** — Le Ministère a ciblé ses efforts pour promouvoir les investissements, de concert avec le MAECI et le portefeuille de l'Industrie, ce qui a eu pour résultat la réalisation de plusieurs investissements importants, notamment un investissement de 650 millions de dollars par le groupe Wallenberg dans une usine de pâtes et papiers au Cap-Breton, ainsi que d'autres importants investissements par Toyota et Honda.
- **Les produits d'information** — Il a préparé le lancement, par le Premier ministre en mars 1996, de *Strategis*, le plus gros site au Canada sur l'Internet et qui est destiné aux entreprises. Ce dernier présente 60 000 rapports, 500 000 pages de texte et 2 gigaoctets de renseignements statistiques.

Équipe Canada : une nouvelle démarche de développement du commerce — des partenariats pour la multiplication des exportateurs et des marchés

- Industrie Canada, le MAECI, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur privé ont élaboré des stratégies de commerce international touchant 18 secteurs industriels. Ces stratégies précisent les mesures que chaque partenaire devra prendre pour tirer profit des débouchés internationaux et exploiter la compétitivité de l'industrie canadienne.
- Dix-sept équipes sectorielles nationales, composées de partenaires fédéraux, provinciaux et du secteur privé élaboreront des stratégies, des renseignements et des services commerciaux propres à aider les entreprises dans leurs activités d'exportation; six autres projets de formation d'équipe sont à l'étude.
- Industrie Canada et le MAECI ont ouvert le Centre des occasions d'affaires internationales.
- A l'initiative des Centres de commerce international, Industrie Canada a créé des réseaux commerciaux régionaux dans les dix provinces du pays, de concert avec ses partenaires fédéraux et provinciaux des domaines de l'industrie, du développement régional, de l'agriculture et des pêches. Ces réseaux devront offrir aux entreprises des services commerciaux rentables et efficaces de préparation à l'exportation, de renseignements sur les marchés, de consultation et de financement international.
- Le gouvernement a conclu neuf accords ou ententes avec les provinces et les territoires en vue d'harmoniser l'ensemble des services commerciaux, permettant aux réseaux régionaux d'offrir des services complets.
- Le site Web *Strategis* affiche un calendrier constamment mis à jour des activités de formation et de développement des marchés touchant le commerce régional.

- **La Commission canadienne du tourisme** - Le Ministère a rendu cet organisme de service spécial pleinement fonctionnel et l'a doté d'un conseil d'administration dont les membres proviennent du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé. Ce conseil dirige conjointement les dossiers sur le tourisme et la commercialisation (voir l'encadré).

La Commission canadienne du tourisme : un partenariat des secteurs privé et public mené par l'industrie

Organisme de service spécial créé en octobre 1995, la Commission a pour objectif d'appuyer une industrie touristique canadienne dynamique et prospère.

Son conseil d'administration, formé de 26 membres provenant surtout de l'industrie, en dirige les activités. Il est appuyé par huit comités présidés par des représentants de l'industrie. Depuis sa création, la Commission a obtenu des investissements du secteur privé de l'ordre de 40,9 millions de dollars, portant le total des dépenses pour les programmes à plus de 90 millions de dollars par année.

- **Le Centre de recherches sur les communications** — Il a élaboré des bancs d'essai intégrés afin d'aider l'industrie dans les questions techniques portant sur l'autoroute de l'information, notamment en matière d'interopérabilité, d'interconnectivité, d'applications et d'accès. Le Centre est aussi à l'origine de la mise sur pied du Centre d'innovation en technologies de l'information, auquel huit entreprises participent à l'heure actuelle (dont deux sont issues de sociétés mères et dirigées par d'anciens employés). En tout, au cours de leur stage au Centre, les entreprises ont créé ou maintenu quelque 60 emplois.

- **Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) et Entreprise autochtone Canada**
— Le Ministère a annoncé l'instauration de nouvelles structures de programmes et de services qui délaissent les programmes subventionnaires au profit des partenariats, des initiatives de développement communautaire et des innovations.

■ La petite entreprise

- Le Ministère a travaillé de concert avec le ministère des Finances, le Comité permanent de l'industrie et les banques canadiennes pour mettre en place un ombudsman chargé du système bancaire.
- Il a mis en place un éventail de mécanismes afin d'aider la croissance des petites entreprises (voir l'encadré).

Aide à la croissance des petites entreprises : accès au financement

- La Banque fédérale de développement est devenue la Banque de développement du Canada.
- Le lancement du projet-pilote Plan d'investissement communautaire du Canada fera en sorte que les PME des petites collectivités puissent obtenir un soutien sous forme technique et de capital de risque.
- Le gouvernement a amélioré la capacité de crédit permise par la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.

- Le Ministère a grandement réduit la paperasserie et a amélioré le cadre de réglementation en collaboration avec le Conseil du Trésor, le ministère du Revenu, d'autres ministères clés et le secteur privé.

- **L'accès à l'autoroute de l'information par Canadiens, particulièrement les jeunes :**

- **Rescol (le Réseau scolaire canadien)**
a rattaché 6 000 écoles et plus de 100 écoles des Premières nations à l'Internet. Rescol offre, à partir de sites gopher et Web, plus de 1 000 services et ressources (voir l'encadré).

Le Rescol prépare les étudiants à l'avenir

Six mille écoles, y compris 100 écoles des Premières nations, sont reliées au Rescol, qui offre maintenant plus de 1 000 services à ces écoles, notamment :

- le Répertoire national des diplômé(e)s, une base de données dans laquelle les employeurs peuvent effectuer des recherches parmi les profils de diplômés
- les Livres du Souvenir en direct sur le Rescol, une version numérisée des originaux qui présentent le nom des Canadiens morts au combat, préparée par des jeunes Canadiens du secondaire
- les projets Rescol à la source, qui encouragent les enseignants et leurs élèves à produire du matériel didactique conçu pour l'Internet; plus de 100 projets sont déjà en cours, auxquels participent des centaines d'écoles de tout le pays.

- **Le Programme d'accès communautaire** dispose d'accords ratifiés afin de brancher 380 collectivités rurales et éloignées sur l'Internet.
- **Le programme Étudiants bien branchés** a fait l'annonce d'une initiative triennale qui emploiera 2 000 étudiants en vue d'aider 50 000 petites entreprises à se servir de l'Internet et d'autres services commerciaux en direct.
- **Les Collections numérisées du Rescol** ont été fondées par Initiatives Jeunesse. Ce programme donne aux jeunes Canadiens la possibilité d'acquérir une expérience de travail dans un domaine technologique, en transcrivant en mode numérique des documents relevant du patrimoine et du domaine scientifique afin de les verser : Rescol. Trente projets pilotes ont été achevés.

DÉFIS À RELEVER : LE PLAN D'ACTIVITÉS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Des initiatives prioritaires découlant du Programme : emploi et croissance

- Au cours des trois prochaines années, le Ministère mettra l'accent sur la politique et les programmes décrits dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne* et, plus récemment, dans le discours du Trône et le budget de 1996, en poursuivant et en renforçant les initiatives lancées en 1995-1996. Les réactions des clients et de la communauté internationale indiquent qu'il est dans la bonne voie et doit demeurer fidèle à ce programme et l'exécuter tel que promis.
- Le discours du Trône et le budget de 1996 ont renforcé ce message : les priorités du programme de création d'emplois et de croissance économique sont le commerce international, les sciences et la technologie (S-T), les jeunes et un climat propice aux affaires. Industrie Canada n'a que faiblement bénéficié de la réaffectation des ressources pour mettre en place le fonds Partenariat technologique Canada, accroître l'accès à l'autoroute de l'information par l'intermédiaire du Programme d'accès communautaire au Rescol et mettre en œuvre divers nouveaux programmes axés sur les jeunes.

Le développement de nouvelles façons de faire des affaires, une priorité au cours des trois prochaines années

Le Ministère :

- placera en tête de liste l'examen de son fonctionnement, au cours des trois prochaines années, c'est-à-dire qu'il trouvera de nouvelles façons d'offrir ses services aux clients.
 - En s'appuyant sur une **stratégie de consultation** ministérielle pour ses principaux services, le Ministère établira de meilleurs liens avec ses clients en donnant aux bureaux régionaux un

rôle accru. Ce rôle consistera en des rétroactions et des suivis particuliers à chaque région, portant sur les besoins des clients et sur la recherche de marché relative aux demandes de services des clients. Il consultera également l'ensemble du personnel quant aux meilleurs moyens à employer pour atteindre ses objectifs.

- Il s'appuiera sur la **technologie** pour rejoindre ses clients et les aider, tant en élargissant l'accès électronique à l'information qu'en accordant plus d'importance à l'échange électronique des données (commerce électronique).
- Il augmentera les **partenariats**, aussi bien avec les autres gouvernements qu'avec le secteur privé. Ces derniers regroupent un large éventail d'activités, y compris la livraison en commun, la livraison par des tiers et l'octroi de licences. Il s'agira de faire porter les ressources gouvernementales sur les fonctions essentielles tout en utilisant les ressources d'autres groupes et en augmentant leur participation.
- Il redoublera de souplesse dans la prestation des services par de nouvelles **structures organisationnelles**, telles que les organismes de services spéciaux, afin de mieux répondre aux besoins des clients.
- Il effectuera des **mesures du rendement** afin de l'améliorer par un cadre de responsabilisation que soutiendront des mesures concrètes de rendement.
- Il fera appel aux **compétences de son personnel** et maximisera ces compétences en offrant la formation nécessaire et en renouvelant le milieu de travail.
- Il atteindra un degré accru d'**autonomie financière** en allant chercher des revenus et en les réinvestissant.

- Ces thèmes touchent tous les secteurs d'activités : le résumé des engagements du Plan d'activités qui suit illustre certains exemples.

De nouvelles possibilités de partenariat pour améliorer le service à la clientèle, en collaboration avec le portefeuille de l'Industrie

- Le large éventail des fonctions qu'assume le portefeuille de l'Industrie complète les outils d'Industrie Canada. En plus des activités d'Industrie Canada décrites ci-dessus, le portefeuille de l'Industrie regroupe maintenant une gamme variée de compétences, comme la production et le soutien de recherches scientifiques de pointe, ainsi que l'aide à la croissance et à la diversification des économies régionales et locales canadiennes.
- En tout, le portefeuille de l'Industrie rassemble, sous l'autorité d'un ministre et de trois secrétaires d'État, 13 ministères et organismes dont le budget total dépasse les 3,7 milliards de dollars et dispose d'un effectif de 14 500 personnes.
- Au cours de cette période de trois ans, l'une des priorités sera d'assurer une coordination plus étroite de certaines activités du portefeuille de l'Industrie, tout particulièrement le développement du commerce, la technologie et les activités axées sur la petite entreprise.

PRIORITÉS ET PRODUITS PRINCIPAUX

Le rôle du Ministère en matière de politique microéconomique : mener les principaux dossiers horizontaux (technologie, commerce, télécommunications, jeunes, consultation auprès des clients)

- **Sciences et technologie** — Dans l'année qui vient, les priorités seront la mise en application du Plan d'action du portefeuille de l'Industrie sur les S-T, l'élaboration d'un plan d'entreprise ministériel en matière de technologie et l'étude des moyens par lesquels le gouvernement fédéral pourrait améliorer la culture scientifique et l'innovation au Canada. A moyen terme, les priorités incluront la phase III des Réseaux de centres d'excellence et la phase III du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE).
- **Commerce** — Le Ministère mettra l'accent sur l'élaboration de nouvelles stratégies de commerce international, de concert avec le MAECI, ainsi que sur l'élaboration de stratégies internationales d'investissement et de technologie.
- **Jeunes** — Élément crucial d'Initiatives Jeunesse qu'élabore le ministre de Développement des ressources humaines, Industrie Canada mettra aussi en place un **cadre-jeunesse à l'échelle du Portefeuille**. Ce cadre reflétera le considérable éventail des forces du Portefeuille, englobant l'évaluation des besoins jusqu'à la livraison des services. Le Ministère s'intéressera particulièrement à la conception d'initiatives visant l'accroissement des compétences des jeunes en matière de technologie et d'esprit d'entreprise.
- **Politique sur les télécommunications et l'autoroute de l'information** — Les priorités pour 1996-1997 sont de publier un calendrier de mise en application de la politique sur la concurrence entre les entreprises de télécommunications et de câblodistribution, de collaborer avec le

De nouvelles façons de faire des affaires : mettre en œuvre le cadre de consultation ministériel

Industrie Canada déploie une stratégie de consultation qui suscitera, à tous les niveaux du Ministère, l'habitude de consulter et qui réorientera les opérations, lesquelles passeront d'un déroulement axé sur la gestion des dossiers à un autre, axé sur l'établissement de liens et de rapports avec les principaux clients et intervenants.

Pour élaborer cette stratégie, les concepteurs ont dû notamment s'appuyer sur 19 associations principales et nommer des « champions » ministériels.

En 1996-1997, les initiatives seront :

- les visites hebdomadaires que fera le Sous-ministre à ses principaux clients
- les consultations bilatérales avec les principales associations, menées par un « champion » ministériel
- la tenue régulière de dîners réunissant, d'une part, les principales associations nationales et sectorielles et, d'autre part, la haute direction du Ministère
- l'élaboration de la base de données Client Profiles, un projet-pilote d'application pour Lotus Notes.

ministère du Patrimoine canadien dans la définition de stratégies en matière de contenu canadien et d'accès abordable, et d'élaborer, de concert avec le ministère de la Justice, une loi-cadre visant la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et le traitement à accorder aux questions de commerce électronique donnant lieu à des modifications législatives.

■ **Recherches microéconomiques** — Le Ministère continuera de mettre l'accent sur le développement des compétences analytiques en matière de micro-économie, à l'appui de l'élaboration de politiques. Il prévoit publier jusqu'à 40 rapports de recherche et traitant de technologie, de ressources humaines, de commerce, d'investissement, d'infrastructure, de cadre général pour la conduite des affaires, de brevets et de fiscalité. Le programme Publications de recherches mettra l'accent sur *La croissance fondée sur le savoir et son incidence sur les politiques micro-économiques*, *L'importance croissante de la région de l'Asie-Pacifique dans l'économie mondiale : Implications pour le Canada et Marchés financiers*. Le Ministère poursuivra la publication des trimestriels et mensuels (*Bonnes nouvelles économiques*, *Indicateurs économiques mensuels* et *Micro-économique moniteur*).

■ **Politique en matière de consommation** — Le Ministère mettra l'accent sur l'atteinte de l'auto-suffisance au sein des associations de consommateurs et sur leurs compétences analytiques afin de renforcer la présence des consommateurs dans la vaste gamme des ministères et organismes du gouvernement fédéral liés aux intérêts des consommateurs.

Les règlements et les services axés sur le marché : conserver les lois-cadres à jour, offrir des services à la clientèle efficaces, aider les clients à profiter des renseignements sur le marché

■ **Lois-cadres sensibles au marché** — Industrie Canada réexaminera un certain nombre des lois et des accords internationaux conclus pour s'assurer qu'ils correspondent bien à l'évolution actuelle des économies canadienne et mondiale, et qu'ils n'imposent pas de frais abusifs aux entreprises. Le but ultime d'Industrie Canada est d'élaborer des lois-cadres qui puissent être des modèles internationaux et qui fassent la promotion des normes canadiennes sur le marché mondial, appuyant ainsi les efforts des entreprises pour faire des affaires à l'étranger. Les modifications et les examens proposés toucheront :

- la *Loi sur la concurrence* (1996-1997)
- la *Loi sur le droit d'auteur* (1996-1997)
- la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (1996-1997)
- la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité* (1996-1997)
- la *Loi sur les sociétés par actions* (1997-1999)
- la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (1997)
- l'étude parlementaire du projet de loi C-91 traitant des brevets des produits pharmaceutiques
- les initiatives de soutien du système national de normes.

■ **Le travail sur le cadre réglementaire international** se poursuivra avec des groupes internationaux afin d'harmoniser les normes internationales et les démarches entourant le respect de la propriété intellectuelle, les lois en matière de concurrence et la métrologie légale. Le Ministère sera également membre actif de la Conférence administrative mondiale de la radiocommunication de 1997, une conférence internationale sur le spectre qui garantit la mainmise du Canada aux discussions de répartition internationale du spectre radio.

**De nouvelles façons de faire des affaires :
Démarches novatrices de prestation des services**

- Étudier la possibilité d'obtenir le rang d'organisme de service spécial aux directions des faillites, des corporations et de la métrologie légale.
- Brancher en direct un plus grand nombre de services des directions des corporations, des faillites, de la propriété intellectuelle et de la métrologie légale.
- Étendre le programme d'accréditation de la Métrologie légale afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises privées d'inspecter les dispositifs de mesure.
- Trouver des partenaires commerciaux potentiels pour s'occuper de certains aspects des faillites pour offrir des produits d'information.

■ **Améliorer la conformité et l'efficacité du service à la clientèle en y insufflant innovation et hausse de la productivité** — Au cours des trois prochaines années, Industrie Canada cherchera à maintenir le respect des lois du marché et à accroître l'efficacité des inspections et la livraison de nouveaux services visant tout particulièrement les PME.

Au cours de l'exercice 1996-1997, les travaux comprendront notamment :

- un sondage auprès de PME choisies et d'études légales afin de cerner les besoins de service en matière de constitution en société et d'autres questions connexes
- un programme approfondi de recherches visant à définir les besoins de services des PME en ce qui touche le système canadien de la propriété intellectuelle
- des inspections de métrologie légale dans certains secteurs, quand de nouveaux dispositifs de mesure se développent, si le taux d'observation des règlements est faible ou si le volume des échanges commerciaux est élevé
- l'accès à une gamme plus étendue du spectre, la lutte contre l'utilisation illégale du spectre et la prestation de nouveaux services
- la simplification des procédures de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*
- la réponse à la demande croissante de services à la clientèle.

■ **Aider les clients à tirer profit des renseignements sur le marché** — Au cours des trois prochaines années, le Ministère élaborera et livrera une gamme de produits d'information sur le marché, notamment :

- un manuel sur les causes et les conjonctures de faillite, à l'intention des petites entreprises
- la poursuite de la mise en œuvre de **TECHSOURCE** (voir l'encadré)
- la livraison d'un volume accru de renseignements par l'intermédiaire de *Strategis*, par exemple des données sur la constitution en société, la métrologie légale et les faillites, ainsi que des renseignements sur les consommateurs et le marché.

**De nouvelles façons de faire des affaires :
TECHSOURCE**

L'automatisation du système canadien des brevets, de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, permettra de réaliser des avantages économiques concrets et équitables, d'un bout à l'autre du Canada, dont :

- contribuer à la position du Canada sur les marchés internationaux en donnant aux Canadiens la possibilité de recourir à un système de pointe diffusant des renseignements technologiques à jour
- offrir, partout au Canada, un accès équitable aux renseignements sur les brevets
- faciliter l'accès des PME aux renseignements technologiques inhérents au système de brevets
- aider les utilisateurs de l'information sur les brevets à trouver des réponses à des problèmes technologiques; éviter le gaspillage des chevauchements en R-D; rehausser la productivité et accroître la transparence du marché de la propriété intellectuelle.

Le secteur d'activités Développement de l'industrie modifiera un certain nombre d'initiatives récentes tout en rehaussant ses compétences en matière de commerce, d'investissement et d'expertise sectorielle

■ **Commerce** — En 1996–1997, le Ministère mettra l'accent sur le parachèvement et la mise en œuvre de 18 stratégies canadiennes sur le commerce international dont Industrie Canada est le maître-d'œuvre, précisera le contenu et les stratégies des 10 plans commerciaux régionaux, mettra sur pied des équipes sectorielles nationales et établira des stratégies sur la prestation des services pour les 10 réseaux de commerce régional (voir l'encadré).

De nouvelles façons de faire des affaires : Projet-pilote du genre Équipe Canada dans les bureaux régionaux

- Afin de mieux évaluer le rendement des Centres de commerce international, le Ministère instaurera dans certaines régions des normes nationales de services et de suivi des clients.
- La région du Québec s'efforcera d'instaurer la certification ISO 9000 dans les services de développement du commerce international.

■ **Produits d'information** — *Strategis* donne la possibilité d'atteindre directement les clients, par l'Internet. Industrie Canada aura comme priorité en 1996–1997 de soutenir cette technologie au moyen de produits d'information évolués, y compris :

- des renseignements sur le marché
- une trousse d'exportateur à l'intention des réseaux commerciaux régionaux
- des stratégies sectorielles d'investissement
- la mise à jour du test de l'impact sur les entreprises afin d'en permettre la consultation en direct
- la mise en place d'un service électronique, à guichet unique, d'information sur les questions intéressant les consommateurs

- les étapes de la concurrence, un outil diagnostique à l'intention des entreprises du secteur des services pour les aider à accroître leur pénétration des marchés étrangers.

De nouvelles façons de faire des affaires : *Strategis*, nouvel outil de prestation de produits et de services d'information (<http://strategis.ic.gc.ca/>)

- Grâce à un puissant moteur de recherche et à la possibilité de le consulter par l'Internet, *Strategis* représente un outil très efficace de livraison des produits d'information du Ministère. *Strategis* est déjà consulté par plus de 1 000 usagers chaque jour.
- Les améliorations prévues pour *Strategis* permettront aussi aux clients de traiter avec le Ministère, notamment de s'inscrire ou de déposer une demande et de procéder à une transaction commerciale.
- Les partenariats avec d'autres ministères, avec des organismes non gouvernementaux et avec le secteur privé accroîtront considérablement la gamme de produits d'information et de services offerts dans *Strategis*.
- Les bureaux régionaux du Ministère fournissent, localement, des services de commercialisation et de formation à partir de *Strategis* aux clients et aux partenaires, afin de maximaliser disponibilité, sensibilisation et utilisation.

- **Technologie** — Le Ministère s'engage principalement à mettre en œuvre **Partenariat technologique Canada** (voir l'encadré), à élaborer des guides technologiques dans sept secteurs, à encourager l'adoption de la nouvelle technologie, à concevoir certains services — de concert avec le centre national des sciences de la fabrication et le centre d'information en génie manufacturier du Japon — et à élargir le rôle des bancs d'essai du Centre de recherches sur les communications.

**De nouvelles façons de faire des affaires :
Partenariat technologique Canada**

- Cette initiative innove sur le plan financier. Ses coûts sont partagés et c'est le secteur privé qui en assume la plus grande partie; de plus, le gouvernement partage les revenus des projets qui ont du succès.
- Cette initiative sera mise en œuvre grâce à des partenariats conclus avec le secteur privé :
 - selon des stratégies du gouvernement et de l'industrie
 - sous la supervision d'un conseil consultatif du secteur privé
 - en travaillant, si possible, avec le secteur privé afin de livrer le programme de façon économique et efficace.
- Le Ministère demande, au cours du prochain exercice, d'en faire un organisme de service spécial ou de lui donner un statut équivalent.

- **Investissement** — Le Ministère veut que le Canada soit l'« emplacement de choix parmi les pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) » aux yeux des investisseurs étrangers. En 1996-1997, de concert avec le MAECI, les projets principaux sont d'élaborer et de commencer à mettre en application une nouvelle stratégie gouvernementale sur l'investissement et de mettre sur pied une importante équipe de promotion des investissements. L'équipe définira un petit nombre de créneaux à rendement élevé afin d'attirer, d'élargir ou de retenir des investissements multinationaux au Canada.

- **Développement sectoriel** — Industrie Canada présentera sa nouvelle démarche sur l'analyse des secteurs industriels par l'intermédiaire des cadres de compétitivité sectorielle, en publiant 25 cadres et documents de perspectives afin de présenter les plans d'action sectoriels.
- **Commission canadienne du tourisme** — La Commission attirera des partenaires et accroîtra le financement provenant de ces derniers pour un total de 50 millions de dollars qui, jumelé à un financement équivalent du gouvernement fédéral, lui permettra de mieux promouvoir le Canada comme destination touristique en toute saison, de sensibiliser tous les marchés primaires au sujet du Canada et de cibler des marchés lucratifs mais très concurrentiels.
- **Centre de recherches sur les communications** — Le Centre veut accroître résolument le développement des affaires, avec les clients aussi bien du Ministère que de l'extérieur. Il donnera la priorité aux partenariats avec le secteur privé et avec les autres organismes faisant partie du gouvernement.

■ **FedNor** — La nouvelle orientation de FedNor se fonde sur le maillage, sur l'amélioration de l'accès au capital par la mise en œuvre, avec les établissements financiers, de dispositions relatives à des réserves pour compenser d'éventuelles pertes sur prêts, sur le développement économique communautaire, sur des partenariats de prestation de services, de concert avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), et sur l'amélioration de l'accès au capital pour entrepreneurs chez les Autochtones, les jeunes et les femmes (*voir l'encadré*).

De nouvelles façons de faire des affaires : FedNor

FedNor a pour objectif de créer un réseau dynamique et efficace dans le Nord de l'Ontario, composé de gens d'affaires, d'enseignants, de représentants des administrations publiques et de chefs de la communauté. Ce réseau sera relié par ordinateur et capable de répondre aux problématiques économiques et aux besoins des entreprises. Les initiatives viseront notamment à :

- établir un site Web distinct pour le Nord de l'Ontario
- élaborer des partenariats entre les intervenants, notamment les agents de développement économique des provinces, les Sociétés d'aide au développement des collectivités et d'autres partenaires
- établir des partenariats avec les banques pour accroître l'accès au capital.

■ **Entreprise autochtone Canada** — Sous les conseils de l'Office national de développement économique des Autochtones, ce programme s'articule autour de quatre nouvelles priorités stratégiques : le commerce, la technologie, l'accès au capital d'entreprise et l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Les initiatives prévues pour 1996–1997 consistent à rallier les entreprises autochtones à l'autoroute de l'information, à lancer un répertoire national sur le commerce et l'exportation chez les Autochtones, à mener des missions commerciales et à préparer une stratégie de commerce international concernant les biens et services autochtones.

■ **Brancher les Canadiens sur l'autoroute de l'information** — Des initiatives entreprises en 1995–1996 (**Étudiants bien branchés** et **Collections numérisées**) se poursuivront. Sous l'égide du **programme Rescol**, toutes les écoles et bibliothèques publiques du Canada, ainsi que les 447 écoles des Premières nations de compétence fédérale seront encouragées à se brancher sur l'Internet d'ici 1998 et d'ici la fin de 1996–1997, respectivement. L'expansion du **Programme d'accès communautaire** se poursuivra, dans l'espoir de brancher 1 500 collectivités, ce qui quadruplera le nombre actuel des collectivités branchées à l'Internet.

RECOURS PLUS JUDICIEUX AUX RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Les objectifs d'Industrie Canada : gérer la restructuration de l'emploi, renouveler et revitaliser la main-d'œuvre, créer un milieu de travail positif et stimulant

- L'objectif de la première phase de l'Examen des programmes, qui visait la réduction de 1165 postes équivalents temps plein, sera atteint, tel que prévu dans le cadre du Plan d'activités de 1995-1996; en outre, on estime que le Ministère pourrait perdre 145 autres postes équivalents temps plein dans la foulée de la deuxième phase de l'Examen des programmes. Comme auparavant, il tentera de procéder à ces réductions le plus rapidement possible.
- Grâce à une gamme de formules novatrices de travail, de programmes d'adaptation et d'encouragements spéciaux, le Ministère a atténué et continuera d'atténuer les effets de la réduction de la main-d'œuvre sur les employés qui restent, et il fournira une aide concrète aux employés directement touchés par la réduction des emplois.
- Voulant tirer pleinement avantage des compétences et du potentiel de son effectif, Industrie Canada encouragera le recours à des pratiques de gestion novatrices pour encourager le partage des connaissances et le perfectionnement. En outre, le Ministère poursuivra ses efforts à l'égard d'un milieu de travail positif et stimulant, où l'individu sera traité équitablement et verra ses droits respectés. L'annexe B présente certains détails du plan des ressources humaines du Ministère.

De nouvelles façons de faire des affaires : Secteur de l'industrie — Donner une marge de manœuvre aux équipes

Par suite du budget de 1995, le Secteur de l'industrie a connu des compressions de 40 p. 100 de son personnel et de 50 p. 100 de ses cadres, et ses importants programmes d'aide financière ont presque été réduits à néant.

Le Secteur de l'industrie a réagi à cette situation en repensant ses activités de façon à mettre l'accent sur le commerce, l'investissement, la technologie et les ressources humaines. Il a aussi établi un modèle horizontal de gestion matricielle axé sur des équipes dotées d'importants pouvoirs.

Des démarches novatrices ont permis de gérer la transition :

- A l'avant plan, la direction a mis l'accent sur le service à la clientèle, le respect des autres, l'équilibre du milieu de travail, la poursuite de l'excellence, le perfectionnement des employés et le travail d'équipe.
- Les gestionnaires ont pu compter sur l'aide d'un conseiller du Centre canadien de gestion.
- Ce Centre et le Niagara Institute ont participé à l'élaboration d'un plan de formation axé sur le travail d'équipe. Le Ministère a aussi conçu un plan proactif de communication avec ses clients.
- Industrie Canada a mis en œuvre un plan d'amélioration de ses communications à l'interne comme à l'externe pour établir les priorités en fonction des besoins des clients.

Résultats à ce jour : le début d'un virage culturel, au bout duquel la hiérarchie du milieu de travail fera place à une pensée vraiment stratégique.

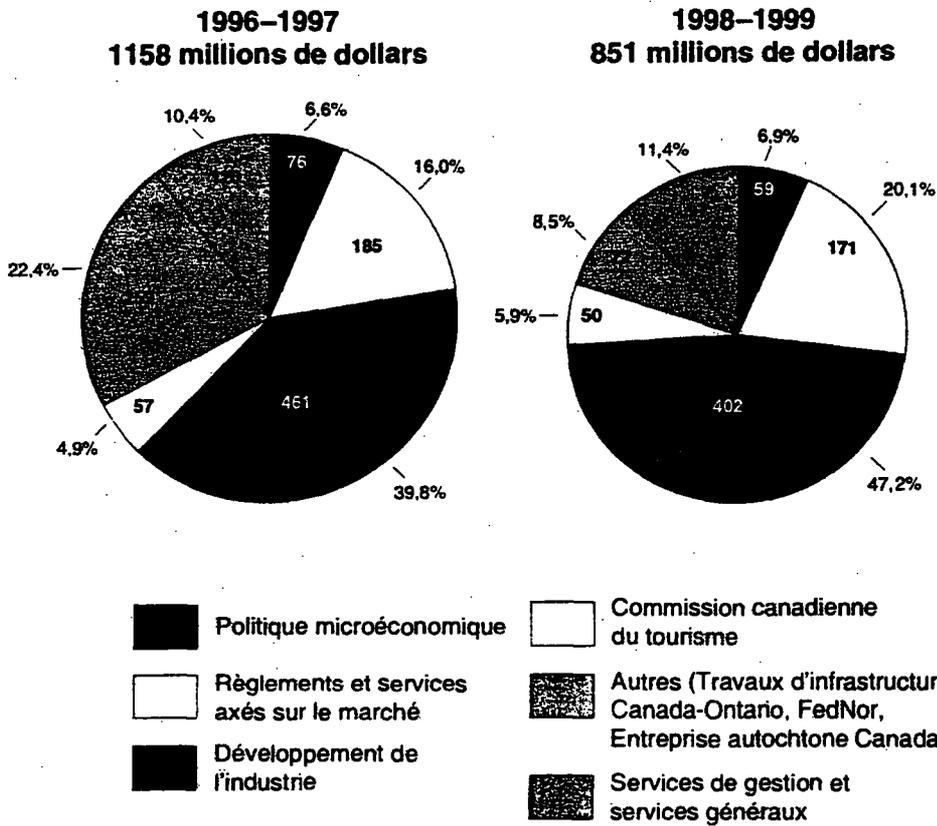
Le Ministère s'acquitte de ses engagements pris en fonction de l'Examen des programmes et réaffecte ses finances afin de répondre aux priorités du Programme : emploi et croissance

- Le Ministère atteindra les cibles établies en fonction de l'Examen des programmes. La somme des réductions subséquentes à la première phase de l'Examen se traduit par une diminution du budget de base d'Industrie Canada de l'ordre de 93 millions de dollars en 1995-1996, de 148 millions en 1996-1997 et de 212 millions en 1997-1998. (Les réductions ont été allégées de 25 millions de dollars chaque année grâce aux revenus accrus tirés en fonction de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.)
- Pour répondre aux objectifs du Programme : emploi et croissance, le Ministère réaffectera ses ressources entre ses divers secteurs d'activités. Ainsi, il a réaffecté 110 millions de dollars pour financer Partenariat technologique Canada et réaffectera des réserves pour soutenir l'élargissement du Programme d'accès communautaire du Rescol, la nouvelle stratégie en matière de développement des échanges commerciaux et la promotion des investissements.
- Industrie Canada a aussi reçu des fonds supplémentaires pour le financement de Partenariat technologique Canada et de certaines initiatives axées sur les jeunes et d'autres tributaires de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*. Ces ressources supplémentaires permettront la mise en œuvre efficace de ces initiatives.

Le Ministère tente d'accroître son autonomie financière en ayant recours aux recettes à valoir sur le crédit, à la rétention des revenus et aux fonds renouvelables

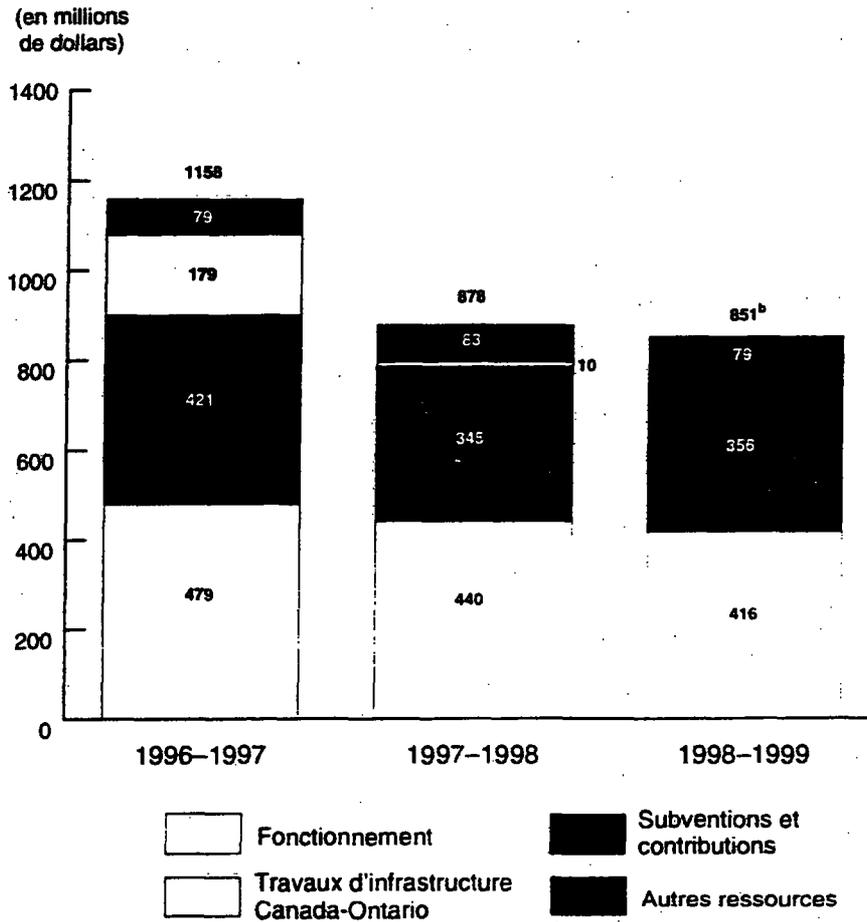
- Industrie Canada met l'accent sur le financement par la collecte et le réinvestissement des revenus, notamment en :
 - établissant un processus efficace de collecte des contributions remboursables
 - accroissant le parti qu'il tire des possibilités de réinvestissement des revenus, c.-à-d. la gestion du spectre
 - élaborant une stratégie d'établissement des prix et de commercialisation des produits qui garantisse la viabilité de *Strategis*
 - enquêtant sur la possibilité d'accroître le recouvrement des coûts de la prestation de certains services offerts à la Direction générale de la métrologie légale et au Bureau de la politique de concurrence
 - augmentant le recours aux recettes à valoir sur le crédit de la Direction des faillites, du Centre de recherches sur les communications, de *Strategis* et de la Direction générale des corporations.

Ressources financières en 1996-1997, par secteur d'activités^a



^a Comprend les ressources budgétaires annoncées le 6 mars 1996, selon les estimations les plus probables, qui devront être confirmées plus tard.

Ressources financières en 1996-1997, par catégorie de dépenses^a



Nota : La catégorie « Autres ressources » comprend les postes législatifs et l'OPIC. Les Subventions et contributions de 1996-1997 comprennent Bombardier/de Havilland ainsi que le Programme de la frégate canadienne de patrouille et le Projet de modernisation des navires de classe Tribal.

^a Comprend les ressources budgétaires annoncées le 6 mars 1996, selon les estimations les plus probables, qui devront être confirmées plus tard. Les budgets indiqués ci-dessus correspondent à ceux du document intitulé *Perspective sur les priorités et les dépenses de programmes, 1996-1997 à 1998-1999*, publié dernièrement par le Ministère, sauf les chiffres du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario qui n'y figurent pas.

^b Les compressions découlant de la phase II de l'Examen des programmes s'élevaient à 23 millions de dollars. Celles de 1998-1999 sont de 13 millions. Le Ministère demandera que le solde de 10 millions lui revienne s'il peut prouver que la conservation des recettes, les organismes de services spéciaux et les partenariats innovateurs ont permis de réaliser des économies.

Considérations stratégiques

Défis posés par l'économie canadienne

Les occasions de création d'emplois et de croissance dans une économie en évolution rapide

Même si le Canada est perçu comme l'un des pays les plus prospères du monde, les Canadiens se sentent de moins en moins rassurés quant au maintien de leur niveau de vie et aux possibilités de prospérité qui s'offrent à leurs enfants. Beaucoup de Canadiens sont au chômage et un nombre encore plus important voient leur revenu disponible diminuer. S'ils peuvent, d'une part, comprendre que l'économie canadienne est en pleine restructuration et s'adapte aux percées technologiques, et que les percées technologiques rehaussent la productivité et appuient la croissance économique, ils ne rattachent pas, d'autre part, cette croissance à l'augmentation des emplois et à la sécurité matérielle.

La nécessité d'un développement durable : source de difficultés, mais aussi de débouchés

L'industrie canadienne a réalisé des progrès considérables dans la réduction des agents polluants, l'imposition de limites au gaspillage et à l'utilisation de l'énergie, et la gestion des ressources. Pour répondre aux besoins des générations présentes et futures, il faut poursuivre ces efforts.

Depuis deux ans et demi, il s'est créé environ 600 000 emplois nets, et ce, en dépit du licenciement d'environ 80 000 personnes dans le secteur public. Néanmoins, les Canadiens sont encore témoins de nombreuses mises à pied et de taux du chômage élevés, particulièrement dans certaines régions du pays, ce qui ébranle les perspectives de sécurité économique des travailleurs. Les jeunes, notamment, entrent difficilement sur le marché du travail. Même hautement compétents, souples et parmi les plus instruits en informatique, ils ont, en raison de leur manque d'expérience, de la difficulté à décrocher leur premier emploi.

D'après les Nations Unies, le Canada jouit d'un niveau de vie exceptionnel, mais cette déclaration sonne faux aux oreilles de ceux qui craignent de voir leur revenu diminuer ou de se retrouver au chômage. Il est vrai que si les particuliers et les gouvernements ont pu garder ce niveau de vie, c'est qu'ils ont puisé dans leurs épargnes et effectué un plus grand nombre d'emprunts. Aujourd'hui, le pouvoir d'épargne discrétionnaire des consommateurs est minime, leur endettement atteint un niveau encore jamais vu et la dette publique du Canada est au deuxième rang parmi les pays du G-7.

L'accroissement de la productivité pour contrer le faible rendement

Depuis les années 70, la productivité totale des facteurs du Canada ne s'est accrue qu'à raison de 0,2 p. 100 par année. Le pays affiche le taux de croissance le plus faible des pays du G-7. S'il avait continué à croître de 2 p. 100 par année, comme dans les années 60, le revenu par habitant aurait augmenté de 42 p. 100 et, aujourd'hui, le pays ne connaîtrait pas de déficit financier et on pourrait réduire les impôts.

La croissance de la productivité de la main-d'œuvre canadienne a aussi pris du retard sur les principaux concurrents du Canada — les États-Unis et l'Allemagne — durant les années 80. Le pays a surclassé ses concurrents en matière de productivité dans les industries de métal de base (ce qui reflète l'avantage comparatif du Canada dans les industries du secteur primaire), mais affiche un rendement sous la norme dans la plupart des industries de pointe. Le Canada doit améliorer sa productivité dans tous les secteurs de l'économie. Pour ce faire, il lui faudra poursuivre ses efforts à de nombreux égards, notamment en macroéconomie et dans les principes de base structurels.

Les aspects importants du rendement commercial

La nature évolutive de l'économie mondiale a des répercussions sur l'économie canadienne, par la libéralisation des investissements et de la politique commerciale, la baisse des coûts de transport, ainsi que la révolution dans les télécommunications et la technologie de l'information. Les frontières nationales ne délimitent plus autant les échanges commerciaux. Les entreprises canadiennes doivent concurrencer celles d'autres pays, non seulement pour obtenir des marchés sur le plan local et mondial, mais aussi pour les investissements et la technologie. En même temps, la mondialisation offre de nouveaux débouchés aux entreprises canadiennes en élargissant l'accès aux marchés d'autres pays et en accélérant la diffusion de la technologie.

Ces derniers temps, le Canada a connu un bon rendement dans le secteur du commerce. En raison d'une extraordinaire croissance des exportations l'année dernière, la croissance totale du Canada a atteint 2,2 p. 100. Sans le commerce, la croissance aurait été nulle. Mais, en dépit de ce succès, il faut s'attaquer à trois problèmes reliés au commerce :

- les exportateurs canadiens se fient encore surtout au marché des États-Unis et ne cherchent pas assez de débouchés ailleurs dans le monde, particulièrement dans la région de l'Asie-Pacifique, un marché en pleine croissance
- les exportations canadiennes dépendent encore beaucoup trop des industries du secteur primaire. Comme le prix des produits de base fluctue de manière très cyclique et que la connaissance devient un facteur de production de plus en plus important, le Canada doit diversifier ses exportations et ses marchés de produits
- responsables de la création de la plupart des emplois au Canada, les PME ont cependant mis du temps à pénétrer les marchés étrangers et ne sont responsables que de 10 p. 100 du volume total des exportations.

Le caractère incomplet de l'investissement dans la capacité de production

Les investissements en capital aident à stimuler la croissance économique du pays. Ce sont les facteurs macroéconomiques comme les taux d'intérêt réels et le climat du marché qui les déterminent. Un taux d'inflation faible et une diminution des déficits indiquent que le Canada a maintenant mis en place les principes de base macroéconomiques appropriés, et qu'avec des taux d'intérêt réels sensiblement plus bas, les niveaux actuels d'investissement en machinerie et en matériel ont atteint des sommets inégalés. Cependant, des principes de base macroéconomiques solides, bien que nécessaires, ne suffisent pas à attirer les investissements directs de l'étranger dans la machinerie, le matériel et les installations. Le Canada se doit d'établir des partenariats tels que le réseau CANARIE et le tout nouveau Partenariat technologique Canada. Ces derniers encouragent le partage des risques entre les secteurs public et privé, et injectent des fonds dans le développement et la commercialisation des produits et des procédés de pointe. De plus, le Canada a besoin de marchés dont les règles encouragent l'investissement, la concurrence et la propriété intellectuelle, et dont le régime fiscal favorise la compétitivité.

La capacité à innover

A long terme, le Canada doit mettre l'accent sur l'innovation et la gestion. En 1995, dans ses *Études économiques de l'OCDE : Canada*, l'OCDE indique que le Canada est un pays qui souffre de lacunes « de connaissances » ou « d'innovation ». Les entreprises canadiennes, particulièrement les PME, sont en retard sur leurs concurrents américains, japonais, allemands et français dans l'adoption de nouvelles techniques, et celles qu'elles utilisent sont souvent dépassées. L'OCDE remarque aussi que la part des dépenses en R-D en fonction du PIB figure actuellement parmi les moins élevées des pays de l'OCDE. Moins de 1 p. 100 des entreprises canadiennes effectuent de la R-D et, parmi celles-ci, les 25 chefs de file comptent pour presque la moitié de toutes les dépenses industrielles en R-D. Un autre signe du manque de connaissances est celui du nombre peu élevé des demandes canadiennes de brevet. Au Canada, il y a environ 3 000 de ces demandes par année contre 107 000 aux États-Unis.

L'investissement dans de nouvelles formes d'infrastructures et les compétences de la population active

L'infrastructure a aussi une influence sur la productivité. Dans les années 50 et 60, le Canada a énormément investi dans l'enseignement et dans les infrastructures traditionnelles permettant le transport de biens et de services partout au pays. Afin de demeurer compétitif dans une économie mondiale, le Canada doit maintenir les infrastructures déjà en place tout en investissant dans de nouvelles, comme l'autoroute de l'information, qui permettront l'échange des idées et de l'information au sein d'une économie axée sur la connaissance.

Enfin, une population active possédant une capacité d'innover est un atout puisqu'elle permet de stimuler toutes les sphères d'activités. Les travailleurs jeunes et instruits injecteront leurs idées et leur énergie; si le Canada veut faire partie de la nouvelle économie, il devra s'assurer que les jeunes, une ressource sous-utilisée, soient intégrés au marché du travail.

RÔLE D'INDUSTRIE CANADA DANS LE PROGRAMME : EMPLOI ET CROISSANCE DU GOUVERNEMENT

Définition et élargissement du Programme

La création d'emplois et la croissance économique forment, depuis le début, le principal objectif du gouvernement. Il fallait que les Canadiens se rendent compte que les perspectives d'emploi et de croissance du revenu sont liées, d'une part, à l'innovation et au développement technologique et, d'autre part, au commerce et à l'investissement.

À l'automne 1994, le gouvernement rendait public son Programme : emploi et croissance*. Ces documents établissaient le programme du gouvernement pour mettre en place :

- une politique macroéconomique permettant d'assainir les finances publiques en réduisant les dépenses, en diminuant l'inflation et en ouvrant la voie à une baisse des taux d'intérêt réels
- une politique-cadre et structurelle favorisant le dynamisme, l'innovation et la souplesse du secteur privé
- une politique sur le marché du travail qui permette à la population active de s'adapter aux changements et d'améliorer ses compétences.

Industrie Canada a coordonné la préparation de l'un des volets du Programme : emploi et croissance, *L'innovation : La clé de l'économie moderne*. Ce dernier faisait état de plus de 50 initiatives prises par 15 ministères et prônait le partenariat entre les Canadiens et leurs institutions afin de créer des emplois et de favoriser la croissance économique dans le secteur privé. Le document s'appuyait sur quatre objectifs fondamentaux : le climat sur le marché du travail, le commerce, l'infrastructure et la technologie, et comprenait un plan d'action à grande échelle pour chacun d'eux.

Le discours du Trône de 1996 a élargi le Programme en annonçant une série d'initiatives visant à promouvoir l'investissement dans le développement des S-T, le commerce international et l'emploi chez les jeunes, et à instaurer un climat favorable à la création d'emplois et à la croissance économique. Le budget de mars 1996 est venu confirmer ces engagements et rediriger les priorités gouvernementales vers plusieurs secteurs relevant d'Industrie Canada, qui sont essentiels à la création d'emplois et à la croissance économique : Partenariat technologique Canada, l'accès à l'autoroute de l'information par le biais du Programme d'accès communautaire au Rescol, des initiatives axées sur les jeunes et les S-T, ainsi que la stimulation du commerce et de l'investissement. La priorité du gouvernement continue d'être la création d'emplois et la croissance économique et les efforts du Ministère porteront surtout en ce sens.

* (Instaurer un climat financier sain : La mise à jour économique et financière; Un nouveau cadre de la politique économique; L'innovation : La clé de l'économie moderne; La sécurité sociale dans le Canada de demain)

Les impératifs des trois secteurs d'activités

La mission d'Industrie Canada est de favoriser la création de conditions économiques qui stimulent l'investissement, le commerce et l'innovation dans le secteur privé. Depuis le dépôt du budget de 1995, au lieu de mettre l'accent sur les bourses et les subventions, le Ministère s'est concentré sur l'information et la prestation de services et de conseils. Son Plan d'activités, pour 1995-1996, prévoyait que trois secteurs d'activités interreliés caractériseraient l'action du Ministère :

- la politique microéconomique
- les règlements et les services axés sur le marché
- le développement de l'industrie.

La politique microéconomique : propice à la création d'emplois et à la croissance économique

Les enjeux sont :

- d'élargir, d'approfondir et d'étendre les mesures qui touchent le commerce, le climat des affaires et l'autoroute de l'information
- d'instaurer le programme technologique annoncé dans la stratégie en matière de S-T et de faire porter la politique future du Ministère sur les lacunes en matière d'innovation
- d'accorder plus d'importance aux préoccupations des petites entreprises et aux priorités en matière de politique.

Les règlements et les services axés sur le marché : des lois-cadres et des règlements offrant aux entreprises et aux consommateurs un marché équitable, efficace et concurrentiel

Les enjeux sont :

- de continuer à moderniser les lois-cadres du Ministère relatives au marché afin de s'assurer qu'elles reflètent les meilleures pratiques internationales et qu'elles stimulent la compétitivité, l'investissement et la confiance des consommateurs
- d'augmenter l'efficacité dans la vérification de conformité et d'améliorer les services pour que les entreprises et les consommateurs tirent pleinement avantage des règles du marché établies dans le but de les protéger
- d'offrir des renseignements sur le marché afin d'aider les entreprises, les entrepreneurs et les consommateurs à faire face aux conditions changeantes du marché.

Le développement de l'industrie : des occasions d'élaborer des stratégies sectorielles, des services commerciaux et des produits d'information

Il s'agit d'offrir un large éventail de stratégies et de services permettant d'aborder de nouveaux enjeux en matière :

- de commerce et d'investissement
- de technologie
- de renseignements stratégiques, notamment sur :
 - le tourisme
 - le développement économique des Autochtones
 - la recherche en communications
 - la petite entreprise.

Le développement durable

Le développement durable doit jouer un rôle important parmi les activités du Ministère. Dans le cadre de ses secteurs d'activités, Industrie Canada encouragera le développement durable, pour en faire l'un des outils servant à stimuler la compétitivité canadienne sur le marché mondial.

Des façons novatrices de travailler pour mieux servir les clients et la population canadienne

Tous les organismes gouvernementaux font face à une réduction des ressources, à des environnements commerciaux constamment en évolution, à une soudaine apparition de nouvelles techniques et à de nouvelles attentes de la part des clients sur ce que le gouvernement devrait ou ne devrait pas faire. Dans un tel contexte, travailler de manière novatrice pour offrir des services améliorés et mieux adaptés aux besoins et tirer parti de la créativité des employés sont devenus l'objectif principal de nombreux organismes du secteur public. Industrie Canada ne fait pas exception. En effet, la définition de nouvelles façons de travailler est le thème principal du Plan d'activités et continuera d'être la priorité du Ministère durant les trois années que durera ce cycle de planification.

Les principales questions intéressant le Ministère sont :

- **améliorer les relations avec les clients** pour favoriser une meilleure compréhension de la politique et des besoins en services des clients et de la population canadienne
- **transformer la prestation des services en utilisant la technologie de l'information** pour améliorer les services offerts aux clients, en créer de nouveaux et rendre les opérations internes plus efficaces
- **favoriser l'établissement de partenariats** afin de mettre les services à la portée du client et d'augmenter la gamme des services
- **augmenter la souplesse** en créant de nouvelles formes d'organisation — comme des organismes de services spéciaux — pour stimuler l'innovation et améliorer l'efficacité
- **mesurer le rendement** afin de mieux évaluer l'utilisation des ressources du Ministère et améliorer sa capacité à apprendre par la pratique
- **rehausser les compétences du personnel** et gérer l'effectif de manière à susciter l'initiative et la créativité
- **améliorer la gestion financière** par des initiatives qui permettent d'obtenir des revenus et de les réinvestir.

Secteurs d'activités

Politique microéconomique

DÉMARCHE

Les lignes directrices du Programme : emploi et croissance

La politique microéconomique touche les grandes questions liées au développement économique structurel au sein de l'économie canadienne. L'une des plus importantes de ces questions est la valeur grandissante de la connaissance comme facteur de production. Il s'agit d'un changement radical dans la dynamique du succès en affaires, lequel est de plus en plus reconnu. Pour aider les entreprises à effectuer la transition vers une croissance fondée sur la connaissance, le gouvernement a lancé un nouveau programme microéconomique, décrit dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*. Les quatre volets mis en évidence dans ce document, soit le marché, le commerce, la technologie et l'infrastructure, constituent toujours le cadre du programme microéconomique. Une amélioration du rendement dans chacun de ces secteurs aiderait à rehausser la productivité et à combler peu à peu les lacunes du Canada en matière d'innovation, accélérant du coup la croissance économique et la création d'emplois. **Au cours des trois prochaines années, le Ministère se donne pour but de tirer parti des forces nouvelles dans ces domaines, d'aider l'économie au moyen d'une politique favorisant le commerce et l'innovation chez les consommateurs, et d'offrir de nouveaux débouchés aux jeunes.**

Enjeux de la politique microéconomique

Selon les quatre volets de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, le principal enjeu de l'élaboration d'un programme microéconomique consiste à cerner les nouvelles questions les plus importantes et à trouver les preuves analytiques sur lesquelles appuyer les réactions qu'il convient d'intégrer à la politique, c'est-à-dire être en mesure de présenter des cas probants auxquels des mesures s'imposent et de mettre en place des cadres horizontaux propres à susciter l'engagement d'un groupe divers de ministères et d'organismes — à l'intérieur comme à l'extérieur du portefeuille de l'Industrie. En remplissant ce rôle, le Ministère fera face aux défis suivants :

- se placer, ainsi que le gouvernement, dans une excellente position au regard du prochain mandat et de la politique microéconomique du xx^e siècle
- intégrer rapidement les préoccupations et les analyses des consommateurs à la politique microéconomique
- élargir et approfondir le programme actuel en mettant l'accent en priorité sur l'innovation et en prêtant une attention particulière aux compétences et au perfectionnement des ressources humaines, surtout chez les jeunes et au sein des PME
- faire usage de la rétroaction des clients afin d'axer clairement l'élaboration de politique sur leurs besoins

- trouver un équilibre entre la nécessité de s'assurer que les ressources et l'attention sont dirigées vers la mise en œuvre d'un programme chargé d'engagements, et celle de poursuivre de nouveaux éléments d'orientation
- incorporer une stratégie et des concepts de développement durable à la politique microéconomique.

RÉALISATIONS EN 1995-1996

Climat du marché

Le Ministère :

- a adopté une nouvelle loi pour que la Banque fédérale de développement devienne la Banque de développement du Canada, en la dotant d'un nouveau mandat
- a triplé la capacité de crédit en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et a réorienté le programme vers le recouvrement des coûts
- a lancé le projet-pilote Plan d'investissement communautaire du Canada, afin que les PME des petites collectivités aient accès à des capitaux de risque et à un soutien technique
- conjointement avec la Chambre de Commerce du Canada, a mis en place le Programme national de démonstration des réseaux d'entreprises, à l'intention des PME
- a participé à l'Accord sur le commerce intérieur, le 1^{er} juillet 1995, et créé un secrétariat intergouvernemental à Winnipeg.

Commerce et investissement

Le Ministère :

- en collaboration avec le MAECI, a élaboré de nouvelles stratégies sur le commerce international
- a négocié avec le MAECI les dispositions subsidiaires et les annexes sectorielles nécessaires pour poursuivre la mise en application des grands accords commerciaux (Organisation mondiale du commerce, ALENA)
- a entamé de nouvelles négociations avec le MAECI visant des accords bilatéraux de libre-échange avec le Chili (biens, services et investissements) et avec Israël (biens)
- avec le MAECI et le ministère des Finances, a pris part aux négociations de l'OCDE relativement à l'Accord multilatéral sur les investissements.

Technologie

Le Ministère :

- a publié le document *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : La stratégie fédérale*. Fondée sur des consultations exhaustives à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, la stratégie décrit les objectifs, les orientations et les priorités à mettre en

œuvre au cours des prochains exercices, y compris un nouveau régime de gestion des S-T dans tous les ministères et organismes gouvernementaux

- a participé à l'élaboration des plans d'action ministériels en réponse à la stratégie en matière de S-T pour le portefeuille de l'Industrie, sous la forme d'un programme en 40 points
- a publié le rapport final du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, sous le titre de *La santé, la richesse et la sagesse : Cadre pour une stratégie fédérale en matière de S-T intégrée*
- a complété l'élaboration d'une stratégie nationale de cinq ans visant l'intégration des personnes handicapées (68 projets terminés, dispositifs d'aide)
- a octroyé des permis à quatre fournisseurs de services de communications personnelles à prix concurrentiel; les fournisseurs pourront ainsi offrir une gamme de services de télécommunications de pointe
- a instauré une politique et lancé un appel d'offres en vue de fournir des installations de communications sans fil sur des circuits à large bande, connues sous le nom de « services locaux de communications multipoints »
- a conclu des négociations à la Conférence administrative mondiale de la radiocommunication de 1997, une conférence internationale sur le spectre, pour la mise sur pied de services mobiles par satellite d'envergure mondiale soutenus par le Canada
- a mis en place des mesures destinées à protéger la vie privée des usagers des services de radiocommunications contre les lecteurs numériques
- a accompli des progrès dans l'établissement de tarifs de télécommunications en fonction des coûts, en modifiant la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin de briser le lien entre les hausses de tarif des services téléphoniques locaux et les réductions obligatoires des tarifs interurbains
- a émis, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, et dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*, des lignes directrices sur la radiodiffusion directe par satellite.

Jeunes

Le Ministère :

- a annoncé la création du programme Étudiants bien branchés, qui aidera les entreprises canadiennes à connaître et à utiliser l'Internet, *Strategis* et les autres services en direct
- a annoncé le lancement du programme des Collections numérisées, qui permettront aux jeunes Canadiens d'acquérir de l'expérience dans l'industrie des multimédias en mettant sous forme numérique des documents historiques et scientifiques pour le Rescol et le Programme d'accès communautaire, créant ainsi des débouchés pour les jeunes
- a maintenu un vaste programme d'apprentissage en alternance et d'embauche d'étudiants l'été au Ministère.

Rescol

- Plus d'un millier de services et de ressources sont offerts sur les sites gopher et Web du Ministère.
- Plus de 6 000 des 16 500 écoles du Canada et 100 écoles autochtones sont reliées à l'Internet.
- Le Programme d'accès communautaire a été élargi de 50 p. 100.
- Des contributions d'entreprises s'élevant à plus de 12 millions de dollars ont été versées au Rescol afin d'accélérer le branchement de toutes les écoles et de toutes les bibliothèques à l'autoroute de l'information. Le tout devrait être terminé d'ici 1998.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Climat du marché

Orientations générales favorables à un climat commercial sain

La politique microéconomique a pour rôle de déterminer l'orientation globale des activités touchant le climat commercial (dont certaines se déroulent dans d'autres secteurs d'activités du Ministère) en mettant surtout l'accent sur la petite entreprise, tout en favorisant un marché intérieur dynamique. Elle vise aussi à fournir la base essentielle de recherches sur lesquelles s'appuyer pour élaborer des lignes directrices.

Industrie Canada poursuivra son programme de réforme législative. Les travaux du Ministère en matière de normes prendront plus d'envergure et d'intensité en raison de son rôle dans le développement économique, particulièrement le commerce international. La réforme des réglementations continuera aussi, et le Ministère cherchera à se poser en chef de file et en modèle de conduite dans ce domaine prioritaire du gouvernement. Industrie Canada s'efforcera d'améliorer le climat du marché pour les consommateurs.

1996-1997

- Acheter le travail commencé en ce qui concerne l'Accord sur le commerce intérieur (dans les domaines de l'énergie, des marchés publics, des mesures visant les consommateurs, etc.); faire adopter le projet de loi C-19 et mettre en œuvre un plan complet de communications.
- Préparer le Ministère aux travaux entourant la deuxième série de négociations sur l'Accord sur le commerce intérieur.
- Déterminer l'envergure des besoins des petites entreprises en matière d'instruments financés par l'État, afin de définir la base du prochain renouvellement de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, qui doit avoir lieu en 1998 en même temps que la mise à jour de l'administration de la Loi.

1997-1999

- Poursuivre l'élaboration de certains volets d'un programme à long terme d'une politique visant les petites entreprises, ainsi que la préparation de propositions en vue de réduire la paperasserie et de rehausser la participation des petites entreprises aux marchés publics.
- Organiser la réunion ministérielle et un forum des pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique en 1997, un programme de développement commercial et de recherche, ainsi que des activités de promotion qui entraînent et garantissent un suivi à l'événement.
- Élaborer la stratégie sur le développement durable, qui doit être déposée par le Ministre avant la fin de 1997.

Commerce et investissement

Les nouvelles initiatives de commerce international

Les activités d'Industrie Canada en matière de politique commerciale et de développement du commerce vont continuer de faciliter l'accès des entreprises aux marchés mondiaux en expansion et d'encourager l'investissement. L'accent sera mis sur les petites entreprises qui n'ont pas encore atteint tout leur potentiel pour participer aux marchés d'exportation.

1996-1997

- Achever l'élaboration de la stratégie d'investissement international.
- De concert avec le MAECI et le ministère des Finances, conclure l'accord bilatéral de libre-échange Canada-Chili.
- Avec le MAECI, terminer les négociations relatives à un accord sur la technologie de l'information.
- Avec le MAECI et le ministère des Finances, conclure l'accord bilatéral de libre-échange Canada-Israël.

1997-1999

- Avec le MAECI, terminer les négociations entourant l'accord multilatéral sur l'investissement.
- De concert avec le MAECI, et grâce à l'entrée du Canada au sein de l'Organisation mondiale du commerce, améliorer l'accès aux marchés de la Chine, de la Russie et des autres économies naissantes.
- Élaborer une stratégie internationale en matière de technologie.
- Avec le MAECI, terminer les négociations entourant l'Accord général sur le commerce des services.

Technologie

Politique-cadre pour les S-T

La capacité du Canada à exploiter la technologie déterminera si le pays est en mesure de combler ses lacunes en matière d'innovation et de trouver le chemin de la prospérité.

Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : La stratégie fédérale, document récent du gouvernement fédéral au sujet de sa stratégie en matière de S-T, définit les objectifs nationaux du Canada dans ce domaine et décrit un nouveau système de régie fondé sur des mécanismes pour la réception d'avis d'experts de l'extérieur, une meilleure coordination interministérielle et une gestion plus efficace. La stratégie comprend aussi des principes de fonctionnement destinés à guider les ministères et organismes dans leurs recherches et leurs investissements en S-T.

En réponse à la stratégie en matière de S-T, le Plan d'action du portefeuille de l'Industrie encouragera tout particulièrement les partenariats, les moyens novateurs d'échange et de commercialisation de la technologie, ainsi que les outils permettant de traduire plus efficacement les S-T en innovations sur le plan socioéconomique. En complément à Partenariat technologique Canada, le Portefeuille mettra de l'avant des activités pour promouvoir la technologie de fabrication de pointe et la technologie de l'information et des télécommunications, et poursuivra son engagement à l'égard d'autres techniques comme la biotechnologie et la technologie environnementale.

1996-1997

- Mettre en place le nouveau conseil consultatif ainsi que le conseil de coordination des S-T.
- Instaurer un nouveau système pour la présentation de rapports sur les S-T au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Cabinet, afin qu'il soit possible de vérifier jusqu'à quel point l'économie transforme les S-T en innovations et en croissance économique.
- De concert avec les partenaires du portefeuille de l'Industrie, mettre en œuvre et exploiter de nouvelles occasions de collaboration dans le cadre du Plan d'action du Portefeuille en réponse à la stratégie en matière de S-T.
- Mettre la dernière main au programme ministériel de technologie à l'appui de la nouvelle stratégie en matière de S-T.
- Travailler de concert avec Statistique Canada et l'OCDE à l'élaboration d'un nouveau système d'indicateurs pour une économie fondée sur la connaissance.

1997-1999

- Élaborer le cadre d'action de la phase III du programme de Réseaux de centres d'excellence.
- Lancer un programme de recherche sur la relation entre la technologie et la création d'emplois.

De nouvelles structures pour les télécommunications et l'autoroute de l'information

La technologie de l'information et les télécommunications sont les forces motrices du changement technologique. Elles offrent donc d'énormes possibilités pour le lancement de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que pour la création d'emplois et la croissance économique. L'autoroute de l'information touche aussi la population en général. Les jeunes apprennent rapidement comment se servir de la nouvelle technologie, mais ont de la difficulté à se faire une place sur le marché du travail. Les travailleurs plus âgés se retrouvent avec des compétences inadéquates. Les entreprises peuvent mettre un certain temps à se rendre compte des économies offertes par l'adoption de la nouvelle technologie. Les consommateurs apprécient à leur juste valeur les choix grandissants qui leur sont ouverts en matière d'information et de produits, mais s'inquiètent quant à la protection des renseignements personnels.

Les activités d'Industrie Canada visant la mise en place d'une politique des télécommunications sont conçues de façon à promouvoir la concurrence, à faciliter l'accès aux marchés internationaux — surtout ceux des États-Unis — et à encourager le recours généralisé aux télécommunications en tant que pratique commerciale normale. Elles se pencheront sur les inquiétudes des consommateurs au sujet de la protection de la vie privée. Une attention spéciale sera accordée à promouvoir le contenu canadien afin de favoriser la création d'emplois et la croissance économique.

1996-1997

- Mettre en œuvre, avec le ministère du Patrimoine canadien, une nouvelle politique sur la convergence relativement à la concurrence entre les entreprises de télécommunications et de câblodistribution.
- Instaurer une politique et lancer des initiatives visant à promouvoir la concurrence ainsi que l'accès aux marchés internationaux — surtout ceux des États-Unis. Les initiatives prévues comprennent la participation aux négociations de l'Accord général sur le commerce des services portant sur les services de télécommunications de base.
- Octroyer des permis aux fournisseurs de services locaux de communications multi-points.
- Élaborer, avec le ministère du Patrimoine canadien, une politique-cadre régissant la convergence au sujet de l'autoroute de l'information.
- Formuler des propositions visant la mise en place d'un cadre législatif pour la protection des renseignements personnels.
- Mettre sur pied, en collaboration avec le secteur privé, un bureau sur le programme des dispositifs d'aide en vue de créer le fonds de démarrage d'une association nationale vouée à la conception de nouveaux dispositifs d'accès pour les personnes handicapées.

1997-1999

- De concert avec le ministère du Patrimoine canadien, adopter des stratégies qui encouragent l'expansion des industries culturelles canadiennes.
- De concert avec le ministère du Patrimoine canadien, adopter une stratégie favorisant l'accès à l'autoroute de l'information.
- Examiner, avec des ministères qui partagent certaines responsabilités, des grandes questions portant sur la réglementation des télécommunications, surtout en ce qui touche la concurrence en matière de services téléphoniques locaux.

Jeunes***Les nouvelles possibilités qui s'offrent aux jeunes***

Le Ministère élabore un vaste éventail de programmes qui familiariseront les jeunes à l'économie de l'information ainsi qu'aux avantages et aux possibilités qu'elle peut leur offrir tant dans le système scolaire que sur le marché du travail. Des initiatives telles que le Rescol, le programme Étudiants bien branchés, les Collections numérisées et le Programme d'accès communautaire font connaître aux jeunes, en particulier, les possibilités de progrès personnel et financier offertes par les télécommunications et la technologie de l'information.

1996-1997

- Au moyen du Rescol, relier la totalité des 447 écoles autochtones de compétence fédérale à l'Internet, et ce, d'ici la fin de l'exercice 1996-1997.
- Au cours de l'été, permettre à environ 350 étudiants provenant de 28 établissements d'enseignement de participer au programme Étudiants bien branchés. De plus, 650 étudiants seront embauchés au cours des sessions d'automne et d'hiver pour relier des entreprises à l'Internet et leur montrer comment utiliser les applications liées aux affaires.
- Créer jusqu'à 760 emplois d'été pour des étudiants qui travailleront en liaison directe avec des sites du Programme d'accès communautaire afin d'élaborer leurs projets.

1997-1999

- Au moyen du Rescol, encourager la totalité des 16 500 écoles et 3 400 bibliothèques du Canada à se brancher sur l'Internet d'ici 1998.
- Grâce au programme Étudiants bien branchés, aider des milliers d'entreprises canadiennes à mieux se sensibiliser à l'Internet et à la technologie de pointe et à apprendre comment utiliser *Strategis* et d'autres services en direct. La première étape de cette initiative mènera à l'embauche de centaines d'étudiants. L'objectif sur trois ans est d'embaucher 2 000 étudiants pour venir en aide à 50 000 entreprises.
- A l'aide de Collections numérisées, terminer au moins une centaine de projets de numérisation dans toutes les provinces et les deux territoires, créant ainsi 850 emplois d'une durée de quatre semaines.

- Grâce au Programme d'accès communautaire :
 - augmenter à 1 500 le nombre de collectivités qui seront reliées à l'Internet
 - faire participer plus pleinement au programme les organismes régionaux et les organismes sectoriels des provinces et du secteur privé, en ayant recours aux partenariats stratégiques.

Règlements et services axés sur le marché

DÉMARCHE

Industrie Canada est responsable de projets législatifs importants, lesquels visent à instaurer équité, efficacité et concurrence sur le marché, du point de vue aussi bien de l'entreprise que du consommateur. Présentant une vaste gamme de services à l'appui de ce cadre législatif, le Ministère encourage les entreprises canadiennes, les gens d'affaires et les consommateurs à tirer pleinement avantage de la protection qu'offrent ces règles du marché et ces services. Récemment, l'adoption de nouvelles techniques a permis au Ministère de lancer sur le marché des produits d'information qui soient facilement accessibles, en vue d'aider les entreprises, les consommateurs et les décideurs à mieux réagir aux conditions changeantes de l'économie.

Les lois nationales et internationales du marché

Les règles du marché et les services qu'administre le Ministère représentent une bonne part des mécanismes du gouvernement visant à maintenir l'équité et l'efficacité du marché, ce qui rehausse l'attrait du Canada aux yeux des investisseurs. Une vingtaine de lois délimitent le cadre décisionnel et réglementaire afférent au marché, notamment en ce qui touche la concurrence, la constitution en société et la direction des sociétés, la propriété intellectuelle, la faillite, les fonctions d'approbation et d'inspection en matière de métrologie légale, l'inspection des produits offerts à la consommation, les codes de pratique volontaires, l'homologation et la surveillance du spectre ainsi que l'administration des prêts aux petites entreprises.

En outre, le Ministère représente les intérêts canadiens lors de négociations sur des accords internationaux de même nature qui aident les Canadiens à concurrencer plus efficacement sur les marchés mondiaux.

Lois-cadres d'Industrie Canada sur le marché

Loi sur la faillite et l'insolvabilité, Loi sur les chambres de commerce, Loi sur les sociétés par actions, Loi sur les associations coopératives du Canada, Loi sur les corporations canadiennes, Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, Loi sur la concurrence, Loi sur le Tribunal de la concurrence, Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, Loi sur le droit d'auteur, Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, Loi sur les dessins industriels, Loi sur les topographies de circuits intégrés, Loi sur Investissement Canada, Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, Loi sur les brevets, Loi sur le poinçonnage des métaux précieux, Loi sur la radiocommunication, Loi sur les prêts aux petites entreprises, Loi sur le Conseil canadien des normes, Loi sur l'étiquetage des textiles, Loi sur les marques de commerce, Loi sur les poids et mesures, Loi sur les liquidations.

L'efficacité des services et de la gestion

Industrie Canada offre aussi des services connexes à l'application des lois afférentes au marché et qui aident les entreprises et les consommateurs à tirer pleinement parti des règles du marché établies pour leur protection. Des programmes impartiaux et efficaces d'application de ces lois-cadres et de surveillance, leur observation ainsi que des services abordables, ponctuels et faciles d'accès sont essentiels au maintien de la confiance que portent entreprises et consommateurs au système.

Les renseignements sur le marché

En instaurant des règles du marché et des services connexes, le Ministère recueille et produit un éventail de renseignements sur le climat propice à la conduite des affaires, sur le développement technologique et sur les conditions du marché. En outre, disposant de nouvelles techniques d'information et de traitement de l'information, le Ministère est maintenant en mesure de recueillir, d'analyser et de livrer ces renseignements de façon ponctuelle et à coût abordable. La nouvelle technologie, associée aux procédés de remaniement, permettra d'offrir ces renseignements aux décideurs des secteurs privé et public, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

RÉALISATIONS EN 1995-1996

Le Ministère :

- a mis en application les récentes modifications à la *Loi sur les sociétés par actions* et a commencé les consultations sur la phase II de la refonte de la Loi. Les modifications et les domaines touchés par la refonte concernent les transactions de fermeture du capital d'une société, le statut de résident des dirigeants, les communications aux actionnaires, les responsabilités des dirigeants, le délit d'initié, l'aide financière, les conventions unanimes des actionnaires et les offres publiques d'achat
- a terminé ses consultations sur les modifications proposées à la *Loi sur la concurrence*
- a signé un accord qui prévoit la collaboration étroite du Canada et des États-Unis en ce qui touche la *Loi sur la concurrence* au Canada et, aux États-Unis, la législation antitrust, y compris les lois sur les pratiques commerciales de nature à induire en erreur
- a ré-introduit des modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour en renforcer les dispositions sur la réorganisation qui aident les entreprises à se relever d'une situation d'insolvabilité
- a terminé un projet pluriannuel de restructuration des règlements afférents à la *Loi sur la radiocommunication* qui améliorera le pouvoir de réglementer du Ministère, en fonction des derniers développements technologiques
- a publié une ébauche de plan de répartition qui permettra le remplacement, dans toutes les stations radio AM et FM, de la technologie actuelle par la radiodiffusion sonore numérique, en fonction d'une répartition nouvellement acquise du spectre mondial; a aussi terminé une étude exhaustive du processus de sélection comparative et d'octroi de licence servant à répartir le spectre en fonction des requérants

- a terminé la première phase d'une étude des droits exigibles pour l'octroi de licence des stations radio, visant à établir une structure de droits plus simple et plus équitable et à encourager le recours à une technologie plus efficace d'utilisation du spectre
- a étendu le programme d'accréditation de la Métrologie légale afin de permettre au secteur privé de mener l'inspection initiale de certains genres de balances et de compteurs pour le pétrole, pour ajouter aux dispositions actuelles touchant les compteurs d'électricité et de gaz naturel
- a élargi l'accès électronique aux services du marché et aux renseignements sur les organismes prodiguant ces services
- a mené des consultations publiques sur les normes de service, les propositions de règlements et les nouveaux codes auxquels répondent les organismes de services du marché
- a réussi à assurer la prestation de ses services, par suite de l'accroissement de la demande de la clientèle :
 - 67 900 demandes relatives à la propriété intellectuelle
 - 8 400 nouvelles constitutions en société
 - 46 700 transactions en matière de concurrence (plaintes, préavis de fusion, décisions préalables et renseignements)
 - 70 000 licences radio
 - 78 600 faillites
 - 12 000 inspections et avertissements touchant des produits de consommation
 - 33 000 prêts commerciaux effectués en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Des cadres conceptuels répondant à l'évolution rapide du marché

Industrie Canada continuera d'étudier sa législation en matière de marché et les accords internationaux qui lui incombent pour s'assurer qu'ils reflètent bien l'évolution du cadre économique, aussi bien au pays qu'à l'étranger, et qu'ils n'imposent pas de frais exagérés aux entreprises. L'objectif ultime du Ministère est d'élaborer des cadres de marché qui constituent des étalons internationaux et qui fassent la promotion des normes canadiennes dans le monde entier, venant ainsi en aide aux entreprises canadiennes dans leurs efforts commerciaux internationaux. Au cours des trois prochaines années, le Ministère se donne pour programme de réviser et de modifier un grand nombre des principales lois canadiennes liées au marché.

1996-1997

- Introduire des modifications à la *Loi sur la concurrence* afin de rationaliser les exigences en matière de renseignements et d'appliquer la Loi plus efficacement dans certains secteurs, c'est-à-dire les pratiques anticoncurrentielles et trompeuses conçues à l'étranger.

- Fournir des perspectives et des études techniques canadiennes à la Conférence administrative mondiale de la radiocommunication de 1997, grâce auxquelles le Canada est sûr d'obtenir du succès dans l'accès au spectre des fréquences radio internationales liées aux satellites mobiles, aux services et opérations des sciences de l'espace, à l'exploration de la terre et aux satellites météorologiques.
- Établir les normes techniques et les règlements et procédures s'y rapportant, ainsi que les plans de répartition des fréquences du spectre, puis négocier avec les États-Unis des accords sur l'utilisation du spectre en zone frontalière afin de faciliter la mise en œuvre des premières stations de radio numérique au Canada.
- Consulter les intervenants — Association des banquiers canadiens, caisses populaires — afin de cerner les améliorations à apporter à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.
- Poursuivre la collaboration avec l'Organisation internationale de la métrologie légale et l'Asia Pacific Legal Metrology Forum en vue d'harmoniser la réglementation et les particularités touchant les dispositifs de mesure, dans un effort pour réduire les obstacles commerciaux.
- Apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* qui tiennent compte aussi bien des nouveaux droits des créateurs que des exceptions à l'intention des utilisateurs. Ces modifications ont été déposées le 25 avril 1996.
- Étudier des modifications à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* qui en moderniseront le mandat et en simplifieront les opérations.
- Étudier des modifications à la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité* qui en amélioreront la portée, tant dans le cas des faillites commerciales que des faillites personnelles.

1997-1999

- Déposer un projet de loi visant à modifier en profondeur la *Loi sur les sociétés par actions* afin de permettre aux sociétés canadiennes de réagir plus rapidement aux changements qui s'opèrent au sein de l'économie; présenter, en 1997, un rapport au Parlement sur le fonctionnement de la Loi.
- Soutenir le suivi parlementaire du projet de loi C-91 portant sur les brevets des produits pharmaceutiques.
- Introduire des modifications à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.
- Analyser les thèmes relatifs aux brevets concernant les formes de vie évoluées, en réaction aux percées technologiques rapides et aux développements internationaux en matière de brevets.
- Poursuivre les travaux avec la conférence américaine sur les poids et mesures afin d'harmoniser les règlements et les spécifications des dispositifs de mesure.
- Dans le cadre de la déréglementation de certaines industries, traiter des questions de concurrence, notamment dans les domaines des télécommunications et du transport; continuer d'insister pour l'imposition d'amendes plus fortes dans les causes criminelles.
- De concert avec les provinces, l'industrie et les associations de consommateurs, étudier et concevoir, dans un cadre novateur, des démarches qui facilitent les transactions des consommateurs sur le marché.

- Établir une série d'initiatives de soutien du système national des normes.
- Continuer de promouvoir l'harmonisation des normes internationales et des démarches en matière de propriété intellectuelle, de lois et de politiques sur la concurrence, de métrologie légale et d'autres cadres législatifs s'articulant autour du marché.

L'innovation et l'accroissement de la productivité

Au cours des trois prochaines années, le Ministère cherchera à maintenir l'observation des lois du marché et mettra l'accent sur l'accroissement de l'efficacité des services d'inspection, dans les domaines comme la métrologie légale et les produits de consommation. Il fournira aussi de nouveaux services orientés particulièrement vers les PME.

1996-1997

- Mener un sondage dressant un portrait réaliste des PME et des études légales, afin de cerner leurs besoins en matière de services de constitution en société et d'autres questions connexes.
- Entreprendre un programme de recherche à long terme afin de définir les besoins des PME en ce qui touche le système de protection de la propriété intellectuelle au Canada, et mettre en œuvre des initiatives propres à promouvoir la propriété intellectuelle au Canada.
- Mettre en œuvre la transmission et la diffusion électronique de documents en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, de pair avec l'ouverture d'une ligne téléphonique unique commerciale sans frais; combiner la déclaration annuelle des sociétés à la déclaration d'impôt des sociétés et travailler avec les homologues provinciaux à l'harmonisation ou à l'élimination des exigences d'enregistrement des sociétés extraprovinciales.
- Simplifier les procédures administratives et accroître le traitement informatique des enregistrements de prêts ainsi que des réclamations de paiement en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.
- Faire porter les activités d'application des règlements entourant les produits de consommation sur le nombre croissant des détaillants qui deviennent importateurs directs — la gestion des frontières sera, dans ce contexte, un élément prioritaire — et enquêter dans les domaines qui prennent de l'importance, comme le commerce électronique et les lecteurs optiques dans les points de vente.
- Viser les inspections de métrologie légale dans les endroits où le niveau d'observation réglementaire est faible et dans ceux où le volume des affaires est élevé.
- Élargir l'accès à de nouveaux secteurs du spectre radio, combattre l'utilisation illégale du spectre et accroître le service à la clientèle.
- Répondre à une demande croissante de services en 1996-1997 :
 - 94 000 faillites, 4 700 propositions de réorganisation provenant de commerces et de consommateurs ainsi que 1 500 séquestres (augmentation de 20 p. 100)

- dans le cas des sociétés à incorporation fédérale, 34 000 articles, 165 000 dépôts prévus par la loi, 136 000 demandes de renseignements et 200 000 activités d'application d'une loi ou d'un règlement
- 68 800 demandes relatives à la propriété intellectuelle (légère augmentation, surtout en rapport avec les marques de commerce)
- 75 000 licences radio, 4 800 demandes de diffuseur, 4 400 examens d'opérateur radio, 205 900 propositions bilatérales et avis internationaux, et 1 500 approbations de matériel radio (augmentation de 17 p. 100)
- 56 700 plaintes relatives à la concurrence, demandes de décision judiciaire préalable, préavis de fusion, conseils et demandes de renseignement (augmentation de 21 p. 100).

1997-1999

- Évaluer le programme d'accréditation de métrologie légale afin de déterminer s'il peut être élargi pour inclure d'autres services.
- Concevoir de nouveaux services à la clientèle à partir d'études de marché portant sur la propriété intellectuelle, les sociétés, les faillites, la consommation et le spectre.
- Continuer l'étude des programmes de surveillance de l'observation des règlements et de leur mise en application, afin d'accroître l'efficacité du processus tout en maintenant le respect des lois.

Des produits d'information qui répondent aux besoins des clients

Au cours des trois prochaines années, le Ministère élaborera et diffusera toute une gamme de produits d'information sur le marché, produits qui aideront les entreprises et les consommateurs à répondre aux nouvelles tendances et aux nouveaux développements sur les marchés canadien et international.

1996-1997

- Concevoir de nouveaux produits d'information reliés aux services du marché, notamment sur :
 - l'accès direct des clients à une base de données portant sur les corporations fédérales, quotidiennement mise à jour
 - les causes des faillites et de l'insolvabilité ainsi que les tendances à ce sujet (les résultats d'études sur ces sujets seront publiés et offerts aux entreprises ainsi qu'aux décideurs)
 - un éventail de renseignements pouvant intéresser les consommateurs
 - l'offre, par le développement continu des projets d'informatisation relatifs aux brevets et aux marques de commerce TECHSOURCE et INTREPID II, de nouveaux services permettant aux utilisateurs de régler des problèmes technologiques, d'éviter le gaspillage dans la publication des projets de R-D et de faciliter l'accès des PME aux renseignements que recèle le système

- une nouvelle publication trimestrielle (*CompAct*) ainsi qu'une nouvelle série de dépliants sur la concurrence, à l'intention des consommateurs et des sociétés.

1997-1999

- Concevoir des produits d'information au sein des directions des corporations, des faillites, de la métrologie légale, de la consommation, de la gestion du spectre et de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, pour répondre aux besoins des clients et tirer parti de la nouvelle technologie.

Développement de l'industrie

DÉMARCHE

L'objectif visé par Industrie Canada, dans le secteur d'activités Développement de l'industrie, est toujours de contribuer au développement économique et à la création d'emplois au sein d'une économie de plus en plus ouverte et fondée sur la connaissance. Le Ministère poursuit cet objectif de diverses façons, notamment :

- en créant un climat dans lequel le secteur privé peut se développer plus rapidement qu'il ne le pourrait par ses seuls moyens
- en donnant un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes par rapport à leurs concurrentes étrangères
- en augmentant la productivité nationale
- en encourageant le recours à des techniques et à des pratiques rentables et écologiquement durables au sein de l'industrie canadienne.

Industrie Canada s'attache depuis un an à remplir son engagement d'adopter une nouvelle approche au développement industriel par le développement du commerce, de la technologie, de l'investissement et des ressources humaines. Il a posé des fondements solides pour le renouvellement de la vision, des objectifs, des priorités et des plans d'action d'Industrie Canada au cœur de la structure et des activités remaniées du Ministère.

Ce secteur d'activités englobe aussi des organismes axés sur l'expansion des affaires et du commerce dans des secteurs particuliers : la Commission canadienne du tourisme, FedNor et Entreprise autochtone Canada. Il sera question de ces programmes séparément à la fin de la présente section.

RÉALISATIONS EN 1995-1996

Le Ministère :

- a lancé Partenariat technologique Canada avec le secteur privé. Ce fonds investit dans la R-D, la démonstration et l'expansion des marchés des techniques environnementales et de certaines techniques prometteuses, ainsi que dans les industries de l'aérospatiale et de la défense. L'objectif est de mettre les entreprises canadiennes sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes de l'étranger. Les investissements du fonds sont

entièrement remboursables : le gouvernement partage avec le secteur privé les risques et les bénéfices de l'investissement, y compris une part des gains. Tous les remboursements seront mis dans le fonds en vue d'investissements futurs

- a lancé *Strategis*, le service en direct de renseignements stratégiques d'Industrie Canada (voir la section De nouvelles façons de travailler)
- a mis en place une nouvelle stratégie dans l'ensemble de l'administration gouvernementale. Cette stratégie, cogérée avec le MAECI et engageant la participation d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et du secteur privé, a pour but d'amener l'adoption d'une démarche tactique et mieux coordonnée. A cette fin, le Ministère :
 - a élaboré des stratégies canadiennes de commerce international pour 18 secteurs industriels, lesquelles précisent les mesures à prendre par les partenaires du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé pour tirer profit des débouchés internationaux dans ces secteurs et exploiter la compétitivité de l'industrie canadienne
 - a formé 17 équipes sectorielles nationales composées de partenaires fédéraux, provinciaux et du secteur privé en vue d'élaborer des stratégies, des renseignements et des services commerciaux propres à aider les entreprises dans leurs activités d'exportation, et a amené 6 autres équipes sectorielles aux premiers stades de la formation
 - a ouvert un Centre des occasions d'affaires internationales, conjointement avec le MAECI
 - a créé des réseaux commerciaux régionaux dans les dix provinces du pays, de concert avec les principaux ministères fédéraux et provinciaux qui s'occupent d'économie, d'industrie, de développement régional, d'agriculture et de pêches, en vue d'offrir des services commerciaux rentables et efficaces aux entreprises dans les domaines tels que la préparation à l'exportation, l'information et les renseignements sur les marchés, les conseils et le financement international
 - a conclu neuf accords ou ententes avec les provinces et les territoires en vue d'harmoniser les services commerciaux, formant ainsi la base d'une prestation ininterrompue de services dans tous les réseaux commerciaux régionaux
 - a mis sur *Strategis* un calendrier constamment gardé à jour des événements marquants touchant le commerce régional
- a mis en œuvre des initiatives novatrices d'échange de technologie, comme le Centre d'innovation en technologies de l'information et le Laboratoire d'application et de démonstration des technologies à large bande (BADLAB), par l'intermédiaire du Centre de recherches sur les communications. Ce dernier est l'instrument dont se sert le gouvernement fédéral pour mener des activités de R-D en communications sans fil et dans des domaines connexes, afin de remplir ses responsabilités en vertu de la loi. Il contribue à ériger la base technique de l'élaboration de la politique officielle et des règlements et des normes qui mènent à la création de produits, de systèmes et de services nouveaux, et apporte son soutien à l'industrie par le transfert des connaissances et de la technologie

- a augmenté les débouchés offerts aux entreprises canadiennes, dans des forums comme Globe 1996, Telecom 1995, les projets-pilotes du G-7 (y compris la relation entre les PME et le marché mondial) et le sommet de Halifax
- a appuyé et aidé directement les entreprises désireuses de faire leur place dans des marchés comme ceux de la République tchèque, de la Thaïlande, de la Chine, de l'Inde et du Pakistan
- a réalisé l'essai-pilote d'une nouvelle méthode de promotion des investissements, en axant les efforts sur le groupe Wallenberg, un conglomérat suédois. L'expérience a donné comme résultat un investissement de 650 millions de dollars dans l'usine de pâtes et papiers Stora, au Cap-Breton, et une nouvelle stratégie d'investissement destinée à certaines multinationales et fondée sur l'expérience de Stora et d'autres investissements par Toyota (600 millions de dollars) et Honda (300 millions)
- a adopté une disposition de partage des risques pour le financement d'un aéronef-navette; il s'agit de fournir un financement comparatif afin qu'un plus grand nombre d'avions se vendent sur les marchés mondiaux
- a mis en route l'élaboration de deux cadres stratégiques et plans d'action importants dans les secteurs de la technologie de fabrication de pointe et de la technologie de l'information, de concert avec des partenaires du portefeuille de l'Industrie et des représentants de l'industrie
- de concert avec 18 ministères et organismes fédéraux, a créé un site d'essai sur le Web, une vitrine ouverte du gouvernement qui a reçu plus d'un million de demandes de renseignements, et a appuyé le transfert de ce site aux Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique, afin qu'il serve de base de lancement au nouveau site Canada
- a achevé la première phase de PRECARN (Pre-Competitive Applied Research Network), créant un consortium destiné à soutenir la R-D préconcurrentielle à long terme dans le domaine des systèmes intelligents, en particulier la robotique avancée et l'intelligence artificielle
- a lancé la phase II de CANARIE afin d'aider les entreprises canadiennes aux étapes de la R-D préconcurrentielle et de l'élaboration d'applications
- a élaboré une stratégie nationale pour le Programme d'intégration des personnes handicapées
- a créé des répertoires commerciaux, sous une forme électronique novatrice, dans lesquels sont mises en valeur les solutions écologiques conçues au Canada.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le commerce et l'investissement

La croissance économique future dépendra de la capacité du Canada à rester concurrentiel dans les marchés traditionnels, à prendre sa place sur les marchés nouveaux et à devenir « le pays par excellence de l'ALENA » pour les investisseurs étrangers. En matière de commerce, il faut augmenter le nombre de PME exportatrices, diversifier les marchés existants et élaborer un service qui soit mieux axé sur la clientèle. Au sein du gouvernement, l'objectif est de créer un processus de planification plus concret, basé sur l'établissement de priorités parmi les secteurs, pour la prise des décisions touchant l'affectation des ressources destinées à l'expansion du commerce international. Sur le plan des investissements, Industrie Canada et le gouvernement concentreront leurs efforts continus pour attirer et conserver des investissements propres à soutenir le rythme de croissance économique du pays.

1996-1997

- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des 18 stratégies sur le commerce international menées par Industrie Canada, et créer ou agrandir les équipes sectorielles nationales qui y sont reliées.
- Raffiner le contenu et les stratégies des 10 plans commerciaux régionaux, mettre en place des stratégies de prestation des services pour les 10 réseaux commerciaux régionaux et faire l'essai d'un système de suivi et de mesure du rendement dans certains de ces réseaux.
- Élaborer et mettre en application une nouvelle stratégie gouvernementale sur les investissements, conjointement avec le MAECI.
- Créer une importante équipe de promotion des investissements, de concert avec le MAECI, et la charger de déterminer un

Équipe Canada — Expansion de l'investissement international : une initiative de collaboration avec le MAECI

Le programme actuel d'expansion des investissements sera élargi afin de pouvoir viser des occasions concrètes et de grande portée, propres à attirer les investissements des multinationales et pour améliorer le maillage entre la promotion de l'investissement à l'étranger et les compétences industrielles nationales. Il s'agira plus précisément de :

- faire appel à des PDG canadiens dignes de foi pour plaider la cause de l'investissement au Canada devant leurs homologues internationaux
- créer une équipe d'investissement qui appuiera les multinationales choisies à la suite d'une analyse judicieuse
- grossir le nombre de pays dans lesquels opère le programme de recherche d'investissements pour les PME
- coordonner, intégrer et améliorer les activités d'expansion des investissements parmi tous les intervenants.

nombre limité d'occasions propres à attirer, à augmenter ou à conserver les investissements des multinationales, et élaborer et mettre en œuvre les stratégies nécessaires à cette fin — par exemple, de concert avec le groupe Wallenberg par l'intermédiaire d'une délégation envoyée en Suède avec à sa tête un ministre. Il s'agit d'un exemple des programmes ciblés de promotion de l'investissement qui formeront la seconde étape de la nouvelle relation.

- En collaboration avec le MAECI, augmenter le nombre de soumissions fructueuses présentées par des entreprises canadiennes dans le marché des projets de capital des Institutions financières internationales (IFI), un marché de 24 milliards de dollars US par an, comme suit :
 - en tenant 20 réunions regroupant certaines entreprises, afin d'évaluer les possibilités réelles d'achat offertes par les projets des IFI, et s'entendre sur celles qui méritent d'être poursuivies conjointement
 - en organisant cinq missions commerciales, à thème sectoriel et axées sur les projets des IFI, qui seront appuyées par des réseaux de renseignements.

1997-1999

- Créer des instruments de financement des exportations, à l'aide d'un levier du secteur privé et grâce au partage des risques, selon le modèle régional en aéronautique, et offrir ces instruments aux autres secteurs.
- Continuer de faire des progrès substantiels pour doubler le nombre de PME exportatrices d'ici l'an 2000, et réaliser la diversification des marchés hors des États-Unis aussi bien que celle du mélange de produits exportés. Voici certaines actions qui permettront d'arriver à ces fins :
 - assortir les capacités canadiennes aux besoins des pays étrangers, grâce à la gestion continue, professionnelle et efficace de quelque 6 000 enquêtes sur la diversification des marchés et les partenariats internationaux éventuels, par l'intermédiaire du Centre des occasions d'affaires internationales
 - négocier des accords de reconnaissance mutuelle en vue de faire tomber les obstacles techniques au commerce avec la République de Corée et le Mexique dans le domaine du matériel de télécommunications
 - offrir aux PME, conjointement avec des associations commerciales et autres, la formation et les outils qui leur permettront de mieux se préparer à l'exportation.
- Faciliter l'accès aux marchés grâce à : la base de données sur les conseils en ingénierie, lors de la préparation de soumissions sur les marchés internationaux; la défense des normes canadiennes de classification des panneaux de bois et du bois de charpente au Japon; et l'élaboration du répertoire nord-américain des fournisseurs de tissus.

Solution aux lacunes en matière d'innovation : la technologie

Au sein des industries de contenu et des industries culturelles canadiennes, le but général du Ministère est de combler les lacunes en matière d'innovation afin d'assurer la compétitivité internationale de ces entreprises et d'ériger des industries fortes et concurrentielles sur le plan mondial en technologie de l'information. Les buts particuliers consistent à mettre en place l'autoroute de l'information et à créer, en collaboration avec le secteur privé, des produits et des services nouveaux et novateurs susceptibles d'accélérer le développement, la mise en application et la diffusion de la technologie de pointe.

1996-1997

- Mettre en œuvre le fonds Partenariat technologique Canada et négocier de nouveaux partenariats reliés à son exécution.
- Définir le rôle du Centre de recherches sur les communications (CRC) en matière de recherche, en réponse aux recommandations du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, et formuler la réaction du Ministère; lancer un réseau optique à longueurs d'onde multiples, en collaboration avec l'industrie; et réaliser des projets internes de R-D sur l'élaboration de systèmes et de composants de traitement à bord, à partir de stations terminales terrestres bon marché, en vue d'applications de communications multimédias par satellite.
- Mettre en place un plan d'action technologique qui corresponde à l'énoncé du gouvernement sur les S-T et à la réponse du portefeuille de l'Industrie à cet énoncé.
- Diffuser des guides technologiques pour l'orientation de la technologie dans sept secteurs, en vue d'en arriver à un consensus entre les intervenants de l'industrie sur les tendances de la technologie. Il s'agit de mécanismes permettant de discerner les besoins futurs du marché et, ensuite, de collaborer avec les intervenants — par exemple, les gouvernements ainsi que les utilisateurs et les fournisseurs de technologie — à l'élaboration des techniques qui répondent à ces besoins.
- Mettre en place le réseau d'essai national du programme CANARIE; entamer une nouvelle série de projets d'élaboration d'applications technologiques; préparer la commercialisation de CA*net (l'Internet canadien) et établir des liens internationaux.
- Lancer une série importante de projets coopératifs de R-D préconcurrentielle sur la robotique et sur les systèmes intelligents, dans le cadre de PRECARN, et donner de l'expansion aux programmes destinés à la petite entreprise.
- Mettre en œuvre, dans l'ensemble de l'administration fédérale, un plan d'action pour répondre au rapport du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information.
- Promouvoir les objectifs gouvernementaux de développement durable et créer des liens novateurs entre les objectifs économiques et environnementaux, par exemple :
 - en créant, de concert avec les autres ministères, l'Ontario et l'industrie, un bureau virtuel basé sur l'Internet où les entreprises environnementales pourront trouver renseignements, services et conseils
 - en effectuant des études de cas et en organisant un atelier sur les initiatives du secteur privé en matière de missions commerciales au Canada
 - en contribuant à la conception de la stratégie sur le développement durable d'Industrie Canada.

1997-1999

- Créer des partenariats avec des organismes externes en vue d'améliorer le transfert des connaissances et de la technologie à partir du programme du CRC, continuer de protéger les nouvelles entreprises et de leur faciliter l'accès aux installations spécialisées du CRC, donner de l'expansion au Centre d'innovation en technologies de l'information et établir des rapports plus étroits avec les clients.
- Améliorer les relations Canada-États-Unis en matière de S-T, surtout en aidant les industries canadiennes à accélérer les débouchés et les programmes américains.
- Élaborer des projets qui contribuent à la réalisation de l'objectif « auto propre » dans le secteur des pièces d'automobiles.
- Continuer à élaborer des services en collaboration avec le centre national des sciences de fabrication et le centre d'information en génie manufacturier du Japon.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en application de techniques environnementales, par exemple en se servant du protocole d'entente avec l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (PAPRICAN) pour élaborer des procédés technologiques en cycle fermé pour la production de la pâte et du papier.

Des produits d'information conçus spécialement pour le commerce

Le Ministère veut faire en sorte que les entreprises canadiennes de toutes les tailles aient accès à des renseignements opportuns, exacts et précis afin de remplir leurs besoins variés en matière de commerce, d'investissement et de technologie. Il continuera à mettre l'accent principalement sur le développement de *Strategis* en vue d'appuyer les possibilités d'expansion sectorielle dans l'industrie. Le Ministère veillera aussi à l'élaboration et au perfectionnement des produits d'information sur papier ou transportables par voie électronique.

1996-1997

- Offrir et, par la suite, enrichir considérablement le contenu et la couverture de l'industrie dans *Strategis*, en partenariat avec le secteur privé, en publiant notamment un plus grand nombre d'études, de rapports, de constatations de groupes de travail et de résultats de consultations auprès des clients. Pour donner un exemple d'initiative importante lancée dans *Strategis*, mentionnons *Steps to Competitiveness*, un nouvel outil diagnostique convivial dont les entreprises du secteur privé peuvent se servir pour améliorer leur accès aux marchés étrangers.
- Publier les 11 premiers documents et plans d'action de la Perspective du cadre de compétitivité sectorielle, et achever la production de 14 autres de ces documents, qui formeront une contribution importante à la base d'analyse du programme économique du gouvernement.
- Maintenir et améliorer la disponibilité de l'information et de renseignements de nature commerciale pour les entreprises canadiennes, par exemple au moyen du Réseau mondial d'information sur les exportations (Exportations WIN), de NEXPRO et du Réseau de l'industrie environnementale (ENVINET).

1997-1999

- Continuer d'enrichir le contenu relatif au développement de l'industrie dans *Strategis*, comme véhicule principal des programmes de produits d'information du Ministère.
- Raffiner les documents de perspectives et des plans d'action du cadre de compétitivité sectorielle à l'aide de consultations auprès des intervenants de l'industrie, et inciter d'autres ministères à se pencher sur les questions soulevées dans les plans d'action.

Commission canadienne du tourisme**DÉMARCHE**

Les activités stratégiques de la Commission canadienne du tourisme (CCT) visent à poser le Canada comme une destination touristique attrayante et à offrir des renseignements opportuns et exacts à l'industrie du tourisme pour l'aider à prendre des décisions judicieuses.

Une industrie qui contribue remarquablement à l'économie du Canada

L'augmentation des recettes du secteur privé sous l'effet d'une demande accrue de produits et de services, voilà ce qui crée des emplois pour les Canadiens tout en apportant, de surcroît, des revenus au secteur public. La CCT estime, par exemple, que l'accroissement de 1,6 milliard de dollars des recettes de l'industrie du tourisme, de 1994 à 1995, a permis la création de 33 700 emplois et le versement de 368 millions de dollars en revenus au gouvernement fédéral.

Le rendement de l'industrie a cependant une incidence qui dépasse la création immédiate d'emplois. Au début des années 90, le rendement relativement maigre de l'industrie du tourisme sur le plan international a entraîné pour le Canada, en 1992, un déficit de 8,2 milliards de dollars dans les transactions de voyages, ce qui représentait 30,8 p. 100 du déficit des transactions courantes pour l'année en question. L'industrie a par la suite amélioré son rendement (c'est-à-dire qu'un plus grand nombre de voyageurs étrangers sont venus au Canada alors que moins de Canadiens partaient à l'extérieur du pays). En 1994, le déficit du secteur avait baissé de 7,6 points de pourcentage et ne formait plus qu'environ 23,2 p. 100 du déficit des transactions courantes; le rendement du secteur s'est amélioré davantage en abaissant encore le déficit de 900 millions de dollars (passant de 5,8 milliards en 1994 à 4,9 milliards en 1995). En réduisant sa part du déficit des transactions courantes, le secteur du tourisme a aidé à alléger les pressions sur la valeur du dollar et, par conséquent, à garder les taux d'intérêt à la baisse. Ce sont là des retombées dont tirent profit tous les secteurs et tous les Canadiens.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La CCT attirera des partenaires et fera monter à 50 millions de dollars le financement de partenariat. Ces fonds, combinés à ceux versés par le gouvernement fédéral, rehausseront la capacité du Canada à :

- promouvoir le Canada dans des marchés très lucratifs mais aussi concurrentiels
- promouvoir le Canada comme une destination de voyage quatre saisons
- faire mieux connaître le Canada dans tous les marchés de première importance.

Pour remplir ses engagements futurs, la CCT devra avoir recours plus largement à des mécanismes producteurs de recettes afin de pouvoir investir dans de nouveaux services à la clientèle axés sur les besoins du marché et sensibles à ces besoins. La CCT devra adapter plus judicieusement sa capacité de réagir avec efficacité à un environnement de travail du secteur privé. Elle devra aussi se faire plus souple dans ses méthodes de gestion du financement en partenariat, dans ses rapports avec les agences de distribution et dans sa capacité de produire des recettes et de les utiliser pour perfectionner ses programmes.

Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)

DÉMARCHE

En mars 1996, le ministre de l'Industrie annonçait l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement économique dans le Nord de l'Ontario. Il s'agissait notamment de restructurer FedNor, l'organisme fédéral de développement économique du Nord de l'Ontario, ainsi que ses programmes et ses services. Le budget de 1996 faisait aussi état d'un financement de 20 millions de dollars consenti pour chacune des trois prochaines années à l'appui de cette initiative.

La nouvelle stratégie mettra l'accent sur le perfectionnement des PME dans des secteurs aussi importants que les capacités d'exportation, l'adoption de la nouvelle technologie, les compétences en gestion et le financement des entreprises. Elle accordera une attention toute particulière aux organismes locaux de développement qui s'autofinancent et à l'accès aux programmes pour les entrepreneurs autochtones, jeunes et féminins. Étant donné les vastes dimensions du Nord de l'Ontario ainsi que les coûts et les difficultés reliés à la prestation de services dans cette région, il faudra faire un usage novateur des réseaux électroniques pour pouvoir y offrir des renseignements et des services. FedNor recherche également des partenariats avec le gouvernement provincial, les autres ministères et le secteur privé afin que ceux-ci l'aident à fournir tout l'appui nécessaire au développement économique de la région.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Voici les éléments clés de la nouvelle stratégie adoptée par FedNor :

- Faciliter l'accès des PME aux capitaux grâce à des dispositions de « réserves en cas de perte sur prêts » négociées avec les institutions financières, y compris la Banque de développement du Canada. Le financement accordé par FedNor profitera de l'effet de

levier des réserves en cas de perte sur prêts et des autres mécanismes donnant accès à des fonds de plus de 60 millions de dollars pour les PME clientes de l'organisme.

- S'attacher avant tout à faciliter la mise en place de réseaux d'information électroniques capables de soutenir le maillage entre les entreprises, l'accès à la technologie, le perfectionnement des compétences, la promotion commerciale et le développement économique régional.
- Améliorer la prestation de services aux PME en accroissant l'accessibilité des renseignements et des services grâce au réseau de 22 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des autres partenaires dans le Nord.
- Mettre l'accent sur un développement économique axé sur la collectivité, qui se réalise principalement au moyen de partenariats avec les SADC en vue de la prestation des services, et sur l'autonomie financière des collectivités.
- Acquérir des capacités régionales d'analyse et de défense des intérêts afin d'intégrer des données régionales opportunes et pertinentes aux processus décisionnels.
- Établir des mécanismes avancés pour recueillir les rétroactions des clients, dans le but de faciliter l'amélioration constante des services et d'effectuer une évaluation complète des nouveaux programmes et services de FedNor après deux années de fonctionnement.

Entreprise autochtone Canada

DÉMARCHE

Entreprise autochtone Canada continuera de promouvoir le développement et la compétitivité des entreprises autochtones, et ce, partout au Canada. De concert avec l'Office national de développement économique des Autochtones, l'organisme s'oriente vers de nouvelles priorités stratégiques et des critères plus étroits qui correspondent aux réalités du marché et aux nouveaux créneaux qui permettraient aux entreprises autochtones de prospérer. Ces priorités sont :

- élargir les marchés au Canada et à l'étranger, notamment en développant des produits sur le tourisme autochtone
- accroître le recours à la technologie
- améliorer l'accès au capital commercial
- soutenir les activités visant à développer les jeunes entreprises autochtones et l'esprit d'entreprise.

RÉALISATIONS

Les réalisations découlent des priorités que le gouvernement a établies dans Programme : emploi et croissance; elles consistent en une démarche de plus en plus centrée sur les succès remarquables et soutenus. Depuis 1989, les investissements au programme s'élevant à 320 millions de dollars ont donné lieu à une contribution totale, provenant de toutes les sources, de

1 milliard de dollars dans le secteur privé autochtone. Des études indépendantes indiquent que les entreprises clientes connaissent un bon rendement et qu'elles engendrent des revenus d'emploi et d'impôt qui profitent à l'ensemble de l'économie nationale. Ainsi, les 1 341 entreprises cernées dans l'étude la plus récente avaient créé l'équivalent de 5 875 emplois à plein temps pour les Autochtones et les Canadiens non autochtones.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le Ministère va de l'avant, ou ira de l'avant, avec un certain nombre d'initiatives au cours de la période de planification, notamment :

- l'investissement dans plus de 300 entreprises autochtones, à l'appui de l'accroissement des marchés, du recours à la technologie et du développement des entreprises par des jeunes
- l'élaboration de produits et d'outils pour enseigner et encourager l'esprit d'entreprise — particulièrement chez les jeunes Autochtones — pour créer un minimum de cinq nouveaux produits d'information électroniques
- le rattachement des entreprises autochtones à l'autoroute de l'information afin d'en améliorer la compétitivité
- des initiatives commerciales allant de la publication d'un chapitre sur les biens et services autochtones dans le plan d'activités officiel du gouvernement en matière d'échanges commerciaux et du lancement d'un répertoire national des entreprises autochtones commerçantes et exportatrices aux projets plus précis en matière de commerce, comme une mission commerciale en août, à Francfort en Allemagne, lors de la foire commerciale internationale sur les biens de consommation
- des efforts particuliers pour créer des partenariats plus efficaces avec les organismes régionaux et les autres ministères en vue d'accroître les résultats des efforts de développement des entreprises autochtones.

Autres activités

Conseiller en éthique

DÉMARCHE

Industrie Canada continuera à remplir le mandat du gouvernement, soit de veiller à l'intégrité des organismes fédéraux, grâce au Conseiller en éthique. Ce dernier veille au maintien de la confiance que portent les Canadiens aux établissements fédéraux, en mettant en application le *Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat* s'appliquant à la fonction publique, les règlements renforcés sur l'enregistrement des lobbyistes ainsi qu'un code de conduite pour lobbyistes. Le Conseiller en éthique prodigue également des conseils au Premier ministre sur des questions morales d'ordre général.

ENGAGEMENTS POUR 1996-1997 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Au cours des trois prochaines années, le Ministère continuera d'appliquer le règlement sur les conflits d'intérêt. De plus, certains aspects du mandat du Ministère joueront un rôle plus dynamique en :

- fournissant formation et conseils au sujet des nouvelles exigences d'enregistrement des lobbyistes
- conseillant les lobbyistes quant à l'application du tout prochain code de conduite
- aidant les organismes fédéraux à rehausser leur propres codes de conduite
- offrant l'expertise ministérielle aux initiatives nationales et internationales sur la déontologie gouvernementale
- menant des enquêtes, au besoin, y compris celles en vertu du code de conduite des lobbyistes.

Le bureau est en cours de réorganisation afin de s'acquitter de ces nouvelles activités. En outre, le personnel des opérations est de plus en plus fonctionnel de façon interdisciplinaire et les systèmes électroniques sont en voie de perfectionnement.

Services de gestion et services généraux

Les fonctions du personnel des Finances, des Ressources humaines, de la Vérification et de l'Évaluation ainsi que des Communications sont sous l'autorité directe du Sous-ministre. Chacun de ces secteurs devra relever des défis considérables au cours des trois prochaines années, en adoptant des systèmes et des processus pour accommoder de nouveaux programmes, de nouvelles activités et de nouvelles dispositions organisationnelles dans tous les secteurs d'activités du Ministère. Les annexes A à E élaborent les buts et les objectifs des services de gestion et des services généraux. En outre, le prochain chapitre décrit certaines des démarches novatrices liées à la gestion des ressources ministérielles et des employés du Ministère.

De nouvelles façons de travailler

Partout dans le monde, les gouvernements revoient ce qu'ils font et la façon dont ils le font. Pour mieux assumer ses responsabilités touchant la politique microéconomique et dispenser, à l'échelle nationale, des services axés sur l'industrie et le marché, Industrie Canada mise sur de nouvelles façons de travailler. Au cours des trois prochaines années, le Ministère mettra à profit des démarches originales dans tous les volets de ses activités. Il s'attachera en particulier à remanier ses services et ses modes de fonctionnement pour les rendre plus efficaces et mieux adaptés au changement.

De meilleurs liens avec les clients

Le Ministère développera ses mécanismes actuels de consultation sur les politiques et ceux de consultation auprès de l'industrie et de la clientèle. Il mettra à profit ses réseaux nationaux et régionaux de prestation de services, composés de 90 points de service disséminés dans 57 collectivités. Par exemple :

- le Ministère élabore une stratégie de consultation ministérielle avec les principaux groupes d'intervenants; l'an prochain, il tentera d'appliquer cette stratégie à tous les éléments qui composent le portefeuille de l'Industrie
- les cinq bureaux régionaux participeront plus activement à la consultation des clients d'Industrie Canada dans toutes les régions et à la collecte de renseignements sur les besoins particuliers et les perspectives distinctes des clients des diverses régions, pour nourrir l'élaboration des politiques et des programmes
- le Ministère élabore une stratégie intérieure d'Équipe Canada Commerce en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et le secteur privé; cette stratégie permettra d'adopter une démarche stratégique et coordonnée face au développement des entreprises et à l'expansion du commerce extérieur; en outre, elle stimulera la participation de l'industrie aux projets internationaux et l'incitera à saisir les occasions à l'échelle internationale

Les bureaux régionaux dispensent des services clés :

- Équipe Canada Commerce
- Gestion du spectre
- Promotion de *Strategis*
- Centres de services aux entreprises du Canada
- Promotion du Rescol
- Inspection de la métrologie légale
- Inspection des produits de consommation
- Services touchant les faillites
- Liaison avec la clientèle
- Mise en œuvre du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario
- Tables rondes régionales
- Réseau canadien de technologie

- maintenant restructurées, Entreprise autochtone Canada et FedNor collaboreront plus étroitement avec les entreprises du secteur privé, les associations, les groupes communautaires et d'autres intéressés pour stimuler l'entrepreneuriat, l'utilisation de la technologie et la participation aux marchés internationaux, ainsi que pour transmettre leurs connaissances
- les organismes de services axés sur le marché réaliseront des études de marché de grande envergure et de vastes consultations auprès de la clientèle pour promouvoir et améliorer leurs services. Les services de conformité et d'inspection miseront sur la consultation des entreprises et des clients afin d'améliorer leur efficacité et de réduire les frais imputés aux entreprises.

L'amélioration des services grâce à la technologie de l'information

Le 27 mars 1996, le Premier ministre et le ministre de l'Industrie ont officiellement inauguré *Strategis*, le « service d'information stratégique » en direct d'Industrie Canada. Ce dernier est destiné à améliorer la compétitivité des PME du pays. En effet, Industrie Canada détient d'énormes quantités d'information; ses spécialistes observent l'économie, les tendances dans l'industrie, dans le marché et chez les consommateurs et analysent des données provenant de tous les coins du monde. Industrie Canada peut maintenant rendre cette information plus accessible aux entreprises canadiennes au moyen de l'Internet, par l'intermédiaire du site *Strategis*.

Strategis est le plus grand site Internet au Canada, qui soit destiné aux entreprises. Grâce à son puissant moteur de recherche, les usagers peuvent effectuer des interrogations précises dans quelque 60 000 rapports, 500 000 pages de texte et 2 giga-octets de données statistiques. L'information est organisée par thème dans une optique commerciale, et les recherches peuvent s'effectuer par secteur industriel, par sujet et par région géographique, ou à l'aide d'un moteur de recherche en texte intégral. L'accès aux bases de données classées par champs est dynamique, les tableaux et les graphiques étant produits en temps réel en fonction des critères de recherche définis par l'utilisateur. Depuis l'inauguration du site, plus de 1 000 personnes visitent *Strategis* chaque jour.

Spirit of Aboriginal Enterprise (SAE) (<http://www.vli.ca/spirit>)

- Inauguré en août 1995, le site SAE renseigne aujourd'hui plus de 1 000 visiteurs par jour.
- Conçu presque exclusivement par des entreprises autochtones, le site original stimule l'intérêt des membres des Premières nations.
- En 1996-1997, le site :
 - contiendra un répertoire en direct des exportateurs autochtones
 - sera accessible dans les langues autochtones syllabiques
 - offrira aux jeunes entrepreneurs l'accès en direct à des mentors
 - contiendra des statistiques sur la contribution des Autochtones à l'économie canadienne
 - numérisera plusieurs instruments de référence intéressant les Autochtones, notamment le CD-ROM intitulé *The Spirit Lives*.

- En 1996-1997, Industrie Canada s'associera avec les autres ministères du portefeuille de l'Industrie et le secteur privé pour constituer de nouvelles collections de renseignements, faciliter l'accès et développer les capacités de recherche en direct entre de multiples sites. Le Ministère améliorera l'interface de *Strategis* de façon à offrir de nouveaux services comme la conférence. Au cours des trois prochaines années, 2 000 étudiants seront embauchés pour aider 50 000 entreprises canadiennes à se familiariser avec l'Internet et avec la nouvelle technologie, et à apprendre comment utiliser *Strategis* et d'autres services en direct.
- Les utilisateurs pourront bientôt s'inscrire à de nouvelles bases de données axées sur le marché et offrant un accès commercial sécuritaire, afin de permettre des transactions commerciales tarifées. Il s'agira notamment de statistiques sur les faillites, de services de recherche sur les sociétés fédérales ainsi que d'avis d'autorisation, de normes d'agrément et de lignes de conduite émis par la Direction de la métrologie légale.
- Le Ministère crée des sites Web spécialisés pour améliorer les services offerts à des clientèles particulières. Le site Spirit of Aboriginal Enterprise d'Entreprise autochtone Canada deviendra la porte d'entrée privilégiée des Autochtones dans *Strategis*. Pour commercialiser ses services, FedNor créera aussi un site Web doté de liens privilégiés.
- Dans le cadre du programme Rescol, le Ministère collaborera avec les ministères provinciaux de l'Éducation pour encourager toutes les écoles, y compris celles qui desservent les Premières nations, et toutes les bibliothèques du pays à se brancher à l'Internet d'ici 1998. Grâce au Programme d'accès communautaire, le Ministère espère aussi aider des collectivités rurales et isolées non desservies à se brancher.

Le programme des Collections numérisées du Rescol : offrir aux jeunes des expériences multimédias

- Le programme des Collections numérisées du Rescol conclut des contrats avec des services d'archives, des bibliothèques, des musées, des entreprises et d'autres organismes publics et privés qui, dans les collectivités rurales, éloignées et défavorisées, embauchent des équipes de jeunes chargés de numériser leurs collections.
- Financé par Initiatives Jeunesse, le Programme donne aux jeunes Canadiens la possibilité d'acquérir de l'expérience dans le secteur en pleine croissance des multimédias, en numérisant de la documentation historique et scientifique destinée au Rescol.
- Quelque 30 travaux ont démontré que ces contrats permettent aux jeunes d'acquérir des compétences techniques et commerciales en demande, favorisent le développement des entreprises locales et produisent du contenu canadien de valeur pour l'autoroute de l'information.
- Grâce à des collaborations originales avec des établissements fédéraux et des organismes de protection du patrimoine, les participants gagnent un revenu et acquièrent des compétences qui leur permettent de poursuivre leurs études et leur carrière.

- Deux grands projets d'automatisation des bases de données sur la propriété intellectuelle, TECHSOURCE pour les brevets et INTREPID II pour les marques de commerce, permettront d'offrir des services de pointe en matière de recherche d'informations.
- Le Ministère continuera de mettre au point de précieux outils multimédias portables, comme Solutions environnementales canadiennes, et créera sur l'Internet un bureau virtuel pour dispenser des services aux entreprises axées sur l'environnement. En outre, il établira un lien pour l'industrie avec le Best Manufacturing Practices Program de la Marine américaine, grâce à la mise au point de son propre « nœud » électronique.
- Le Bureau de la politique de concurrence perfectionnera son système de soutien automatisé relatif aux litiges.

Pour plus de renseignements sur les mesures d'Industrie Canada faisant appel à la technologie de l'information, le lecteur est invité à consulter l'annexe D.

Une plus grande collaboration avec le secteur privé et les autres gouvernements

Industrie Canada peut améliorer la prestation des services gouvernementaux à moindre coût en favorisant la diversification des partenariats. Le Ministère a l'intention d'adopter diverses modalités de collaboration avec les entreprises privées, des associations industrielles et professionnelles, des associations de consommateurs et d'autres gouvernements. Il compte prendre les mesures suivantes :

- Établir des partenariats pour la diffusion de *Strategis* avec des organismes comme Infomart/Dialogue, Micromedia et Stentor.
- Mener des négociations avec des partenaires éventuels du secteur privé pour commercialiser les services d'inscription, de perception et d'information administrés par la Direction des faillites.
- Aider au démarrage de nouvelles entreprises au Centre de recherches sur les communications et établir des partenariats avec des organismes externes pour accroître le transfert des connaissances et de la technologie provenant du Centre.
- Recourir davantage au secteur privé pour dispenser des services axés sur le marché, comme la vente des licences de radiodiffusion et les inspections relatives au programme d'agrément administré par la Direction de la métrologie légale.
- Créer des réseaux régionaux de commerce international avec les autres ordres de gouvernement et l'industrie pour intégrer les services offerts et augmenter la capacité d'exportation des PME dans toutes les régions du Canada.
- Améliorer les services et le fonctionnement des Centres de services aux entreprises du Canada, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et divers partenaires.
- Négocier une entente avec l'Institut de la machinerie agricole des Prairies pour aménager et exploiter conjointement des installations d'essai dont les fabricants pourront se servir pour des activités de R-D, et que la Direction de la métrologie légale utilisera pour l'évaluation et l'autorisation des prototypes.

- Établir des partenariats internationaux pour faciliter la mise en application des lois sur la concurrence, en particulier pour être mieux outillé face aux délits transfrontaliers et régler les problèmes de télémarketing avec les organismes canadiens et américains.

De nouvelles modalités d'organisation : une plus grande souplesse d'intervention

Industrie Canada s'oriente vers de nouvelles formes d'organisation comme les organismes de services spéciaux (OSS), qui permettent de miser sur la satisfaction des besoins du client. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada, la Commission canadienne du tourisme et le Centre de recherches sur les communications en sont des exemples.

- A compter de 1996-97, trois organismes de services axés sur le marché présenteront une requête de constitution en OSS, ou en organisme équivalent : la Direction des faillites, la Direction de la métrologie légale et la Direction des corporations.
- Partenariat technologique Canada demandera aussi à être constitué en OSS.
- L'Office de la propriété intellectuelle du Canada cherchera des moyens de renforcer son autonomie.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada : un nouveau modèle de prestation des services

Constitué en organisme de services spécial en 1992, l'Office dispense contre rémunération des services reliés à la propriété intellectuelle.

L'Office a pris les mesures suivantes :

- il a mis en place des programmes d'amélioration du service à la clientèle pour réduire les délais de traitement et améliorer la qualité; il étalonnera ces mesures de rendement dans l'avenir
- il a introduit des technologies de pointe qui lui permettront sous peu de diffuser ses renseignements par voie électronique
- il s'est inspiré des recommandations de son Conseil consultatif de gestion pour fonctionner comme une entreprise
- il administre son fonds renouvelable de manière à honorer son obligation d'équilibrer revenus et dépenses tous les cinq ans
- il a amélioré le moral de son personnel; les employés s'engageant collectivement à donner le meilleur service possible et à préserver la confiance de la population dans le système de protection de la propriété intellectuelle.

La mesure du rendement pour permettre son amélioration

Industrie Canada conçoit et met en œuvre des mesures du rendement, des étalons et des cibles dans divers organismes de services axés sur le marché pour répondre à la demande et augmenter son efficacité. Par ailleurs, il mène des projets-pilotes dans les secteurs d'activités touchant la politique microéconomique et le développement industriel, pour élaborer des indicateurs de rendement fondés sur les résultats.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère investira beaucoup d'énergie dans l'élaboration d'un cadre de responsabilité. Ce dernier l'aidera à améliorer son rendement global et à s'adapter à un milieu en constante évolution, à des ressources limitées et à des demandes croissantes. On trouvera des détails sur la démarche adoptée à cet égard dans la section Le renforcement de la reddition de comptes.

La reconnaissance des compétences du personnel — le plus grand atout

Pendant l'exercice 1995-1996, le Ministère a procédé à des compressions de personnel considérables; il prévoit atteindre les objectifs de rationalisation prévus dans la phase I de l'Examen des programmes. Grâce à des modalités originales d'organisation du travail, à des programmes de transition et à des mesures incitatives, le Ministère a réussi à minimiser l'effet des compressions sur les employés qui restent à son service et à offrir une aide concrète aux personnes directement touchées par l'élimination de postes. Il continuera à le faire.

Industrie Canada a la chance d'avoir à son emploi plus de 4 500 employés possédant des connaissances et des compétences multidisciplinaires. Celles-ci varient des qualifications les plus pointues en matière de commerce, de renseignements industriels, de sciences, de technologie, de lois, de finances, de politique et d'administration à la longue expérience du personnel de bureau et du personnel de soutien dans l'application de lois et de règlements complexes. La compétence et le dévouement du personnel déterminent directement la capacité du Ministère à réaliser ses objectifs. Pour exploiter pleinement les qualités et le potentiel de ce personnel, Industrie Canada recourra davantage à des méthodes de gestion originales pour encourager le partage des connaissances et le perfectionnement.

Développement de l'industrie : l'habilitation des équipes

Dans la foulée du budget de 1995, le service a perdu 40 p. 100 de son personnel et 50 p. 100 de ses cadres; en outre, il a dû éliminer la presque totalité de sa considérable programmation financière.

En réaction à ces compressions, le service s'est concentré sur quatre grandes activités — le commerce international, l'investissement, la technologie et le perfectionnement des ressources humaines. Par ailleurs, il a adopté un modèle de gestion horizontale, de type matriciel, constitué de plus de 100 équipes habilitées.

Plusieurs mesures originales ont facilité la transition :

- au sommet, la direction s'est engagée à respecter les principes suivants : service à la clientèle, respect de l'autre, équilibre dans le milieu de travail, poursuite de l'excellence, soutien des employés et travail d'équipe
- un conseiller en gestion du Centre canadien en gestion est venu aider les gestionnaires
- on a mis en place un plan de formation axé sur les équipes et un plan de communication dynamique face aux clients.

Résultat : l'adoption d'une nouvelle culture organisationnelle, ouverte à l'innovation et au changement, qui favorise une réflexion plus stratégique.

Le Ministère s'efforcera aussi de créer un milieu de travail où les employés sont traités de façon équitable et où leurs droits sont respectés. On trouvera les détails du plan des ressources humaines du Ministère à l'annexe B.

Une gestion financière plus ciblée grâce à de nouvelles mesures

Industrie Canada misera davantage sur le financement, grâce à la perception et au réinvestissement des recettes. Par exemple, il prendra les mesures suivantes :

- Conformément à la récente politique du Conseil du Trésor permettant aux ministères d'utiliser les remboursements de contributions remboursables pour financer leurs frais d'exploitation, il affectera une partie de ses fonds à l'initiative Partenariat technologique Canada et utilisera le reste pour absorber ses frais d'exploitation.
- Il étalonnera les meilleures pratiques en vigueur au gouvernement et mettra sur pied un mécanisme efficace de perception des contributions remboursables.
- Il profitera des possibilités de réinvestissement des recettes dans le cadre d'un projet-pilote triennal. La Gestion du spectre réinvestira ses recettes supplémentaires dans une série de mesures visant à améliorer le service à la clientèle et à augmenter les recettes, sous réserve des négociations avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, conformément au protocole d'entente sur le réinvestissement des recettes signé en janvier 1996 (voir l'encadré).
- Il dressera une stratégie de tarification et de commercialisation pour assurer la viabilité de *Strategis*.
- Il proposera une révision des droits de faillite pour se rapprocher de la tarification intégrale.
- Il étudiera la possibilité de recouvrer une plus grande part des coûts associés à la prestation de certains services dispensés par la Direction de la métrologie légale et le Bureau de la politique de concurrence.

Gestion du spectre : réinvestir les recettes

On prévoit que la Gestion du spectre produira 16 millions de dollars de recettes supplémentaires en 1996-1997. Le service compte investir 12 millions dans l'amélioration du programme de gestion du spectre.

Les revenus supplémentaires proviendront des sources suivantes :

- la mise en application continue du régime des licences de radiodiffusion;
- l'utilisation du spectre radio faisant suite à l'introduction de nouveaux services de radiodiffusion.

On réinvestira les recettes dans les activités suivantes :

- les mesures de mise en application visant à combattre l'usage illégal du spectre (3 millions de dollars)
- la mise en place de nouveaux services donnant accès au nouveau spectre (3,6 millions)
- les mesures pour augmenter la satisfaction de la clientèle en respectant les normes de service et en absorbant la hausse de la demande (5,4 millions).

- Il augmentera l'autorisation de crédit net de la Direction des faillites, du Centre de recherches sur les communications, de *Strategis* et de la Direction des corporations.

On trouvera le détail de ces mesures financières à l'annexe A.

La mise en œuvre de l'Examen des programmes (phases I et II)

La mise en œuvre de la phase I de l'Examen des programmes : tout un défi

En voici les principaux effets :

- des économies nettes de 93 millions de dollars en 1995–1996, de 148 millions en 1996–1997 et de 212 millions en 1997–1998, obtenues grâce à des réductions de programmes et des gains d'efficacité
- le retranchement de 1 165 équivalents temps plein dans les effectifs du Ministère
- la diminution de l'aide directe aux entreprises, particulièrement prononcée dans le domaine des subventions et des contributions : sur 54 programmes, 9 seront supprimés, 34 ne seront pas renouvelés et 11 seulement seront maintenus
- la concentration des activités dans trois grands secteurs d'activités (politique micro-économique, règlements et services axés sur le marché, développement de l'industrie)
- la rationalisation de l'organisation, notamment dans le développement sectoriel de l'industrie, la consommation et les services généraux
- la rationalisation et la restructuration des directions générales et des bureaux régionaux chargés des secteurs industriels
- une compression de 65 p. 100 dans les subventions entre 1994–1995 et 1997–1998.

La phase II de l'Examen des programmes : fondée sur la réponse à la phase I

L'objectif fixé à Industrie Canada dans la phase II de l'Examen des programmes est d'économiser 23 millions de dollars par an à partir de l'exercice 1998–1999. Cette somme représente une baisse de 3,5 p. 100 dans le budget des dépenses du Ministère et s'ajoute aux diminutions effectuées dans la phase I de l'Examen des programmes. On répartira les économies dans tout le Ministère, de manière à éviter de nouveaux changements structurels et à préserver les capacités de base dont le Ministère vient de se doter dans ses trois grands secteurs d'intervention. On cherchera les moyens qui créent le moins de perturbations possible pour mettre en œuvre la phase II de l'Examen des programmes. On mettra l'accent sur les points suivants :

- mettre en place de nouveaux mécanismes de prestation des services, notamment en transformant la Direction des corporations, la Direction de la métrologie légale et la Direction des faillites en organismes de services spéciaux relevant du Ministère
- exploiter de nouvelles possibilités de financement, grâce à des mesures de recouvrement des coûts dans des domaines comme les corporations, les faillites, les services de commerce international et les produits d'information
- rationaliser les dépenses de fonctionnement dans tout le Ministère par l'intermédiaire d'une amélioration de la productivité, d'une réduction des dépenses et de l'élimination ou de la diminution des services.

La mise en œuvre de la phase II de l'Examen des programmes pourrait entraîner une diminution supplémentaire des effectifs correspondant, en fin de course, à 145 équivalents temps plein.

Le renforcement de la reddition de comptes

Des mesures concrètes touchant le rendement, pour améliorer le service à la clientèle

Industrie Canada fait un pas en avant pour renforcer ses mécanismes de gestion en exposant clairement les résultats attendus, en se dotant de meilleurs outils de surveillance des progrès vers les résultats attendus et en utilisant au mieux les données sur le rendement en vue d'améliorer le service à la clientèle.

Ainsi, il mettra au point un cadre de reddition de comptes qui favorisera l'amélioration du rendement général et l'adaptation aux rapides changements de l'environnement, à la rareté des ressources et à des attentes plus grandes. Ce cadre sera utile à un nombre d'intervenants ministériels, y compris les clients, le public, les partenaires commerciaux, le ministre, le Parlement, les bureaux principaux et les employés d'Industrie Canada à tous les niveaux.

De la cohérence et de la souplesse pour combler les attentes des clients

La reddition de comptes signifie qu'il faut donner aux employés une plus grande liberté pour agir et pour accepter la responsabilité de produire des résultats, dans un environnement où tout est fait pour améliorer constamment les services offerts aux clients. Le cadre de reddition de comptes du Ministère fixera une série de principes structurés, de liens et de mécanismes par le biais desquels les gestionnaires pourront noter les progrès en fonction de leurs prévisions.

La décentralisation de cette fonction permet d'intégrer l'information provenant de tout le ministère et de tirer profit de la nature très diverse d'Industrie Canada et des politiques et programmes en constante évolution. Afin d'offrir le maximum de souplesse ainsi que de répondre aux demandes à l'échelle gouvernementale, le cadre de reddition de comptes d'Industrie Canada se composera d'une série de mécanismes ministériels et locaux reliés par une série de principes communs.

Cheminement à partir de solides fondations

Au sein du Ministère, certains groupes opérationnels ont commencé à établir des mécanismes de reddition de comptes. Ils contribueront à la mise en place du cadre ministériel d'Industrie Canada en la matière. Par exemple :

- Dans le cadre de la politique en matière de S-T, Industrie Canada élaborera avec d'autres ministères des indicateurs du rendement en matière de S-T, mettra au point un cadre d'évaluation et maintiendra des mécanismes lui permettant d'obtenir des conseils extérieurs et des révisions.
- De concert avec d'autres, la Direction générale du développement des communications et de la planification, du Secteur du spectre, et le Centre du commerce international de Vancouver élaborent un projet destiné à mesurer les réalisations, à établir de nouveaux objectifs et à améliorer les programmes, les biens et les services.

- Par le biais de projets en rapport avec cinq initiatives, le secteur Politique industrielle et scientifique prévoit faire l'essai d'un modèle et d'un procédé d'élaboration de mesures du rendement.
- La Direction des produits de consommation met en place un système national de mesure du rendement pour le programme de biens de consommation, fondé sur une démarche menée en Ontario au cours des 12 à 15 derniers mois.
- La Direction des sociétés a mis au point un mécanisme permettant de suivre les progrès en fonction d'objectifs pré-établis et projette de raffiner ses normes de services et d'indicateurs du rendement.
- La Commission canadienne du tourisme a élaboré des objectifs, des cibles et des indicateurs du rendement pour toutes ses activités.
- L'Office de la propriété intellectuelle du Canada établit des rapports trimestriels des résultats prévus et des étapes spécifiques, ainsi que des mesures du rendement convenues pour chaque gamme de produits.



Annexes

Annexe A — Plan financier

Annexe B — Plan des ressources humaines

Annexe C — Plan de communications

Annexe D — Plan de gestion de l'information

Annexe E — Plan de vérification et d'évaluation



Annexe A — Plan financier

La phase I de l'Examen des programmes : une diminution sensible des niveaux de ressources

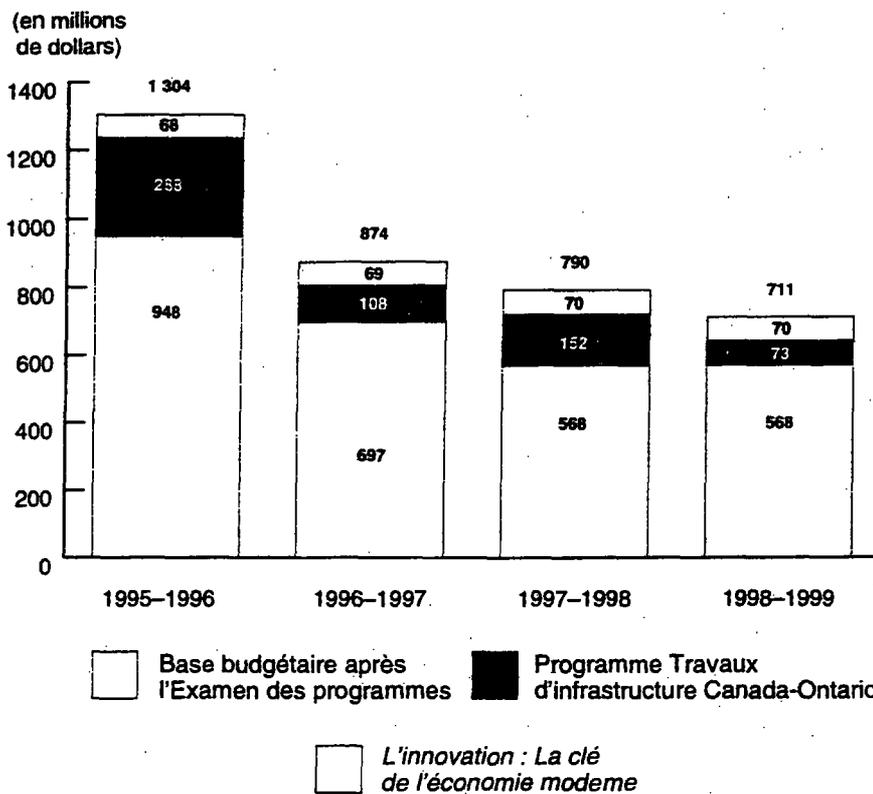
La figure A-1 montre les niveaux de ressources d'Industrie Canada, après que le Conseil du Trésor ait étudié le Plan d'activités de 1995-1996 qui décrit la diminution du budget de base, le programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario et les nouvelles initiatives (telles que le Rescol, la promotion du tourisme et CANARIE) lancées dans le cadre de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*. La réduction de la base budgétaire d'Industrie Canada reflète la diminution des subventions à l'industrie, l'élimination graduelle des programmes de subventions et contributions et de leurs fonds de fonctionnement, ainsi que les diverses réductions apportées au budget de fonctionnement après la phase I de l'Examen des programmes. En tout, les réductions de la phase I ont réduit le budget de base d'Industrie Canada de 93 millions de dollars en 1995-1996, de 148 millions en 1996-1997 et de 212 millions en 1997-1998 (compensées par un crédit annuel de 25 millions en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*).

Après l'examen du Plan d'activités de 1995-1996 par le Conseil du Trésor, quatre questions financières importantes demeuraient en suspens, dont les coûts associés au départ des employés, les Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, FedNor et la demande du Ministère de conversion des fonds de subventions et de contributions en fonds de roulement afin de financer le développement technologique. Ces questions sont maintenant réglées.

L'importance des coûts associés au départ d'employés

Dans le Plan d'activités de 1995-1996, Industrie Canada estimait ses coûts associés au départ d'employés à 73 millions de dollars pour 1995-1996, à 0,3 million pour 1996-1997 et à 0,2 million pour 1997-1998. Les prévisions de compression du personnel affichées au Plan d'activités de 1995-1996 laissaient entrevoir que 87 p. 100 des 1 165 employés touchés allaient se prévaloir des programmes de retraite en 1995-1996. Le Conseil du Trésor n'a approuvé en tout, pour cet exercice, que 34,7 millions de dollars, tout en précisant que ces fonds ne devaient servir à payer que les coûts relatifs à la prime de départ anticipé (PDA) et non ceux du Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA).

Figure A-1
Résultats du Plan d'activités de 1995-1996^a



^a Ces niveaux de ressources diffèrent de ceux indiqués dans le Plan d'activités de l'an dernier en raison de rajustements liés à la décision du Plan d'activités de 1995-1996 d'entreprendre des initiatives telles *L'innovation : La clé de l'économie moderne* (CSEC, Rescol), Développement des collectivités et FedNor, le programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario et le réaménagement des effectifs.

Le financement des coûts de départ non couverts : la réaffectation et le report de fonds

Après la présentation du Plan d'activités, un examen des plans sectoriels sur les ressources humaines a indiqué qu'il conviendrait de reporter à d'autres années environ 250 réductions d'équivalents temps plein des 1 011 prévues pour 1995-1996 et de traiter plus de 50 de ces réductions par d'autres moyens. De plus, certaines mesures ont permis de réduire considérablement la prévision des coûts de départ à 43,7 millions de dollars. En même temps, il est toutefois devenu évident qu'un plus grand nombre que prévu d'employés touchés choisiraient le PERA plutôt que la PDA. Conséquemment, le Secrétariat du Conseil du Trésor a convenu lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence, que les 34,7 millions de dollars pourraient servir aussi bien au PERA qu'à la PDA. Il a aussi accepté de reporter à des années ultérieures 16,7 des 34,7 millions. Le Ministère a réaffecté 9 millions de dollars votés de la base A de 1995-1996 pour couvrir des coûts de départ. Tel que présenté à la partie C du tableau A-1, ce réaménagement a permis le financement de tous les besoins.

Tableau A-1
Coûts associés au départ d'employés
(en milliers de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Total
a Demande, Plan d'activités de 1995-1996	73 083	270	200	73 553
b Résultat, Plan d'activités de 1995-1996	34 700	0	0	34 700
c Niveaux de référence mis à jour en 1996-1997	18 000	9 000	7 700	34 700
Coûts supplémentaires absorbés par le Ministère	9 000	0	0	9 000
Total : Coûts de départ révisés	27 000	9 000	7 700	43 700

Le financement accordé aux Travaux d'infrastructure Canada-Ontario

Le budget fédéral de 1995 a prolongé la durée du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, qui est ainsi passée de trois à cinq ans. Cette décision était assortie d'un ajustement qui reportait 225 millions de dollars de l'exercice de 1995-1996 à celui de 1997-1998 (152 millions) et à celui de 1998-1999 (73 millions). Ce prolongement ne correspondait pas avec les engagements antérieurs du programme en matière de dépenses réelles. Pour corriger cette situation, Industrie Canada a demandé au Conseil du Trésor, qui a accepté, de répartir les sommes prévues pour 1997-1998 et 1998-1999 afin d'y avoir accès dès 1995-1996 et 1996-1997.

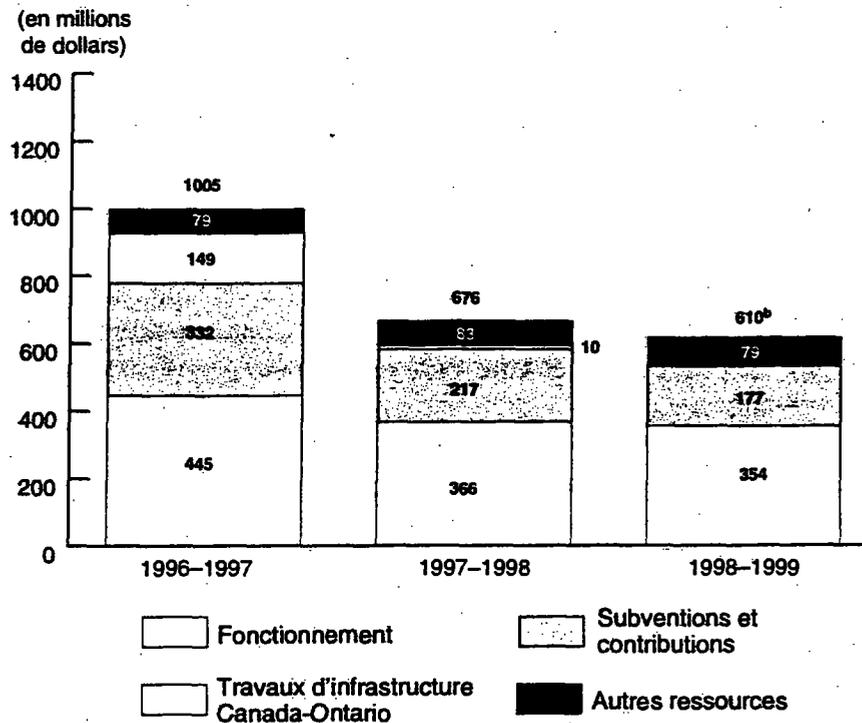
Tableau A-2
Programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario
(en millions de dollars)

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Total
Montant original approuvé	252,8	361,2	108,4			722,4
Sommes corrigées après le budget fédéral de 1995	100,8	288,2	108,4	152,0	73,0	722,4
Budget actuel	167,4	365,5	179,4	10,1		722,4

Cependant, comme certains projets de Travaux d'infrastructure Canada-Ontario semblent retardés en raison des réductions budgétaires de la province de l'Ontario et de la grève des fonctionnaires provinciaux ontariens, il a fallu approuver une autre demande après la mise à jour annuelle des niveaux de référence, en vue de reporter à 1996-1997 une somme de 30 millions de dollars prévue pour 1995-1996. Le profil annuel de financement semble maintenant répondre aux besoins du projet, mais les retards dans l'acheminement des renseignements fournis par la province de l'Ontario et les municipalités suscitent une grande incertitude.

La mise à jour annuelle des niveaux de référence et, tout particulièrement, le report lié au programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario ont réparti les niveaux de ressources du Ministère de la façon indiquée à la figure A-2.

Figure A-2
Ressources approuvées (1996-1997)
après la mise à jour annuelle des niveaux de référence^a



Nota : La catégorie - Autres ressources - comprend les postes législatifs et l'OPIIC. Les subventions et contributions de 1996-1997 comprennent celles de Bombardier/de Havilland le Programme de la frégate canadienne de patrouille et le Projet de modernisation des navires de classe Tribal.

^a Le report lié aux Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, effectué pendant la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 1996-1997, est à la base des écarts entre ces ressources et les résultats du Plan d'activités de 1995-1996.

^b Les chiffres de 1998-1999 ne tiennent pas compte des compressions liées à la phase II de l'Examen des programmes à cause de la date de l'annonce officielle, le 6 mars 1996.

Le financement de l'Initiative fédérale du développement dans le Nord de l'Ontario (FedNor)

Après le Budget des dépenses principal de 1995-1996, FedNor a reçu, dans le budget fédéral de 1995, un nouveau financement annuel de 20 millions de dollars pour les trois exercices couvrant la période de 199-1996 à 1997-1998. Approuvé en principe dans le Plan d'activités de 1995-1996, ce financement n'a été versé au compte des dépenses du Ministère qu'après que ce dernier ait soumis un plan définissant la nouvelle orientation de FedNor à l'approbation du Conseil du Trésor. Ce dernier l'a approuvé le 22 février 1996, et a accordé un financement de 20,2 millions de dollars en 1996-1997, de 22,3 millions en 1997-1998 et de 16,7 millions en 1998-1999.

Le financement du Programme d'accès communautaire et des Initiatives Jeunesse

Dans le cadre du budget fédéral de mars 1996, le gouvernement a annoncé qu'il financerait les Initiatives Jeunesse et qu'il augmenterait les fonds destinés au Programme d'accès communautaire. La participation d'Industrie Canada s'élèvera à 23 millions de dollars répartis sur trois ans, qui débutera dès 1996-1997, et sera affectée à Étudiants bien branchés, au programme des Collections numérisées du Rescol et à une nouvelle composante jeunesse du Programme d'accès communautaire. En outre, ce dernier programme recevra un supplément annuel de 3,5 millions de dollars par an dès 1996-1997, à concurrence de 10,5 millions, qui proviendra de la réaffectation des ressources du portefeuille du Ministère. En tout, le financement de ces projets s'élèvera à 30,5 millions de dollars.

Une méthode de gestion des contributions remboursables

En avril 1995, le Conseil du Trésor a approuvé une nouvelle directive touchant la retenue des contributions remboursables. De plus, le Ministère a obtenu de modifier ses niveaux de référence pour y inclure les remboursements prévus de ces contributions. En mars 1996, le Conseil du Trésor a autorisé Industrie Canada à se servir de ces remboursements pour couvrir ses coûts de fonctionnement jusqu'à concurrence de 58 millions de dollars par année, de façon à mettre en œuvre son Plan d'activités de 1995-1996.

L'approbation de Partenariat technologique Canada

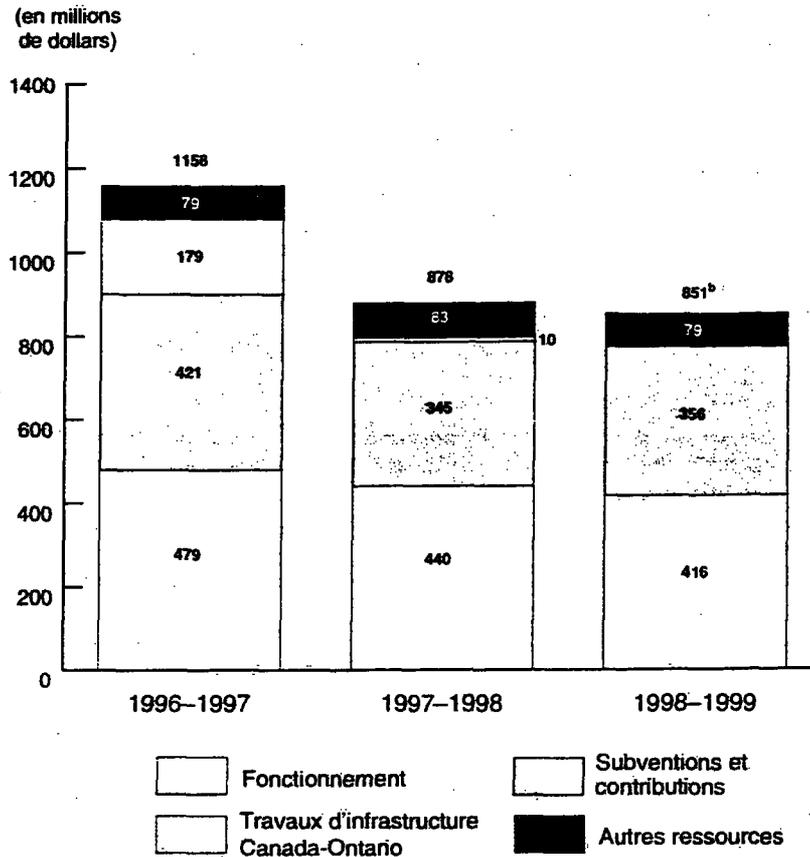
Le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget fédéral de mars 1996, la création de Partenariat technologique Canada, un nouveau programme axé sur la collaboration du secteur privé en matière d'investissement et de partage des risques. Les niveaux de ressources proposés permettront au fonds de passer de 150 millions de dollars en 1996-1997 à 250 millions en 1998-1999 et pour les années suivantes. Au cours des trois prochaines années, le Programme : emploi et croissance du gouvernement fournira 270 millions de dollars, tandis qu'Industrie Canada assumera le reste en réaffectant ses fonds (voir le tableau A-3). **Le Ministère n'a plus besoin de la demande effectuée dans son Plan d'activités de 1995-1996 pour que les ressources de subventions et contributions soient converties en fonds de roulement, puisque le Conseil du Trésor a autorisé le transfert au budget de fonctionnement de paiements liés à des contributions antérieures.**

Tableau A-3
Financement de Partenariat technologique Canada
(en millions de dollars)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Programme : emploi et croissance	40	90	140
Industrie Canada	110	110	110
Total, Partenariat technologique Canada	150	200	250

La figure A-3 présente toutes les ressources approuvées pour Industrie Canada et incorporées au présent Plan d'activités, y compris les nouveaux fonds prévus pour Partenariat technologique Canada, FedNor et Initiatives Jeunesse.

Figure A-3
Ressources financières en 1996-1997, par catégorie de dépenses^a



Nota : La catégorie « Autres ressources » comprend les postes législatifs et l'OPIC. Les Subventions et contributions de 1996-1997, comprennent Bombardier/de Havilland ainsi que le Programme de la frégate canadienne de patrouille et le Projet de modernisation des navires de classe Tribal.

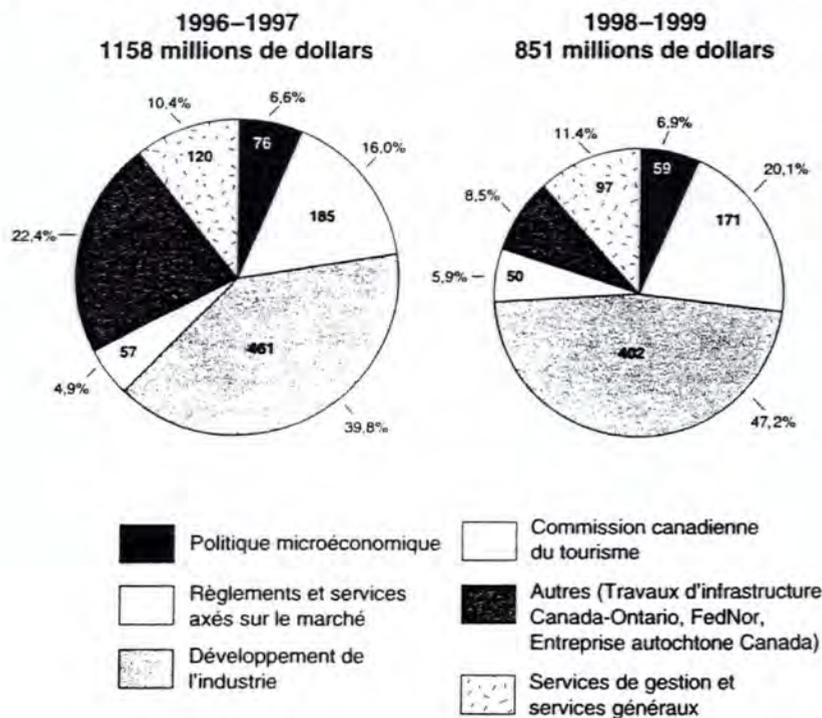
^a Comprend les ressources budgétaires annoncées le 6 mars 1996, selon les estimations les plus probables, qui devront être confirmées plus tard. Les budgets indiqués ci-dessus correspondent à ceux du document intitulé *Perspective sur les priorités et les dépenses du programmes, 1996-1997 à 1998-1999*, publié dernièrement par le Ministère, sauf les chiffres du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario qui n'y figurent pas.

^b Les compressions découlant de la phase II de l'Examen des programmes s'élevaient à 23 millions de dollars. Celles de 1998-1999 sont de 13 millions. Le Ministère demandera que le solde de 10 millions lui revienne s'il peut prouver que la rétention des recettes, les organismes de services spéciaux et les partenariats innovateurs ont permis de réaliser des économies.

La refonte d'Industrie Canada : une importante réaffectation des ressources

Au cours des deux dernières années, Industrie Canada a subi un remaniement qui l'a doté d'une toute nouvelle orientation et qui lui a donné les moyens de répondre aux besoins du développement industriel du Canada à l'aube du XXI^e siècle. Comme l'indique la figure A-4, l'affectation budgétaire totale d'Industrie Canada continuera de diminuer, passant de 1 158 millions de dollars en 1996-1997 à 851 millions en 1998-1999. Ses secteurs d'activités connaissent aussi une importante réorientation : Développement de l'industrie, anciennement consacré aux programmes de subventions aux entreprises, verra ses ressources diminuer de 60 millions de dollars (entre 1996-1997 et 1997-1998) et se réorientera vers la présentation de produits d'information et la gestion d'investissements en vertu du nouveau programme Partenariat technologique Canada (250 millions de dollars), qui découle du Programme : emploi et croissance. Quant au secteur Règlements et services axés sur le marché, il connaîtra une baisse de 14 millions de dollars entre 1996-1997 et 1998-1999, mais verra sa part des ressources ministérielles passer de 16 à 20 p. 100, une augmentation principalement due aux prêts aux petites entreprises. Pour sa part, la Politique microéconomique verra ses ressources diminuer, mais sera responsable de la prestation de nouveaux programmes dans le cadre de la stratégie axée sur les jeunes ainsi que de l'expansion du Rescol et du Programme d'accès communautaire. La plus importante diminution de ressources proviendra de l'achèvement des activités du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario.

Figure A-4
Ressources financières en 1996-1997, par secteur d'activités^a



^a Comprend les ressources budgétaires annoncées le 6 mars 1996, selon les estimations les plus probables, qui devront être confirmées plus tard.

Le développement de techniques novatrices de production et de réinvestissement des recettes par Industrie Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor

En plus de la réorientation des ressources afférentes à ses divers secteurs d'activité, Industrie Canada doit redéfinir sa base financière : autrefois presque totalement dépendant d'un financement par affectation de crédits budgétaires, le Ministère compte maintenant de plus en plus sur la perception de recettes. Ce nouveau mode de financement englobe aussi bien la perception des contributions remboursables que des recettes découlant de l'octroi de licences et de la rémunération de services.

Mise en œuvre du Plan d'investissement des recettes

En juin 1995, le Conseil du Trésor a approuvé, à titre de projet-pilote de trois ans, le Plan d'investissement des recettes proposé dans le Plan d'activités d'Industrie Canada de 1995-1996. Le Plan d'investissement des recettes consiste essentiellement à donner au Ministère la souplesse nécessaire pour obtenir des résultats et établir des mécanismes d'encouragement qui permettront d'accroître l'efficacité et d'améliorer le service à la clientèle dans les domaines producteurs de recettes. En revanche, il est clair que si le Ministère pratique le recouvrement des coûts, ses clients s'attendent à ce que ce soit par nécessité, dans la plus grande efficacité et en rapport avec des normes de services transparentes et explicites.

Depuis l'exercice 1995-1996, en fonction du protocole d'entente qu'ont signé le sous-ministre de l'Industrie et le Secrétariat du Conseil du Trésor le 29 janvier 1996, les ressources applicables à l'investissement des recettes sont disponibles par l'entremise des pouvoirs suivants :

- **Accès à 75 p. 100 des recettes supplémentaires** — L'autorisation de dépenser 75 p. 100 de ces recettes, à concurrence de 15 millions de dollars, somme qu'il faudra compenser par des recettes supplémentaires de 20 millions déposées au Trésor en sus d'une base de 143,8 millions pour 1995-1996 et de 150,9 millions pour 1996-1997 (voir le tableau A-4).
- **Accroissement de l'autorisation de crédit net** — L'approbation de l'accroissement, à concurrence de 19 millions de dollars, de l'autorisation de crédit net, relativement aux activités qui permettent le recouvrement des coûts dans le domaine des faillites et des corporations et dans celui des produits d'information.

Tableau A-4
Point de départ des recettes d'Industrie Canada^a
(en millions de dollars)

Règlements et services axés sur le marché	Base du calcul des recettes supplémentaires (accès à 75 p. 100)		Base d'établissement du niveau de crédit net	
	1995-1996	1996-1997	1995-1996	1996-1997
	Faillites	0,4	0,4	11,8
Corporations	5,3	5,3	6,9 ^b	6,9 ^b
Gestion du spectre	129,5	137,7		
Métrologie légale	8,1	7,3		
Autres	0,5	0,2		
Total	143,8	150,9	18,7	18,7

^a Le point de départ des niveaux de recettes est fixé à partir du Plan des recettes provenant des droits d'utilisation pour 1994-1995, ajusté en fonction du cas. Ce plan comprend d'autres types de recettes jugées incompatibles avec le Plan d'investissement des recettes, notamment les recettes afférentes à la LPPE et aux autres garanties d'emprunt. Ces autres types de recettes ont donc été exclus.

^b Le pouvoir maximum de 7,2 millions de dollars (total de 19 millions) approuvé dans le Plan d'activités du Ministère de 1995-1996 est réduit en fonction des 300 000 \$ de redevances afférentes au NUANS, maintenant recueillis par un autre organisme. Ces recettes seront versées au Trésor. Pour s'en servir, il faudra invoquer la politique du Conseil du Trésor sur la rétention des redevances et des droits provenant de l'homologation de la propriété intellectuelle de l'État.

En 1995-1996, ces pouvoirs exceptionnels d'accès aux recettes ont permis à la Gestion du spectre d'investir 3 millions de dollars dans des activités de mise en application des règlements et dans de nouveaux services. Cet investissement a augmenté le taux de respect des règlements et produit des recettes de 4 millions de dollars, ce qui représente un million de plus pour l'État. Les investissements dans de nouveaux services ont aussi permis d'axer le programme sur les besoins des futurs clients. Par ailleurs, les activités dans le cadre de sa fonction réglementaire ont mené à une augmentation de 9 p. 100 du nombre de nouvelles licences radio; le taux de renouvellement de ces licences a également connu une hausse. De plus, la comptabilité de l'exploitation du spectre s'est améliorée pour les principaux usagés. Par conséquent, les recettes supplémentaires encaissées ont dépassé de 9 p. 100, soit 11,8 millions de dollars, la somme prévue. Le programme pourrait donc proposer de faire porter ce supplément à ses sources de recettes de 1996-1997.

Le présent exercice sera une année de transition pour les directions de la métrologie légale, des faillites et des corporations, qui deviendront des organismes de services spéciaux. Les directions des faillites et des corporations chercheront des mécanismes de financement par fonds renouvelable. Pour sa part, la Direction de la métrologie légale restructure ses fonctions de prestation des services en faisant appel à l'accréditation, contribuant ainsi au Programme : emploi et croissance établi par le gouvernement. Le Plan d'investissement des recettes a permis d'améliorer la prestation des services.

Initiatives liées au Plan d'investissement des recettes, 1996-1997

La Gestion du spectre devrait produire des recettes supplémentaires de 16 millions de dollars grâce à l'augmentation des activités de surveillance de l'utilisation du spectre et à l'arrivée de nouveaux services, tels que les services canadiens de communications par satellite (p. ex., MSAT), les systèmes locaux de communications multipoints et les satellites de radiodiffusion directe.

Le Ministère prévoit investir 75 p. 100 de ces recettes supplémentaires (12 millions de dollars) — sous réserve des négociations avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, conformément au protocole d'entente sur le réinvestissement des recettes signé en janvier 1996 — pour améliorer le service à la clientèle dans trois domaines principaux :

- des projets de surveillance destinés à enrayer l'utilisation illégale du spectre et à conserver les sources actuelles de recettes (3 millions de dollars)
- la création de nouveaux services permettant d'avoir accès aux nouvelles fréquences du spectre radio (3,6 millions de dollars)
- des initiatives concernant la satisfaction de la clientèle, visant à maintenir les normes de prestation des services et d'en maximiser l'efficacité dans un contexte de croissance (5,4 millions de dollars).

En continuant d'investir dans les activités de mise en application des règlements, le Ministère rehaussera l'intégrité du programme en poursuivant les projets entrepris dans les services déjà visés et en lançant des projets dans de nouveaux services. Cet investissement sera de l'ordre de celui de 1995-1996.

Le secteur des télécommunications est un des moteurs de la croissance économique du Canada. Le principal enjeu, dans ce secteur, consiste à répondre à la demande croissante de nouveaux services, manifestée aussi bien par les entreprises que par les citoyens canadiens. Grâce au Plan d'investissement des ressources, Industrie Canada dispose de la souplesse nécessaire pour y répondre et pour offrir à sa clientèle des services vraiment axés sur leurs besoins. La Gestion du spectre favorisera la réalisation du principal objectif du gouvernement, créer des emplois et stimuler la croissance économique, en veillant à ce que les fournisseurs de services de télécommunications puissent avoir accès aux fréquences du spectre afin de répondre à leurs besoins de développement actuels et futurs et, par le fait même, aux besoins de leurs clients. Les investissements destinés au développement et à l'utilisation efficace du spectre comprennent un système de suivi des offres, la poursuite d'études sur l'environnement radio et sur le profil des utilisateurs du spectre, l'appui à l'élaboration de normes de convergence des réseaux sans fil et par câble, la mise sur pied d'un nouveau régime de droits d'obtention de licence radio et la mise en application de nouvelles technologies et de nouveaux services de radiodiffusion.

Les projets d'évaluation de la satisfaction de la clientèle amélioreront l'accès aux renseignements, aux ressources et aux services du programme et augmenteront l'efficacité et la fiabilité des services. Le Ministère investira dans des activités telles que l'amélioration des liens de communication avec les bureaux régionaux du programme, les nouvelles méthodes d'octroi des permis et certificats de radio-amateur, ainsi que l'amélioration et l'intégration des systèmes d'information opérationnels et de gestion.

Ce que réserve l'avenir

La Direction des faillites, qui prévoit une nouvelle augmentation de ses recettes, redéploiera son budget opérationnel actuel de 11,8 millions de dollars pour faire superviser l'administration des faillites par le secteur privé, grâce à l'autorisation de crédit net. La Direction des faillites prévoit se servir de son autorisation de crédit net jusqu'à concurrence de 125 p. 100, afin de répondre à une augmentation de volume de 20 p. 100.

Le Centre de recherches sur les communications, grâce à son recours à l'autorisation de crédit net, maintiendra le niveau actuel (8,2 millions de dollars) de ses contributions financières de l'extérieur évaluées à 1,5 millions en 1996-1997 et en 1997-1998.

En ce qui concerne les produits d'information, le chef du service de l'information décidera, une fois la stratégie d'établissement des prix arrêtée, si l'envergure des travaux justifie le recours à l'autorisation de crédit net.

La Direction des corporations revoit présentement son autorisation de crédit net, dans l'optique de sa demande de statut d'organisme de service spécial, qui doit être soumis au Conseil du Trésor cet automne.

Annexe B —

Plan des ressources humaines

En matière de gestion du personnel, le Ministère vise trois objectifs principaux :

- la restructuration de l'emploi
- le renouvellement et la revitalisation de la main-d'œuvre
- l'établissement d'un milieu de travail stimulant.

La restructuration de l'emploi découlant de la phase I de l'Examen des programmes : tout un défi

L'effectif a diminué considérablement. Et ce n'est pas fini.

Exercice	Équivalents temps plein ^a
1994-1995	5711 ^b
1995-1996	4957
1996-1997	4730 ^c
1997-1998	4564
1998-1999	4401

^a Les données ne tiennent pas compte des étudiants employés l'été ou en alternance travail-études ni du transfert à Industrie Canada du programme Développement des collectivités.

^b Le Plan d'activités de 1995-1996 reposait sur des prévisions d'effectifs de 5 652 en 1994-1995. Les plans sectoriels détaillés qui ont suivi ont augmenté ce nombre de 28, pour le faire passer à 5 680. Il est ensuite passé à 5 711, le résultat de la décision de convertir suffisamment de ressources de fonctionnement et d'entretien en ressources salariales pour compenser l'ajout de 31 ETP — 27 dans le Secteur de l'industrie, 4 à la Direction générale de la métrologie légale.

^c Les chiffres peuvent être rajustés si le Ministère reçoit des ressources supplémentaires pour de nouveaux programmes tels Partenariat technologique Canada et Initiatives Jeunesse. Le Ministère tentera d'accueillir les employés dont les postes seraient déclarés excédentaires dans les nouveaux programmes.

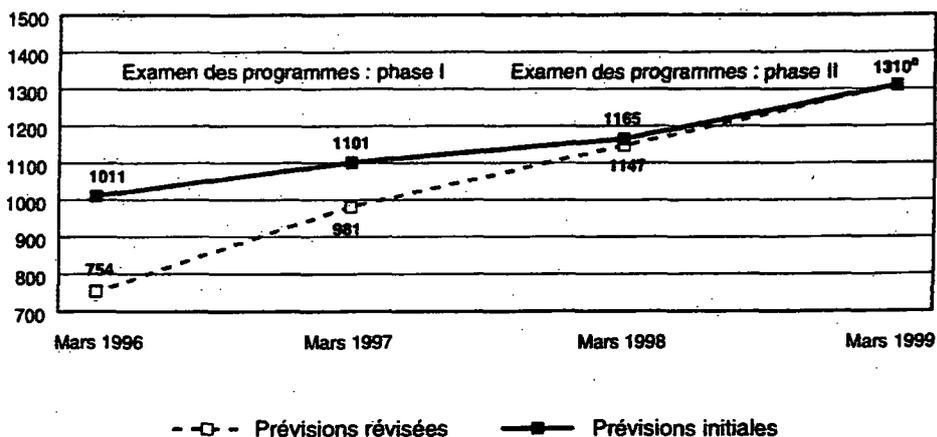
La restructuration de l'emploi découlant de la phase I de l'Examen des programmes : telle que prévu

Selon les prévisions du dernier Plan d'activités, les réductions de personnel devaient se chiffrer à 1 011 ETP en 1995-1996, à 90 en 1996-1997 et à 64 en 1997-1998, soit un total de 1 165 postes pendant les trois années de la phase I de l'Examen des programmes. Toutefois, des plans sectoriels détaillés ont permis de revoir ces prévisions et de reporter certaines des compressions de la première année à la deuxième et à la troisième. En 1995-1996, près de 300 employés se sont prévalus de la prime de départ anticipé (PDA) et quelque 235, du Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA). Le Ministère compte toujours atteindre son objectif initial de réduire de 1 165 le nombre d'ETP.

La gestion des changements selon la phase II de l'Examen des programmes

Le Ministère se penchera sur la possibilité d'effectuer les compressions prévues en 1998-1999 pour la phase II de l'Examen des programmes (145 ETP) dans l'échéancier de la phase I (voir la figure B-1), de sorte que les compressions de 1 310 postes auront lieu surtout vers la fin de 1997-1998.

Figure B-1
Prévisions relatives aux réductions nettes d'ETP^a



^a Industrie Canada a modifié les premières prévisions en fonction des contraintes opérationnelles et de l'exigence de poursuivre jusqu'en 1998 les programmes qui doivent être éliminés graduellement.

De nouveaux moyens de faciliter la transition pour les employés

Le Ministère a réussi à effectuer d'importantes réductions de personnel en 1995-1996, et ce, sans départ involontaire. Les programmes spéciaux d'encouragement au départ se sont révélés essentiels à l'atteinte des objectifs : près de 300 employés se sont prévalus du PERA et quelque 235, de la PDA. Au cours des trois prochaines années, le recours au personnel à contrat et aux employés nommés pour une période déterminée continuera de faire l'objet d'une gestion attentive.

Le processus des substitutions et des départs volontaires s'est avéré fort utile l'an dernier : il a permis à la Direction générale des ressources humaines d'effectuer 74 substitutions (dont 30 à l'intérieur même du Ministère). La Direction générale continuera d'appuyer ce processus pour atténuer le plus possible les effets des réductions de postes sur les employés.

Les employés qui doivent quitter le Ministère continueront d'avoir accès à de nombreux services tels que conseils financiers, ateliers sur le changement, conseils sur la rédaction d'un curriculum vitae et la préparation aux entrevues, et cours sur le lancement d'une petite entreprise.

Pour appuyer ses efforts d'aide à la transition, le Ministère a également offert, le midi, des ateliers sur l'entrepreneurship. L'an dernier, quelque 900 personnes ont participé à 57 séances portant sur le lancement d'une petite entreprise. Le succès qu'ont connu ces séances a incité le Ministère à offrir, cette année, six nouveaux ateliers portant sur l'entreprise à domicile.

UNE MAIN-D'ŒUVRE RENOUVELÉE ET REVITALISÉE

Le résultat d'une conception novatrice des ressources humaines

Un programme original de transition, qui permet au personnel de soutien d'accéder à des postes de gestion de réseau local, a aidé à atténuer les effets de la compression des effectifs. Les six personnes choisies en 1995 (dont quatre femmes) termineront leur formation et seront nommées à des postes de CS en 1996. En outre, huit autres candidats commenceront, en septembre 1996, une formation qui leur permettra d'intégrer les rangs des CS. La Direction générale étudiera la possibilité d'offrir un autre programme, celui-là à l'intention du personnel de soutien et qui pourra mener à des postes de SI.

L'embauche de nouveaux diplômés universitaires et de jeunes

L'an prochain, le recrutement universitaire visera les ingénieurs, les économistes et les agents de commerce. Tous bénéficieront d'un encadrement professionnel (orientation au Ministère, services de mentor et de counseling de carrière) qui les aidera à obtenir des affectations conformes à leurs besoins de formation.

Industrie Canada utilise judicieusement les programmes d'emploi d'été pour les étudiants et les programmes d'enseignement coopératif. Il compte embaucher plus de 300 étudiants cet été et plus de 100 étudiants provenant des programmes d'enseignement coopératif en 1996-1997. Tout en tirant un avantage considérable d'une main-d'œuvre enthousiaste, à la fine pointe de l'informatique, le Ministère offre aux stagiaires une expérience professionnelle qui facilitera leur intégration au marché du travail.

L'avancement des femmes

Les femmes devraient constituer la moitié des nouveaux diplômés universitaires qu'embauchera le Ministère. De plus, bien que l'effectif des EX ait déjà considérablement baissé et doive encore diminuer, le Ministère s'est donné comme priorité d'augmenter la proportion de femmes parmi ses cadres.

Étant donné que les femmes ne représentaient que 14 p. 100 des cadres en 1995, il s'agira de leur confier une plus grande proportion de ces postes. La recherche de candidates sera intensifiée, et toutes les mesures de dotation pour des postes EX doivent inclure des candidates. De plus, chaque comité de sélection devra compter au moins une femme. La haute direction étudie actuellement les raisons pour lesquelles les femmes quittent les postes de cadre et continuera de prendre des mesures pour rendre le Ministère plus attrayant à leurs yeux.

Le travail d'équipe, la technologie et la formation

Des mesures novatrices de gestion sont actuellement employées au Ministère. Elles prendront encore plus d'importance à l'avenir. L'an dernier, le Secteur de l'industrie a dû à la fois réduire de 40 p. 100 ses ETP et procéder à une réorientation en profondeur de ses fonctions. Il a réagi en adoptant une structure de gestion horizontale et en mettant l'accent sur le travail d'équipe. Cette transformation s'est appuyée sur un programme rigoureux de formation systématique des équipes, étalé sur une période de 12 mois. La formation et le perfectionnement du personnel constituent en effet un thème fondamental de la planification des ressources humaines.

Cette gestion novatrice doit reposer sur des efforts soutenus de mise en valeur, au sein du Ministère, de compétences essentielles devant renforcer les valeurs et l'orientation de l'organisation, notamment les compétences de travail en équipe, de service à la clientèle, de communication et de gestion des ressources humaines. A la fin de 1995-1996, plus de la moitié (134) des cadres avaient participé au programme de gestion axée sur les personnes, offert par le Centre canadien de gestion. En 1996-1997, d'autres employés recevront cette formation, dont le but consiste à donner aux gestionnaires l'occasion de tisser des liens avec leurs pairs et de convenir des principes et des compétences nécessaires pour la gestion du personnel.

Pour pouvoir revitaliser sa main-d'œuvre, Industrie Canada a axé ses programmes de formation sur ses secteurs d'activités (Politique microéconomique, Règlements et services axés sur le marché, Développement de l'industrie). En 1996-1997, le Ministère fera porter ses efforts en matière de formation et de perfectionnement sur l'amélioration des programmes associés à son mandat, rehaussant ainsi les compétences et l'efficacité du personnel de ces secteurs.

La réussite dépend de l'importance accordée à l'apprentissage. En suivant leurs plans détaillés, certains secteurs indiquent la bonne voie : le Bureau de la consommation, par exemple, a décidé d'offrir dix journées de formation à chacun de ses employés au cours de la prochaine année. La participation des cadres supérieurs à des cours portant notamment sur les différences entre les sexes en matière de leadership contribue à la transformation de la façon de penser.

Afin d'appuyer les nouveaux produits d'information du Ministère, une série de cours de formation sur les différents progiciels sera offert aux employés afin qu'ils approfondissent leur connaissance de l'Internet, de *Strategis* et de *Lotus Notes*.

La valorisation des employés et leur participation

Dans le contexte de la phase I de l'Examen des programmes, l'exercice 1995-1996 a vu la création d'un Conseil consultatif des employés. En 1996-1997, le Conseil, repensé en fonction de l'effort de revitalisation, se consacrera à la formulation de recommandations relatives à deux thèmes : la reconnaissance des employés et la revitalisation de la main-d'œuvre. Le Conseil agira à titre d'instance consultative auprès du Sous-ministre pour toutes les questions de communications internes avec les employés, dans le cadre de la Stratégie de communication d'Industrie Canada.

La collaboration avec les syndicats

Les syndicats ont publiquement reconnu l'esprit de collaboration qui a marqué les rapports avec la direction pendant la première année de l'Examen des programmes. La direction a aussi reconnu la collaboration qui s'est manifestée, pendant l'année, dans la préparation de la marche à suivre dans les cas d'ordre inverse du mérite. Le Ministère continuera de rencontrer systématiquement les représentants syndicaux, à l'échelle locale et ministérielle, pour les consulter sur des questions d'intérêt commun. Il favorisera cet esprit de collaboration en les invitant à participer au Conseil consultatif des employés, à la Conférence annuelle des cadres (EX) et au cours de formation des cadres.

La rétroaction

En participant à l'expérience de rétroaction ascendante menée en 1996-1997, les employés auront l'occasion d'améliorer le climat de travail aussi bien dans leur milieu immédiat que dans l'ensemble du Ministère. Chaque gestionnaire participant élaborera un plan d'action en collaboration avec les employés.

Une gestion efficace des ressources humaines, voilà l'une des grandes priorités d'Industrie Canada. La direction du Ministère estime qu'il s'agit d'un domaine où il est possible et nécessaire de réaliser des progrès.

La planification de la carrière

Récemment créé, le Centre de ressources pour les employés se veut un service qui encourage les employés à réfléchir à leurs aspirations de carrière, à explorer les possibilités offertes, à évaluer leurs capacités et leurs compétences et à bénéficier d'un encadrement professionnel qui les guidera dans leur carrière. En 1996-1997, le Centre s'efforcera d'offrir ses services au personnel de tous les niveaux de l'organisation et à mettre sur pied diverses activités de perfectionnement à l'intention du plus grand nombre possible d'employés.

Annexe C — Plan de communications

L'attention croissante des médias et la reconnaissance du client

En 1995–1996, trois stratégies parallèles, mais intégrés, ont fourni un cadre à la plupart des activités de communication du Ministère. Elles ont été établies en vue d'accroître la sensibilisation et la connaissance de la mission d'Industrie Canada, de ses activités et de ses nouveaux services. La première cible les autres organismes et ministères fédéraux ainsi que les députés, la deuxième, les employés d'Industrie Canada et, la troisième, les clients du Ministère provenant du secteur privé. L'évaluation complète de ces stratégies ne pourra se faire qu'en 1996–1997, lorsque le Ministère les aura mises en œuvre dans les moindres détails.

Les programmes de communications s'inspirent d'aspects fort importants de la mise sur pied du programme *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, du soutien aux PME, des nouvelles initiatives commerciales, de l'autoroute de l'information, de la politique sur les télécommunications, du Rescol et des enjeux du marché. Plus récemment, des initiatives, comme la stratégie en matière de S-T et *Strategis*, ont attiré l'attention des médias et ont valu au Ministère des appuis favorables et de brillants hommages de la part des clients.

Ces succès s'appuient sur un vaste programme de consultation et sur le partenariat avec certains clients pour déterminer leurs besoins et leurs attentes et pour concevoir des réponses et des mécanismes d'exécution novateurs axés sur la clientèle.

Sous le signe des nouvelles fonctions et des outils novateurs

Pour appuyer ces activités, la Direction générale des communications a introduit de nouvelles fonctions et de nouveaux processus pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des communications publiques du Ministère. Elle a mis au point de nouveaux outils de planification pour améliorer l'établissement du calendrier des activités ministérielles ainsi que la rédaction et le prononcé des discours. La Direction a établi des liens avec les principaux journalistes, a augmenté les activités de relations avec les médias et a accru l'adoption de stratégies médiatiques ciblées, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le Ministère a renouvelé ses communications internes : un système électronique d'écoute systématique des médias permet désormais au Ministère d'avoir accès en temps opportun à un éventail élargi de sources d'information et, à long terme, de réaliser des économies. Un certain nombre de produits d'information périodiques ont amélioré la connaissance qu'ont les employés de leur ministère, à leur présenter les grands titres chaque jour et une revue de presse chaque semaine, à aider les porte-parole du Ministère et à informer les médias des nouvelles réalités d'Industrie Canada.

La nouvelle technologie a joué un rôle important dans la diffusion de l'information, notamment dans les domaines de l'édition, des présentations multimédias pour le Ministre, des circuits de liaisons satellite pour ses déclarations et de la distribution électronique du matériel de presse.

Les défis à l'externe et à l'interne

En 1996-1997, le premier défi du Ministère en matière de communication est de démontrer qu'Industrie Canada participe pleinement au Programme : emploi et croissance du gouvernement, et ce, en montrant comment le Ministère réagit, au nom de ses clients, aux exigences de la mondialisation et de l'économie du savoir.

La mise en œuvre de l'ensemble des stratégies de communication qui visent les employés d'Industrie Canada et ses clients représente un autre défi important. Chez les employés, l'objectif est d'améliorer leur compréhension du Ministère et leur rôle tout en renforçant leur engagement envers les clients du Ministère. Les clients doivent eux aussi recevoir une information précise sur le rôle et les responsabilités d'Industrie Canada. Ils doivent également se réjouir du fait que le Ministère tienne compte de leur point de vue et réponde à leurs besoins dans ses initiatives et ses nouvelles façons de travailler.

Une démarche précise et intégrée

Les communications ministérielles se concentreront d'abord sur les priorités ministérielles. Les campagnes de communication souligneront les liens synergiques entre les différents secteurs du Ministère, et entre le Ministère et d'autres éléments du portefeuille de l'Industrie. Les messages clés mettront en valeur le rôle prépondérant d'Industrie Canada dans la création d'emplois et la croissance économique.

Une stratégie de consultations auprès des clients renforcera les liens avec les principaux clients. Les relations avec les médias seront améliorées par la formation de réseaux avec les principaux journalistes, le ciblage des médias nationaux et régionaux, et la formation et le breffage réguliers des porte-parole du Ministère.

La nouvelle technologie sera davantage utilisée pour accélérer la livraison des messages et de l'information et les rendre attrayants aux médias et à d'autres auditoires, tant au Ministère qu'à l'extérieur.

De nouvelles initiatives permettront d'améliorer la coordination des activités de communication dans l'ensemble du Ministère, au sein du portefeuille de l'Industrie et avec les autres organismes et ministères fédéraux.

Le Ministère continuera d'utiliser le secteur privé pour obtenir des services et des produits de communication, là où cela s'avère le plus efficace.

Annexe D —

Plan de gestion de l'information

OBJECTIFS

En matière de gestion et de technologie de l'information, le Ministère vise trois grands objectifs :

- la mise au point de produits d'information de calibre mondial à l'intention des clients du monde des affaires
- la mise en place d'une infrastructure de la technologie de l'information qui permette la mise au point, la présentation et la diffusion de ces produits de calibre mondial
- la maximisation de l'efficacité des procédés dans tout le Ministère.

L'information stratégique : une ressource essentielle pour améliorer la compétitivité des entreprises dans le contexte de l'économie mondiale

Afin d'aider les entreprises canadiennes, le Ministère élabore de nouveaux produits d'information, améliore ceux qu'il gère déjà et se prépare à diffuser tous ces produits par l'intermédiaire de *Strategis*, un service à la fine pointe de l'information électronique. Les entreprises ont également besoin d'un guichet unique pour accéder aux services du gouvernement : la participation d'Industrie Canada à titre de partenaire et de gestionnaire du programme des Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) répond à ce besoin.

La mise en place de *Strategis* le 27 mars, suite à un essai pilote en février 1996, a permis au Ministère d'être perçu par les entreprises comme un important fournisseur d'information. Les CSEC continuent de recevoir des commentaires favorables de la part des clients et des partenaires.

Ensemble, ces deux initiatives améliorent la compétitivité des entreprises canadiennes; elles stimulent également la croissance en modifiant le comportement des chefs d'entreprise, ce qui entraîne une augmentation de la valeur ajoutée et, en encourageant l'utilisation professionnelle de l'Internet, diminue le coût des transactions.

La transmission de renseignements par l'intermédiaire de Strategis : une solide infrastructure technologique

Industrie Canada jouera le rôle d'une grande entreprise, reliant par voie électronique tous les éléments d'une chaîne de production d'information — le Ministère et les organismes régionaux du portefeuille, leurs clients, les sources d'information et les partenaires de diffusion.

Le Ministère a mis sur pied des comités qui superviseront la gestion de l'information et les technologies connexes. Le Comité de gestion de l'information servira de tribune aux cadres supérieurs pour établir l'orientation générale des activités menées dans ce domaine.

Quatre autres comités appuieront ce processus en se penchant sur la technologie, les systèmes, l'élaboration de renseignements stratégiques, la qualité du contenu, l'acquisition de données, les logiciels et la liaison avec les clients.

PRODUITS D'INFORMATION POUR LES ENTREPRISES : *STRATEGIS*

Une façon révolutionnaire d'offrir des services

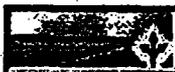
L'exercice 1996-1997 sera décisif pour *Strategis*. Le chef du service de l'information et les directeurs généraux des régions se sont engagés à promouvoir et à soutenir *Strategis* en se chargeant de la formation du personnel ainsi que des essais, de l'élaboration et de la mise en application de la stratégie de commercialisation. Ils veulent également mettre jour et étoffer la base de renseignements de *Strategis* en réponse aux commentaires des gestionnaires qui fournissent les services axés sur le marché et à ceux des clients.



Industrie Canada en direct



Menu principal



Marchés, commerce et investissement



Perspectives de l'industrie



Technologie et innovation



Analyses et recherches micro-économiques



Gestion d'entreprise



Services au marché

A la gamme des produits et services actuels s'ajouteront des produits d'information provenant des services du Ministère axés sur le marché, notamment :

- **La Direction des faillites** — statistiques mensuelles sur les faillites
- **La Direction de la métrologie légale** — avis d'approbation, normes et directives d'homologation, législation, politiques et procédures
- **La Direction des corporations** — service de recherche en direct sur les sociétés d'État, *Bulletin des sociétés canadiennes*, dossiers de renseignements, politiques et directives (offerts directement par l'entremise de *Strategis* ou d'autres fournisseurs d'information).

Des renseignements supplémentaires seront aussi transmis par l'intermédiaire de :

- **La base de données intégrées sur les entreprises** (Business Integrated Database) — offre un grand choix de données industrielles et financières selon la Classification type des industries.

L'amélioration continue de la technologie

La technologie à laquelle *Strategis* fait appel sera continuellement améliorée par des projets tels que :

- **le serveur de développement d'interfaces à haut rendement**, qui constitue un plan de secours dans l'éventualité où *Strategis* devrait répondre à un volume de demandes plus élevé que prévu. Le projet permet à Industrie Canada de maintenir et d'améliorer ses services; il permet l'évaluation, la recherche et l'élaboration d'interfaces améliorées entourant *Strategis*
- **des fonctions avancées d'interrogation et d'indexation**, qui offriront aux clients un accès convivial aux renseignements disponibles sur *Strategis* et permettront d'obtenir une quantité importante de renseignements axés sur le marché que renferment divers sites Internet
- **l'élaboration d'une application d'éditique**, qui facilite la présentation de renseignements sur *Strategis*. Les fournisseurs d'information sont ainsi en mesure de répondre aux besoins des entreprises canadiennes plutôt qu'aux exigences complexes de l'éditique
- **les services à la clientèle de *Strategis* et le système de gestion de l'actif du client**, qui s'appuieront sur l'application Lotus Notes. Les premiers travaux visent la gestion de l'ensemble des éléments de *Strategis* et le soutien au groupe d'aide. Les travaux prévus en 1996-1997 intégreront au programme des fonctionnalités et des mécanismes qui lui permettront de tirer davantage parti de la technologie dans la gestion et le suivi de l'interaction avec le client

- **L'accès en direct aux données de Statistique Canada**, qui donnera à Industrie Canada les données statistiques actuelles et pertinentes nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises canadiennes. Industrie Canada pourra ainsi rehausser de façon considérable l'efficacité de son acquisition, de sa gestion et de son utilisation d'importantes quantités de données complexes de Statistique Canada. L'accès instantané aux données, dès leur publication, favorisera l'élaboration et la mise à jour des produits d'information susceptibles d'aider les entreprises canadiennes dans leur prise de décision
- **Données sur le commerce en direct**, qui accroîtra la disponibilité des données statistiques sur le commerce et permettra aux clients de se concentrer sur l'utilisation plutôt que sur la recherche de données. Données sur le commerce en direct remplacera le système MIDAS
- **le Réseau des entreprises canadiennes**, dont l'élaboration et l'application se poursuivront. Grâce à des fonctionnalités accrues, le Réseau répondra mieux aux besoins des clients; l'auto-inscription simplifiera le processus; le Réseau comportera des liens avec Exportations Win et le Centre des occasions d'affaires internationales
- **l'information courante ou « l'infrastructure des entreprises »**, qui permettra d'éliminer les redondances et la possibilité que deux versions différentes d'un même document se retrouvent sur *Strategis*
- **la mise en application des serveurs Lotus Notes**, qui, une fois consolidés, permettront de réduire les coûts de gestion des serveurs, de rehausser l'efficacité de la duplication, de faciliter l'accès à distance et d'améliorer la réaction des utilisateurs (motivés par un meilleur rendement).

D'autres mesures novatrices pour améliorer le service à la clientèle et les processus internes

Les projets suivants rehausseront également l'infrastructure technologique du Ministère :

- **L'échange électronique de données et le commerce électronique (EED-CE)** — Des normes techniques et des directives de mise en application seront conçues en vue d'une démarche coordonnée du Ministère à l'égard de l'EED et du CE. Ces derniers offriront l'avantage d'une diminution des coûts des différents projets du Ministère, qui partageront solutions et technologies, et d'un mécanisme de perception des recettes inhérent à *Strategis*.
- **Les outils de gestion de l'infrastructure permettront l'évaluation**, l'essai et la mise en place de diverses solutions pour la gestion quotidienne de l'infrastructure de serveurs et d'ordinateurs de bureau du Ministère.
- **L'amélioration de l'infrastructure technologique** permettra de rehausser l'efficacité de la livraison des produits d'information d'Industrie Canada. Elle permettra aussi l'accès aux sources extérieures d'information et facilitera, pour les employés, l'accès à distance aux ressources ministérielles.

- **La liaison avec les partenaires de l'extérieur** se fera par l'axe central du vaste réseau étendu d'Industrie Canada et par ses installations, auxquels accéderont les organismes de développement régional compris dans le Portefeuille.
- **Le système de gestion des finances et du matériel** — En 1995-1996, Industrie Canada a participé, de concert avec quatre autres ministères, à un projet parrainé par le Conseil du Trésor et visant la sélection d'un nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel. L'instauration de ce système est prévue pour le début de l'exercice 1998-1999.
- **Le projet du système d'information sur les ressources humaines PeopleSoft** est en cours; il s'agit d'une base de données informatique qui facilitera considérablement la gestion des ressources humaines d'Industrie Canada.

Annexe E —

Plan de vérification et d'évaluation

Face à des défis de taille, le Ministère remet en question son rôle, son organisation, ses activités et ses ressources.

Une contribution essentielle

Les activités de vérification et d'évaluation contribueront à relever ces défis, misant sur l'efficacité, les leçons apprises, les pratiques éprouvées, les structures et méthodes de reddition de comptes et les démarches de mesure du rendement dont le Ministère a besoin pour atteindre ses objectifs prioritaires et réussir.

Une participation active à la nouvelle programmation

Plus précisément, les fonctions de vérification et d'évaluation détermineront les besoins de données et les mesures de rendement au stade initial de conception des nouveaux programmes. Ces renseignements aideront les cadres supérieurs à contrôler les résultats des programmes et des opérations et leur permettront de prendre, dès les premières difficultés, des mesures de redressement. Des cadres et des études d'évaluation sont en cours ou sont prévus pour l'exercice 1996-1997 en ce qui concerne les nouveaux programmes tels que le Programme d'investissement communautaire du Canada, Partenariat technologique Canada et la phase II de CANARIE. Au fur et à mesure que de nouveaux programmes comme Étudiants bien branchés et *Strategis* seront mis en application, le Ministère établira des cadres ou des études d'évaluation. Les activités de vérification et d'évaluation menées dans la période de planification comprendront des mesures d'évaluation visant à atteindre les objectifs ministériels globaux. Une attention particulière sera accordée aux organisations qui subissent une restructuration importante afin qu'elles ne perdent ni n'abandonnent, dans le processus de restructuration, les bonnes pratiques de contrôle interne.

Les réalisations : leur mesure, leur preuve

ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Au cours de la période de planification, le Ministère axera ses activités de vérification sur les domaines clés suivants :

- l'amélioration des structures et des méthodes ministérielles de reddition de comptes (cadre de reddition de comptes)
- l'évaluation des pratiques ministérielles, à savoir si elles sont conformes aux politiques et aux exigences réglementaires de l'organisme central et du Ministère (politique et processus de réglementation)
- le soutien des nouvelles exigences de la *Loi sur le vérificateur général* en ce qui concerne les activités reliées au développement durable, et la définition des enjeux relatifs à la gestion de ces activités

- des examens de l'informatique après mise en œuvre ainsi que des vérifications interministérielles partagées (PeopleSoft).

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Les activités d'évaluation porteront notamment sur :

- le fonds de Partenariat technologique Canada et une étude d'évaluation du programme des retombées industrielles et régionales
- la participation à la conception d'une démarche menée par le Conseil national de recherches du Canada sur l'évaluation et le rendement du plan d'action du portefeuille de l'Industrie, réponse à la stratégie fédérale en matière de S-T, et les initiatives connexes d'Industrie Canada
- des études d'évaluation axées essentiellement sur la bonne utilisation, par les gestionnaires, des mesures de rendement qu'ils appliquent régulièrement à leurs programmes, à leurs services et à leurs activités
- l'aide aux gestionnaires dans l'élaboration de méthodes de mesure du rendement.

Le plan de vérification et d'évaluation demeurera souple afin de permettre l'ajout des nouvelles mesures adoptées. Il appuiera le Ministère à l'égard des méthodes de prestation de rechange, des stratégies de restructuration et des plans et pratiques de production de recettes. Au moyen des vérifications, des évaluations et des examens, le plan contribuera à régler les problèmes de gestion des ressources qui agissent sur la capacité du Ministère à mettre en œuvre ses stratégies.

